Conditions d’utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- Le Conservatoire numérique communément appelé le Cnum constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d’œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s’inscrit dans le cadre de la loi nº 78-753 du 17 juillet 1978 :

- **la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue (Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr)**
- **la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l’objet d’une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.**

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- **les reproductions de documents protégés par le droit d’auteur, uniquement consultables dans l’enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l’autorisation préalable du titulaire des droits.**

4- Pour obtenir la reproduction numérique d’un document du Cnum en haute définition, contacter cnum(at)cnam.fr

5- L’utilisateur s’engage à respecter les présentes conditions d’utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d’une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d’utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	**Le Caër, Jean-Marie (1772?-1815)**
Titre	**Livret appartenant à Jean-Marie Le Caër, notaire-public à Pommerit-Jaudy**
Adresse	**[s.l.] : [s.n.], 1790-1816**
Collation	**1 vol. (108 f.) ; 17 cm**
Nombre d'images	**228**
Cote	**CNAM-BIB MET 224 Res**
Sujet(s)	**Poids et mesures -- France**
Thématique(s)	**Machines & instrumentation scientifique Trésors & unica**
Typologie	**Manuscrit**
Note	**Don du bureau de la métrologie, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, 2010**
Langue	**Français**
Date de mise en ligne	**13/07/2018**
Date de génération du PDF	**07/09/2021**
Permalien	**http://cnum.cnam.fr/redir?MET224RES**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

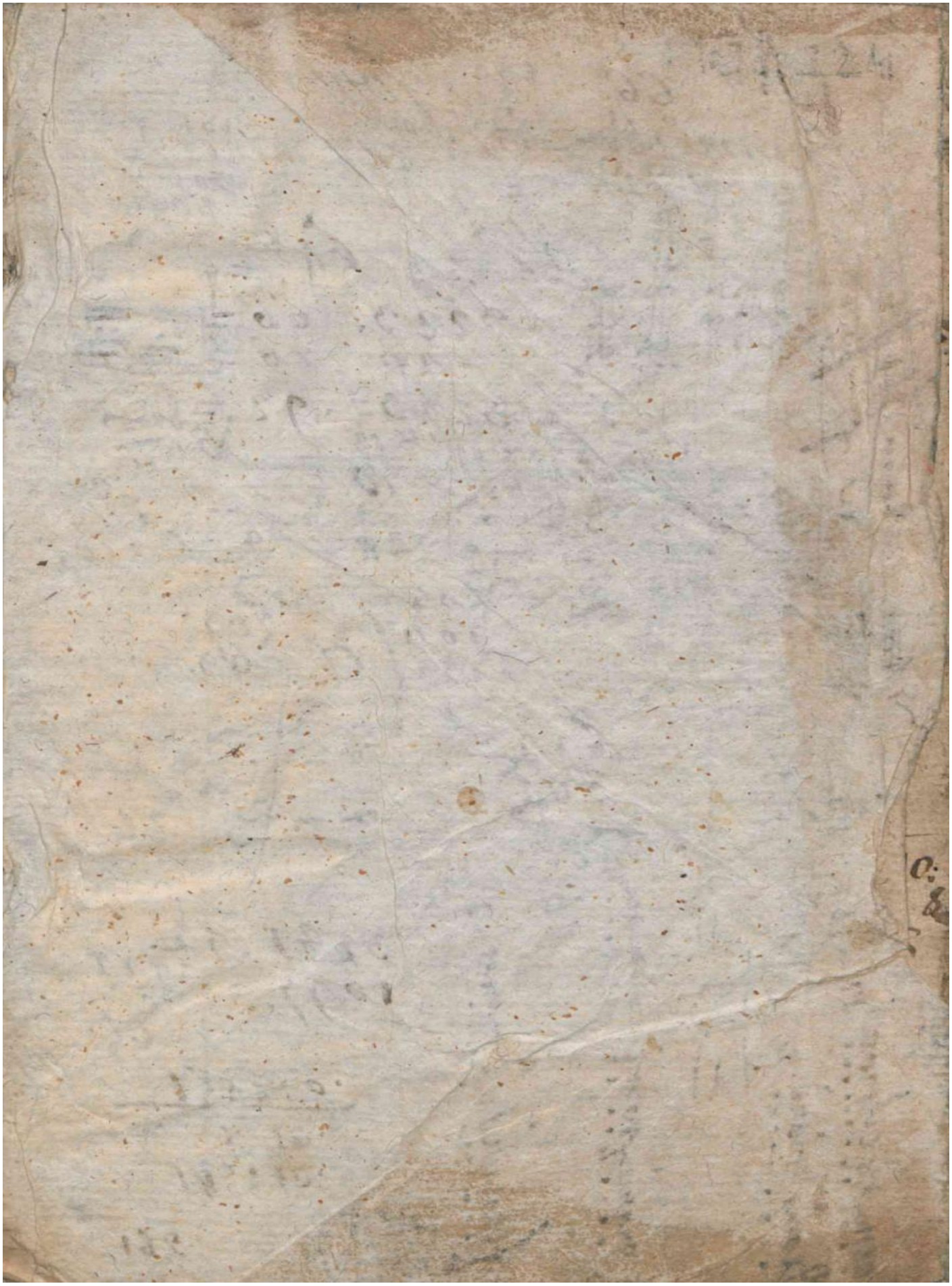

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

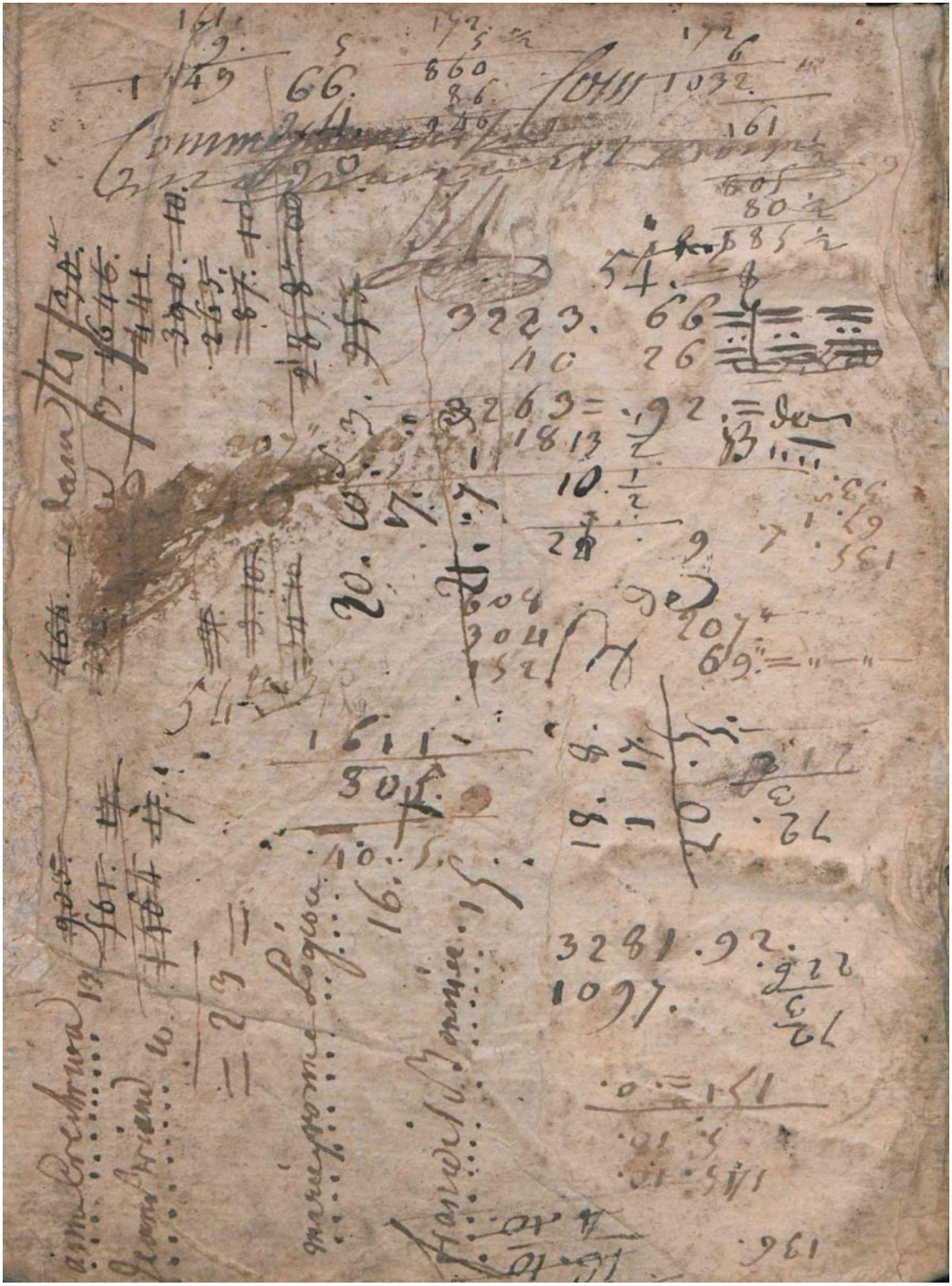

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

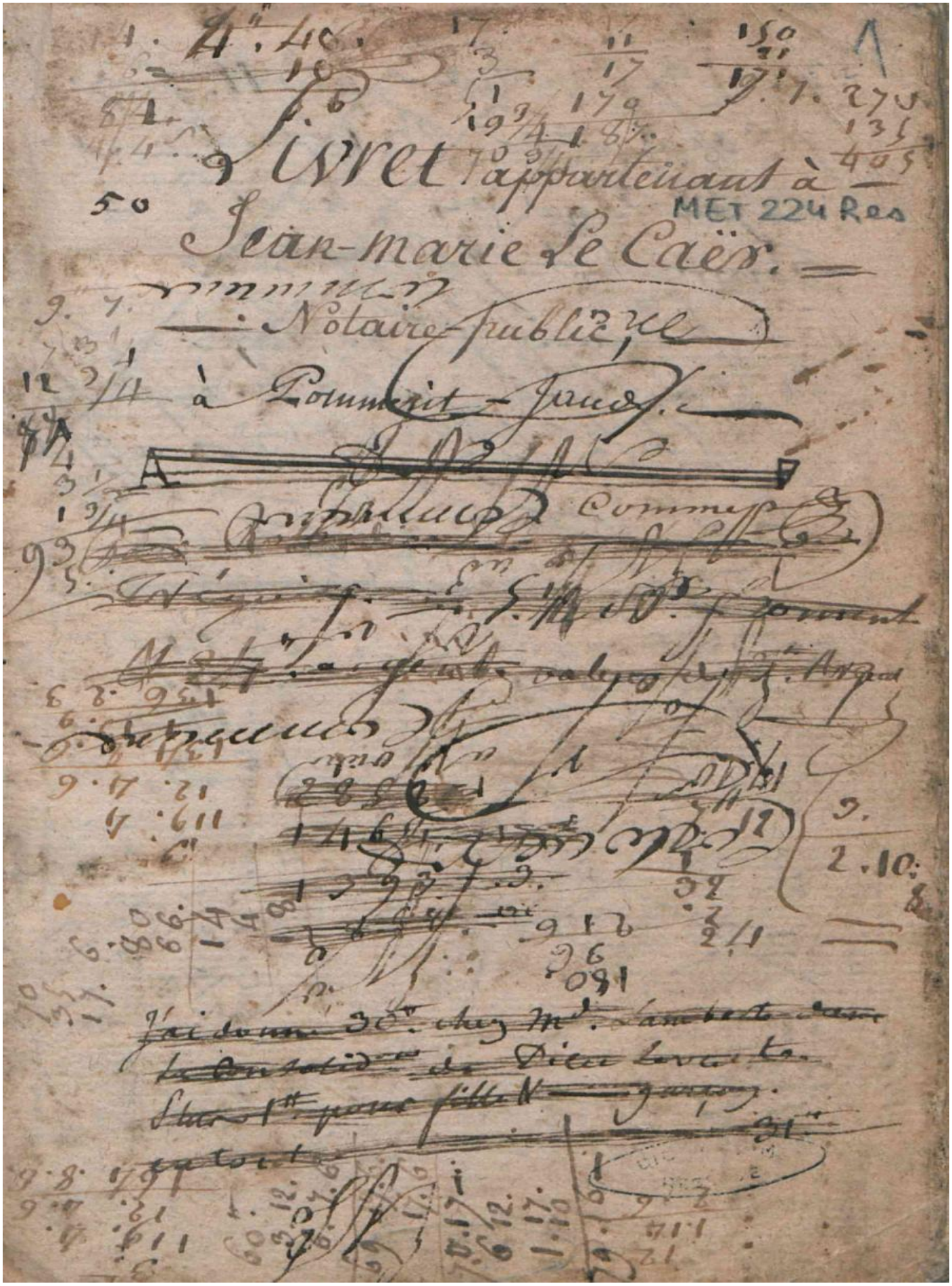

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

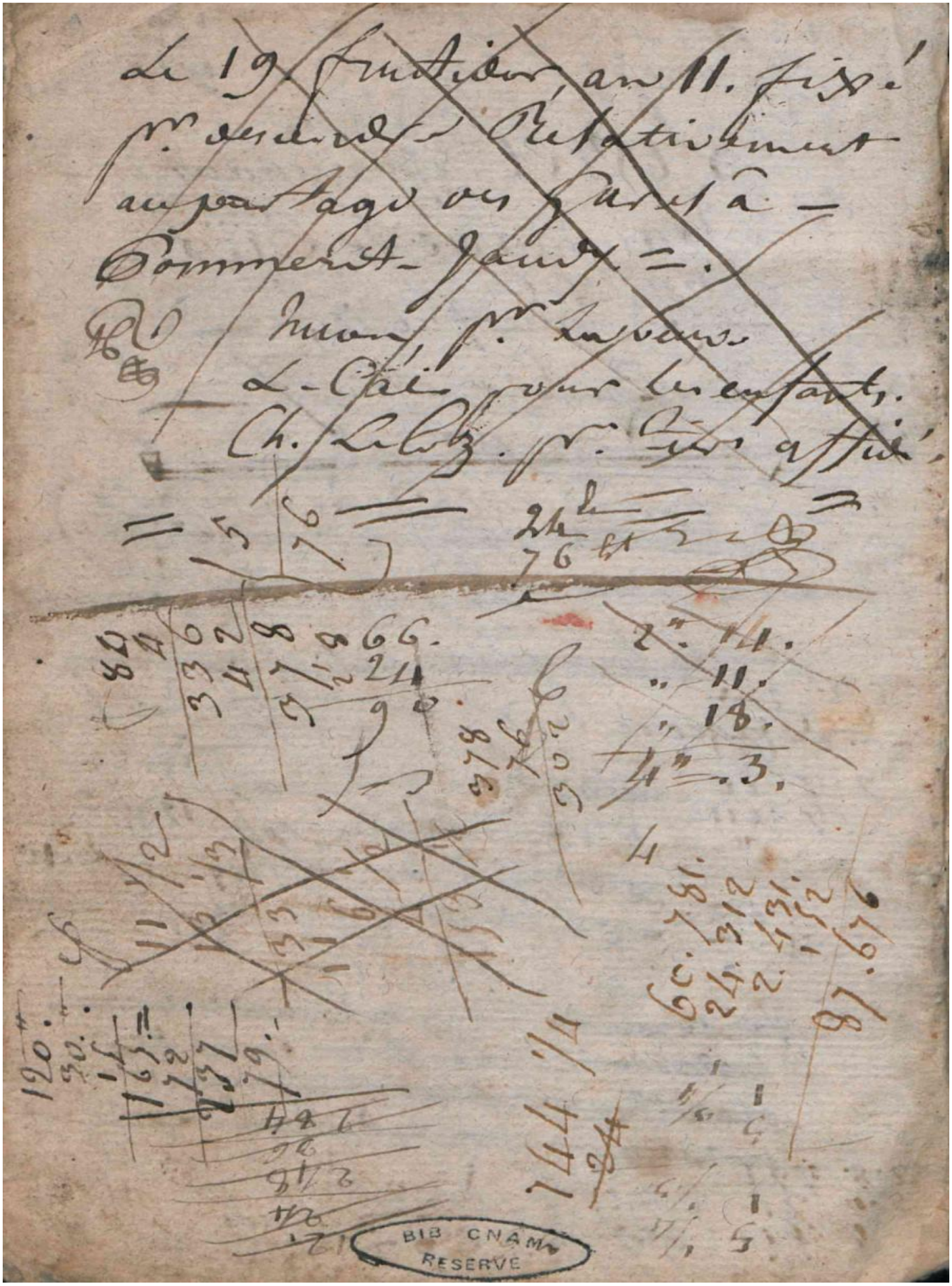

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Tableau de Comparaison des anciennes mésures de longueur avec leurs nouvelles.

anciennes mésures.	Nouvelles Mésures.						
Lignes.					Centimètres.	Millimètres.	Fraction de la colonne précédente.
1.	"	"	"	"	"	2.	2558.
2.	"	"	"	"	"	4.	5117.
3.	"	"	"	"	"	6.	7675.
4.	"	"	"	"	"	9.	0233.
5.	"	"	"	"	1.	1.	2791.
6.	"	"	"	"	1.	3.	5350.
7.	"	"	"	"	1.	5.	7908.
8.	"	"	"	"	1.	8.	0466.
9.	"	"	"	"	2.	0.	3025.
10.	"	"	"	"	2.	2.	5583.
11.	"	"	"	"	2.	4.	8141.
12.	"	"	"	"	2.	7.	0700.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

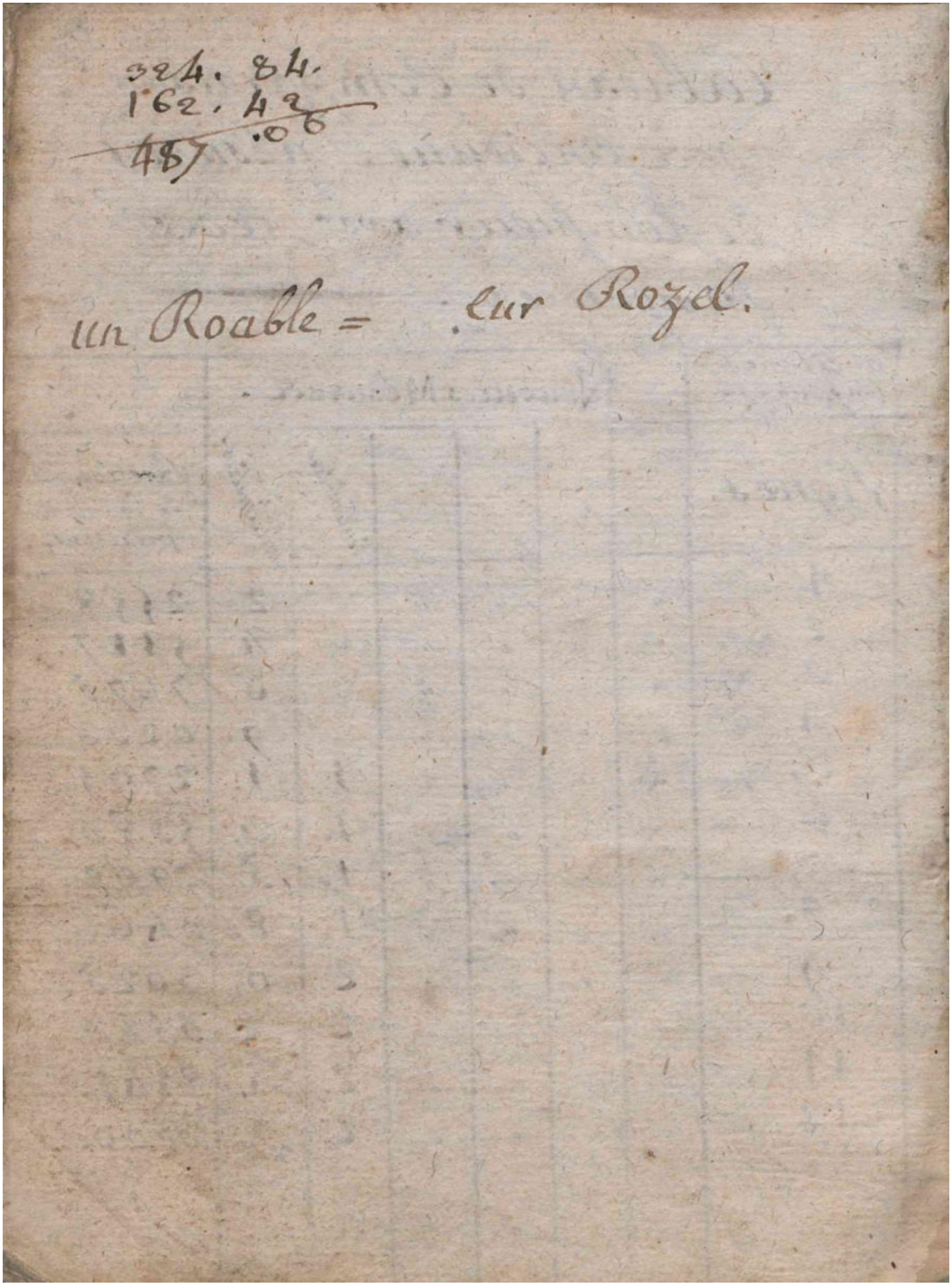

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Suite des Mésures de longueur.

anciennes mesures.	Nouvelle Mésure.						
Pouces.				décimètres.	centimètres.	millimètres.	fraction.
1.	"	"	"	"	2.	7.	070.
2.	"	"	"	"	5.	4.	140.
3.	"	"	"	"	8.	1.	210.
4.	"	"	"	1.	0.	8.	280.
5.	"	"	"	1.	3.	5.	350.
6.	"	"	"	1.	6.	2.	420.
7.	"	"	"	1.	8.	9.	490.
8.	"	"	"	2.	1.	6	560.
9.	"	"	"	2.	4.	3.	630.
10.	"	"	"	2.	7.	0.	700.
11.	"	"	"	2.	9	7.	770.
12.	"	"	"	3.	2.	4.	840.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

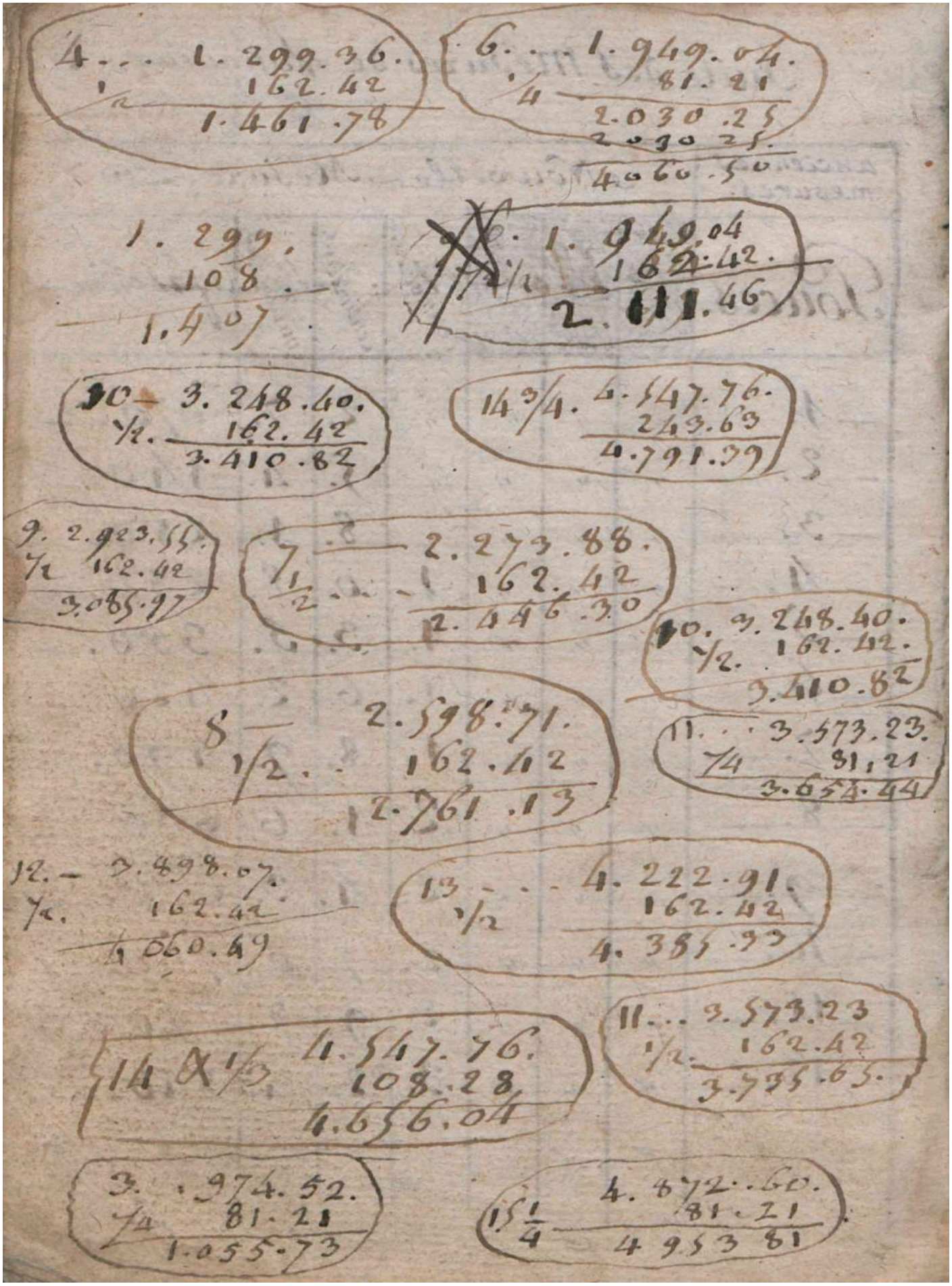

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Suite des mésures de Longueur.

anciennes mesures.	Nouvelles Mésures.						
Pieds.			mètres.	décimètres.	Centimètres.	millimètres.	fractions.
— 1 —	"	"	"	3.	2.	4.	84.
— 2 —	"	"	"	6.	4.	9.	68.
— 3 —	"	"	"	9.	7.	4.	52.
— 4 —	"	"	1.	2.	9.	9.	36.
— 5 —	"	"	1.	6.	2.	4.	20.
— 6 —	"	"	1.	9.	4.	9.	04.
— 7 —	"	"	2.	2.	7.	3.	88.
— 8 —	"	"	2.	5.	9.	8.	71.
— 9 —	"	"	2.	9.	2.	3.	55.
— 10. —	"	"	3.	2.	4.	8.	40.
— 11 —	"	"	3.	5.	7.	3.	23.
— 12 —	"	"	3.	8.	9.	8.	07.
— 13. —	"	"	4.	2.	2.	2.	91.
14.	"	"	4.	5.	4.	7.	76.
— 15 —	"	"	4.	8.	7.	2.	60.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

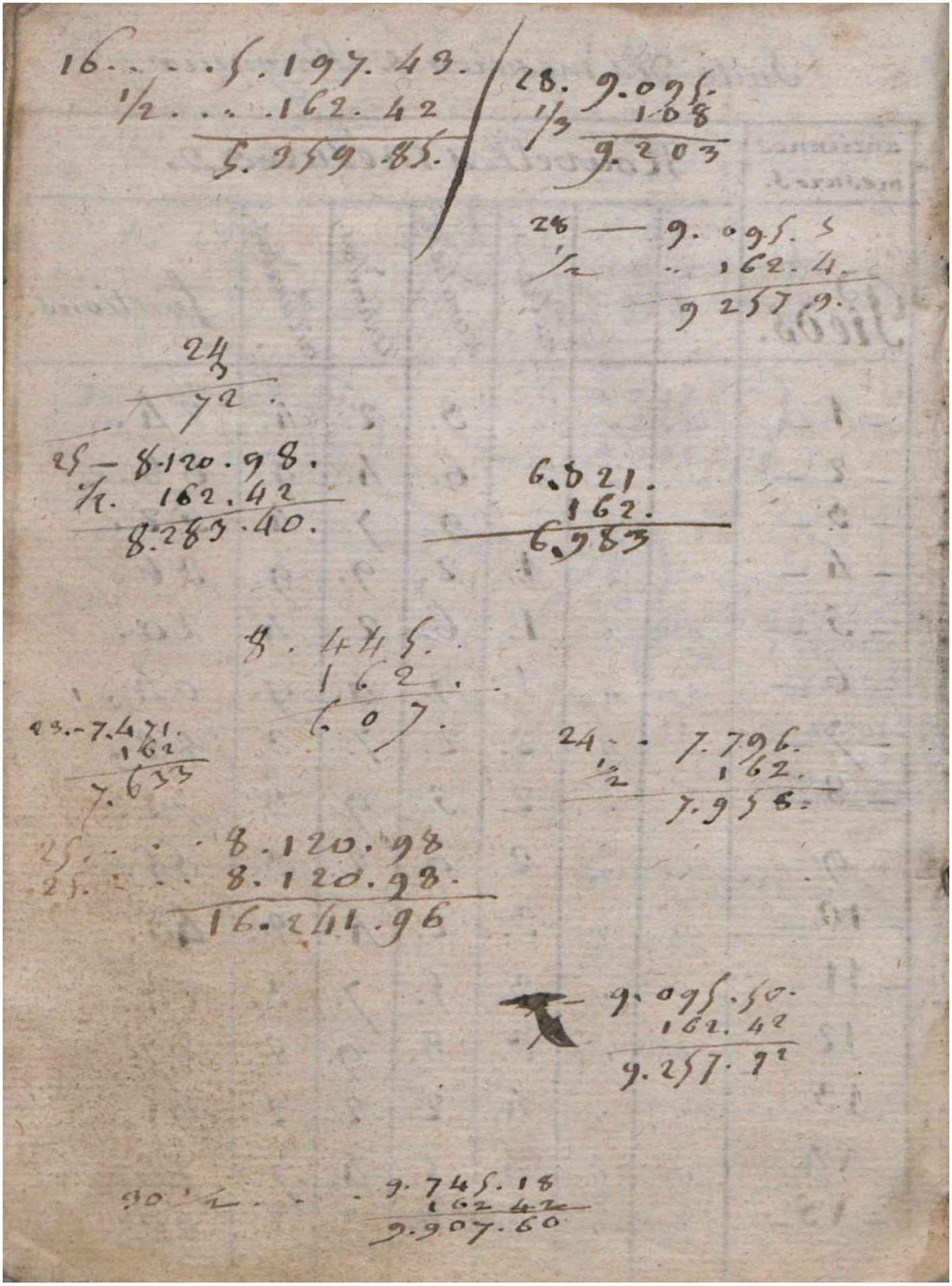

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Suite des mésures de longueur.

anciennes mésures.	Nouvelles Mésures.						
Suites des Pieds.			mètres.	décimètres.	centimètres.	millimètres.	fractions.
16.	"	"	5.	1.	9.	7.	43.
17.	"	"	5.	5.	2.	2.	27.
18.	"	"	5.	8.	4.	7.	11.
19.	"	"	6.	1.	7.	1.	95.
20.	"	"	6.	4.	9.	6.	79.
21.	"	"	6.	8.	2.	1.	63.
22.	"	"	7.	1.	4.	6.	47.
23.	"	"	7.	4.	7.	1.	31.
24.	"	"	7.	7.	9.	6.	145.
25.	"	"	8.	1.	2.	0.	98.
26.	"	"	8.	4.	4.	5.	81.
27.	"	"	8.	7.	7.	0.	65.
28.	"	"	9.	0.	9.	5.	50.
29.	"	"	9.	4.	2	0.	34.
30.	"	"	9.	7.	4.	5.	18.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

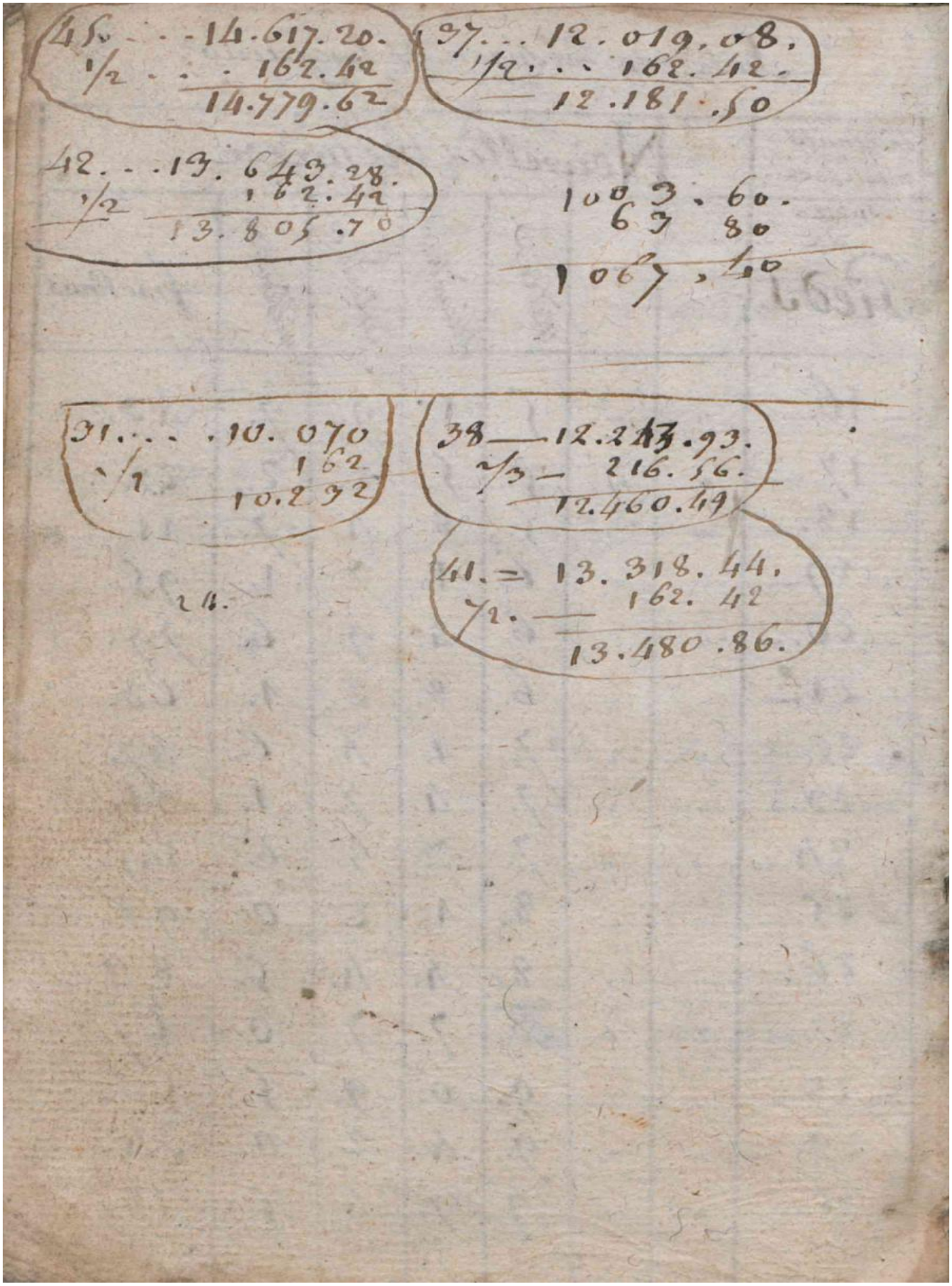

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Suite des Mésures de longueur.

anciennes mésures.	Nouvelles Mésures.						
Suite des Pieds.		décamètres.	Mètres.	décimètres.	centimètres.	millimètres.	fractions.
31	"	1	0.	0.	7	0.	04.
32	"	1	0.	3	9	4	88.
33	"	1	0.	7	1	9.	72.
34	"	1	1	0	4	4	56.
35	"	1	1	3	6	9	40.
36	"	1	1	6	9	4	24
37	"	1	2	0	1	9.	08.
38	"	1	2	3	4	3	92.
39	"	1	2	6	6	8.	76.
40	"	1	2	9	9	3	60.
41	"	1	3	3	1	8	44.
42	"	1	3	6	4	3.	28.
43	"	1	3	9	6	8.	12.
44	"	1	4	2	9	2	96.
45	"	1	4	6	1	7.	20.
46	"	1	4	9	4	2.	64
47	"	1	5	2	6	7	48.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

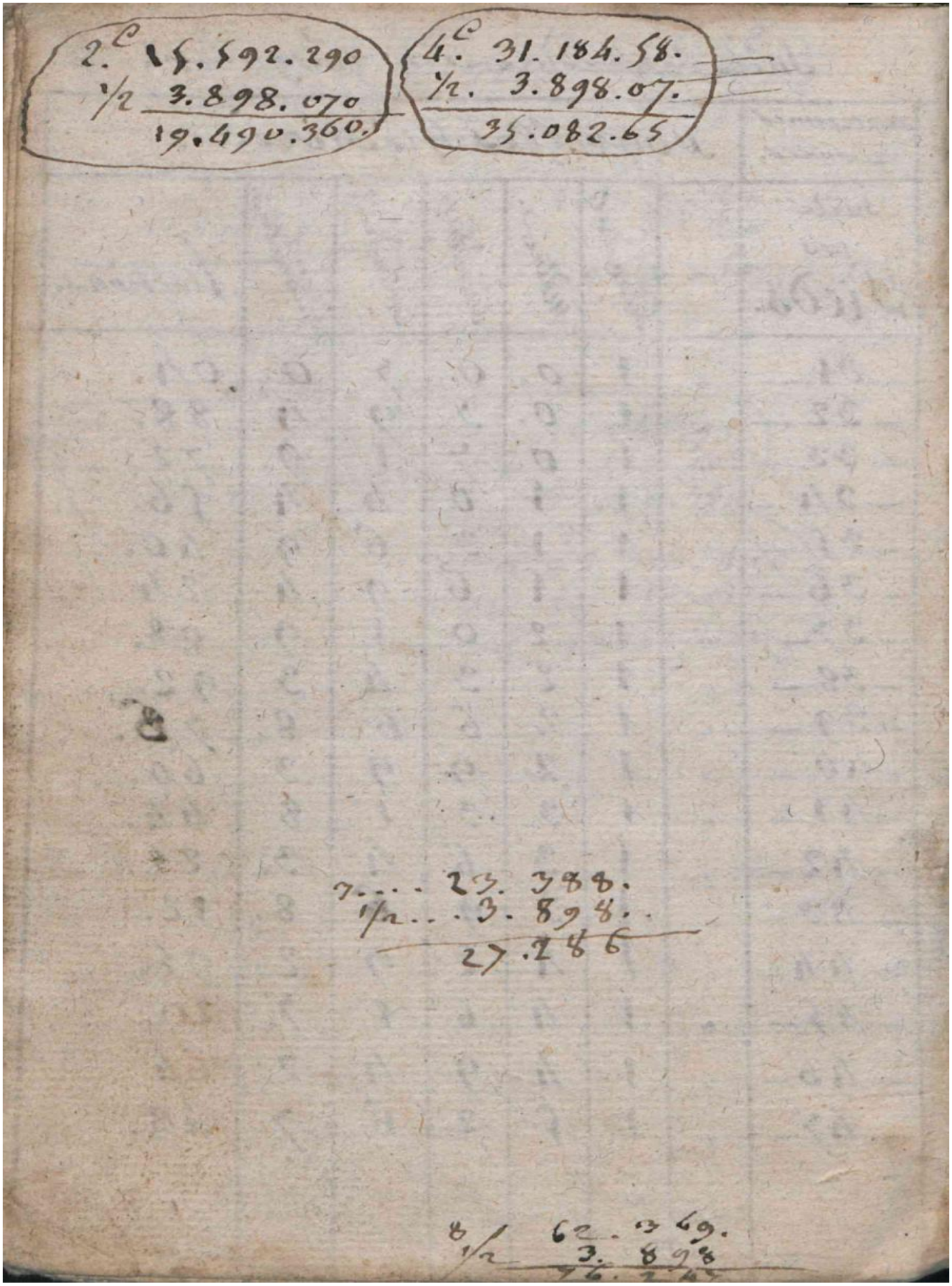

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Commencement de la Table des Cordes de longueur avec les nouvelles mésures correspondantes.

anciennes mésures.	Nouvelles Mésures.						
Cordes.		décamètres.	mètre.	decimètre.	centimètres.	millimètres.	fractions.
1	"	"	1.	1.	9.	6.	145.
2.	"	1.	5.	5.	9.	2.	290.
3.	"	2.	3.	3.	8.	8.	435.
4.	"	3.	1.	1.	8.	4.	580.
5.	"	3.	8.	9.	8.	0.	725.
6.	"	4.	6.	7.	7.	6.	870.
7	"	5.	4.	5.	7.	3.	015.
8.	"	6.	2.	3.	6.	9.	160.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

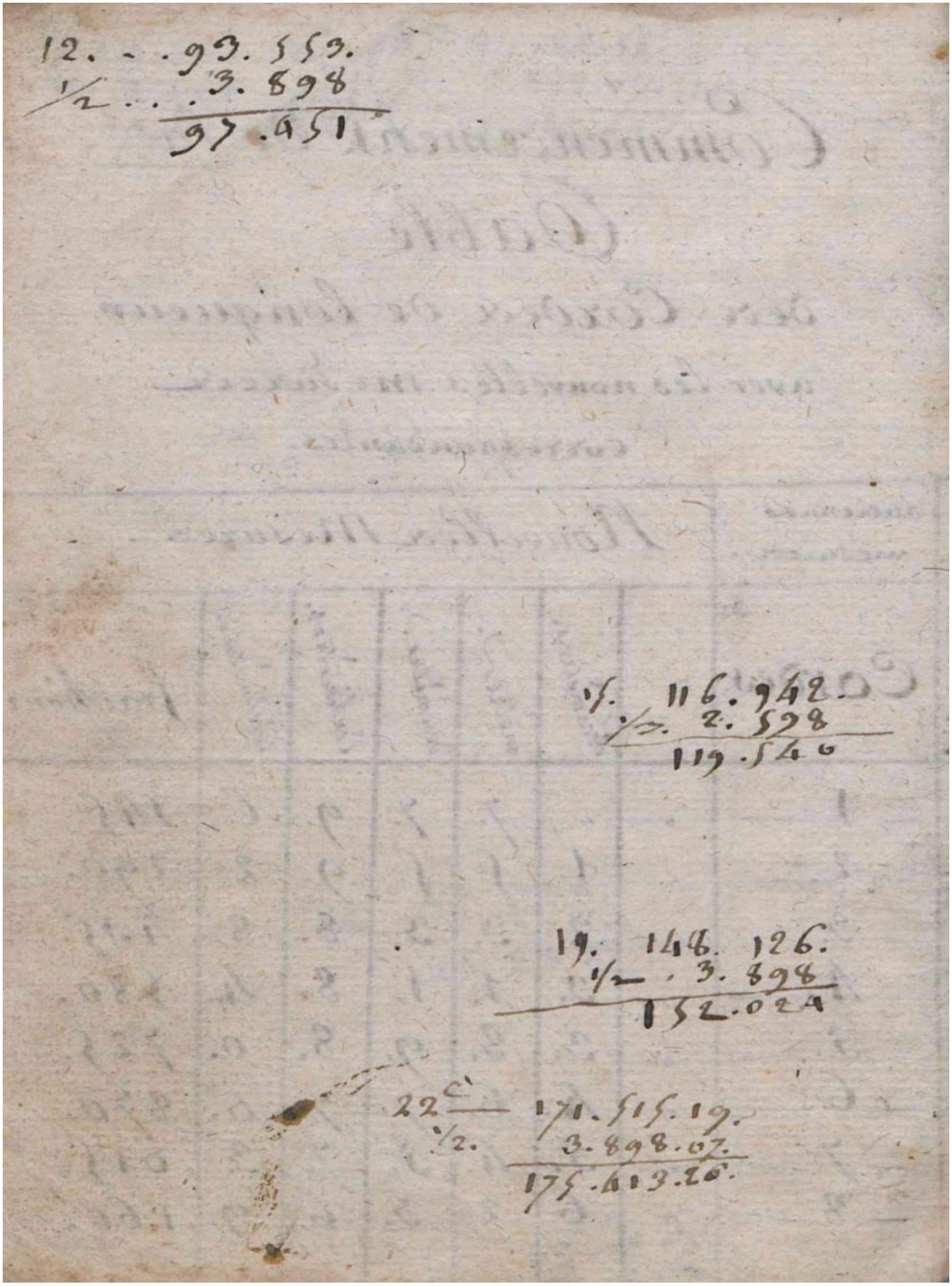

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Suite des Cordes de longueur.

anciennes mésures.	Nouvelles Mésures.						
Cordes.	hectomètres.	décamètres.	mètres.	décimètres.	centimètres.	millimètres.	fractions.
— 9 —	"	7.	0.	1.	6.	5.	305.
— 10 —	"	7.	7.	9.	6.	1.	450.
— 11 —	"	8.	5.	7.	5.	7.	595.
— 12 —	"	9.	3.	5.	5.	3.	740.
— 13. —	1	0	1	3	4	9.	885.
— 14 —	1	0	9	1	4	6.	030.
— 15. —	1.	1.	6	9	4	2.	175.
— 16 —	1	2	4	7	3	8.	320.
17. —	1.	3.	2	5.	3.	4.	465.
— 18 —	1	4	0	3	3	0	610.
— 19. —	1	4	8	1.	2	6	755.
— 20. —	1.	5	5	9.	2	2.	900.
— 21. —	1	6	3	7.	1	9.	045.
— 22 —	1	7.	1	5	1	5.	190.
— 23. —	1	7.	9	3.	1	1.	335.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

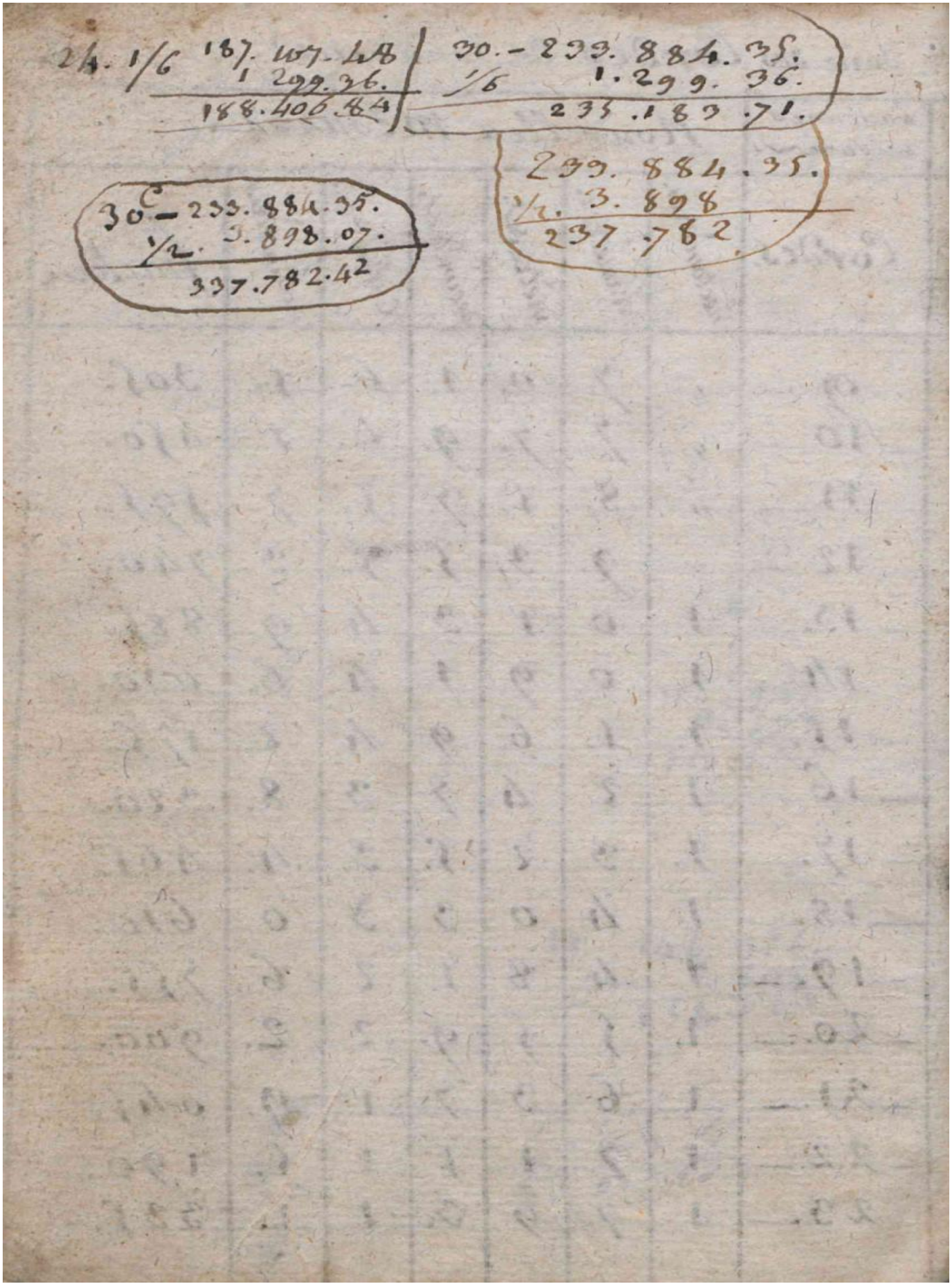

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Suite des Cordes de longueur.

anciennes mésures.	Nouvelles mésures.						
Cordes.	hectomètres.	décamètres.	mètres.	décimètres.	centimètres.	millimètres.	fractions.
24	1.	8	7	1	0	7.	480.
25	1.	9	4	9	0	3.	625.
26.	2	0	2	6	9	9.	770.
27.	2	1	0	4	9	5	915.
28	2	1	8	2	9	2.	060.
29	2	2	6	0	8	8.	205.
30	2	3	3	8	8	4.	350.
31.	2	4	1	6	8	0	495.
32	2	4	9	4	7	6.	640.
33	2	5	7	2	7	2	785.
34	2	6	5	0	6	8	930.
35.	2	7.	2	8	6	5	075.
36.	2	8	0	6	6	1.	200.
37.	2	8	8	4	5	7.	345.
38.	2	9	6	2	5	3.	490.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

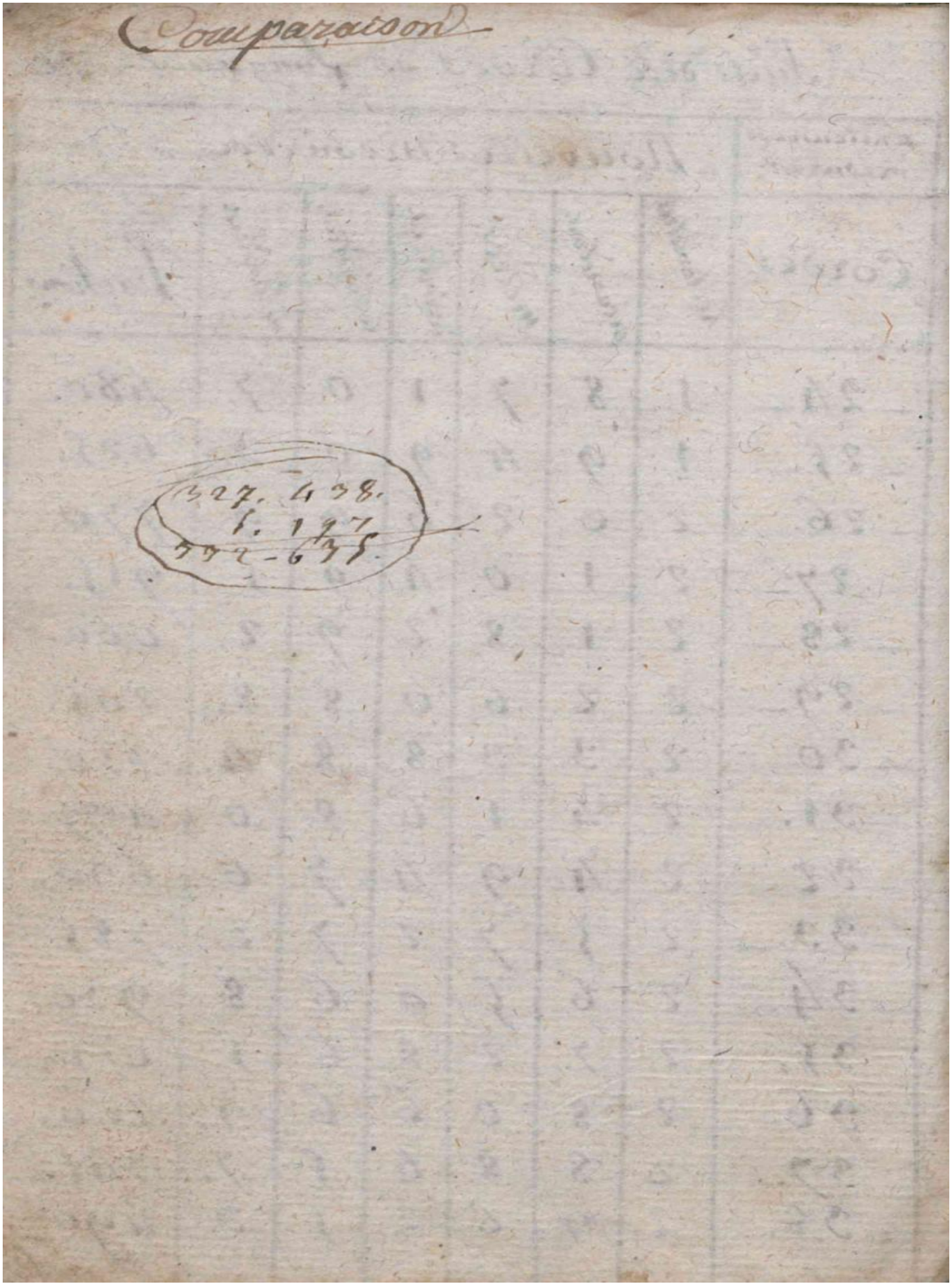

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Suite des Cordes de longueur.

anciennes mésures.	Nouvelles mésures. —						
Cordes.	hectometres.	décametres.	metres.	decimetres.	centimetres.	millimetres.	fractions.
39	3.	0	4	0	4	9	655.
40	3	1	1	8	4	5.	800.
41.	3	1	9	6	4	1.	945.
42.	3.	2	7	4	3	8.	090.
43.	3.	3	5	2	3	4.	235.
44	3.	4	3.	0	3	0.	380.
45	3.	5	0	8	2	6.	525.
46.	3	5	8.	6	2	2	670.
47.	3	6	6	4	1	8	815.
48	3	7	4	2	1	4	960.
49	3	8	2	0	1	1.	105.
50	3	8	9	8	0	7	250
51	3.	9.	7.	6	0	3.	395.
52	4	0	5	3	9	9	540.
53	4	1	3.	1	9	5	685.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

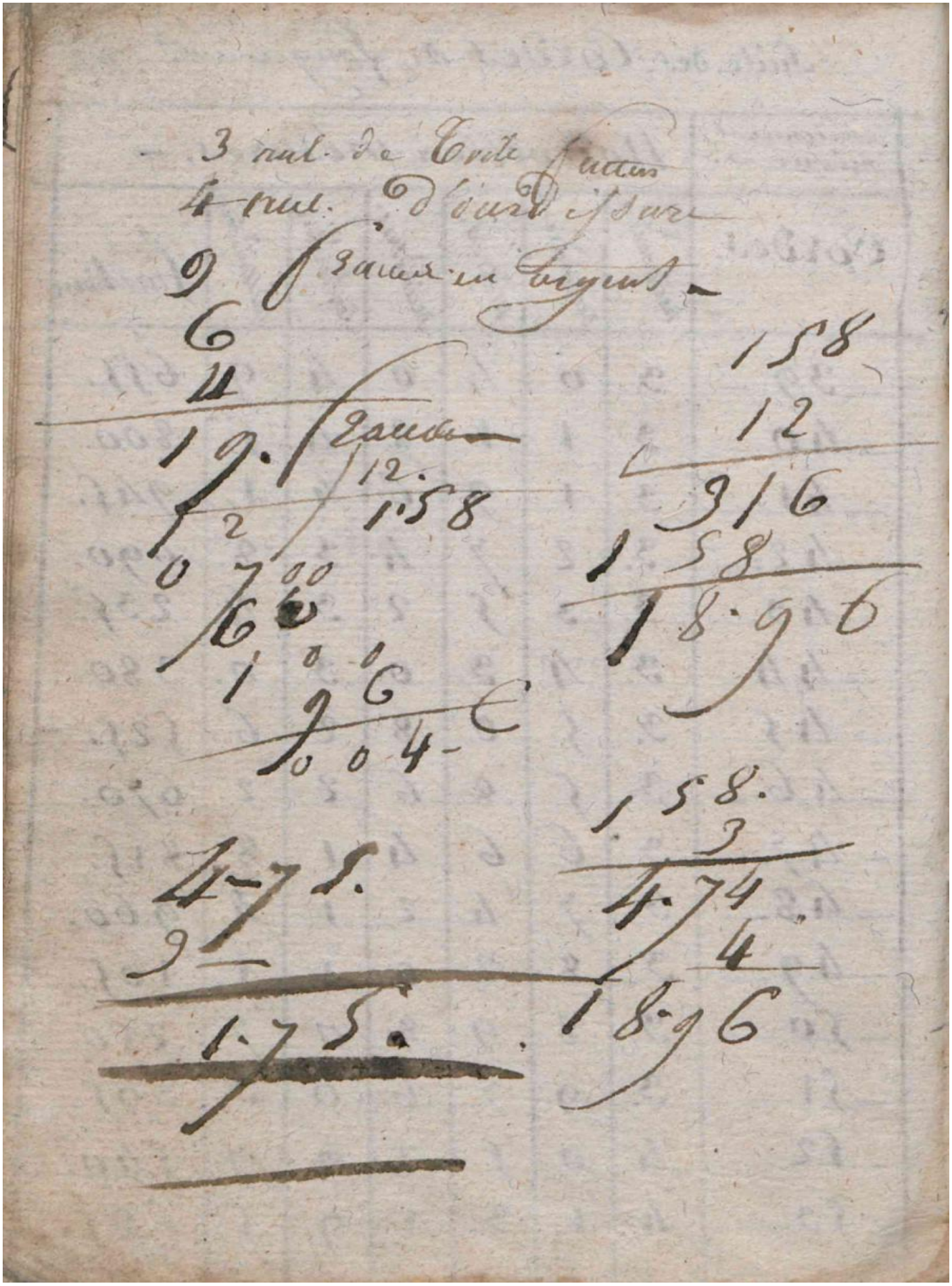

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Suite des Cordes de longueur.

anciennes mésures.	Nouvelles mésures.						
Cordes.	hectomètres.	décamètres.	mètres.	décimètres.	centimètres.	millimètres.	Fractions.
54	4.	2	0	9	9	1	830.
55.	4	2	8	7	8	7.	975.
56	4.	3	6.	5	8	4.	120.
57	4	4	4	3	8	0	265.
58	4	5	2	1	7	6	410.
59	4	5	9	8	7	2	555.
60	4	6	7.	7	6	8.	700.
61	4	7	5.	5	6	4	845.
62.	4.	8	3.	3	6	0	990.
63	4	9	1	1	5	7.	135.
64	4	9	8	9	5	3.	280.
65	5	0	6	7	4	9	425.
66	5	1	4.	5	4	5	550.
67	5	2	2	3	4	1.	715.
68	5	3	0	1	3	7.	860.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

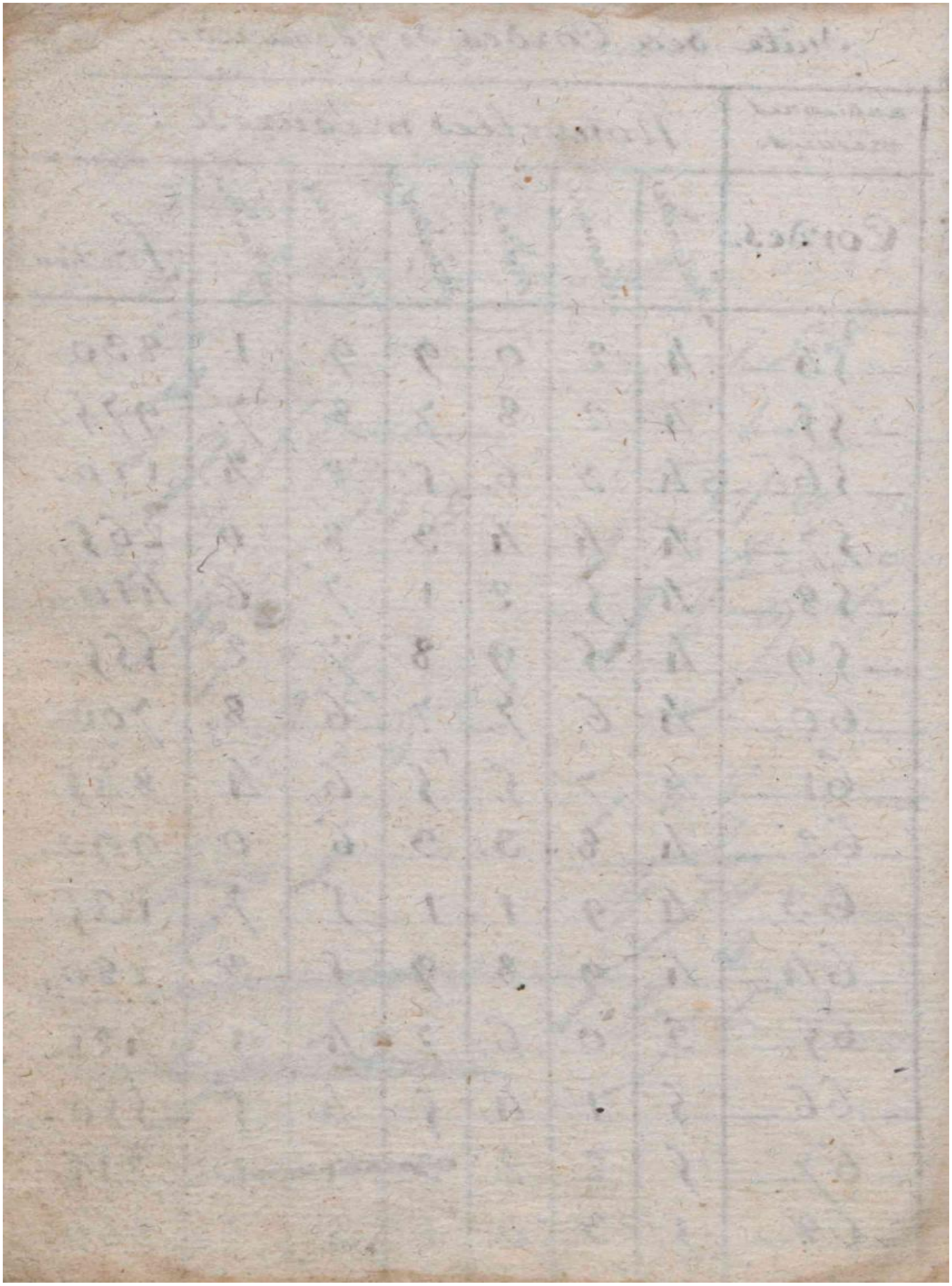

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Suite des Cordes de longueur.

anciennes mésures.	Nouvelles Mésures. —						
Cordes.	hectomètres.	décamètres.	mètres.	décimètres.	centimètres.	millimètres.	fractions.
69	5	3	7.	9	3	4	005.
70	5	4	5.	7	3	0.	150.
71	5	5	3.	5	2	6.	295.
72	5	6	1.	3	2	2	440.
73	5	6	9.	1	1	8	585.
74	5	7	6.	9	1	4.	730.
75	5	8	4.	7	1	0.	875.
76	5	9	2	5	0	7	020.
77	6	0	0.	3	0	3	165.
78	6	0	8	0	9	9	310.
79	6	1	5	8	9	5	455.
80	6	2	3	6	9	1	600.
81	6	3	1.	4	8	7.	745.
82	6	3	9	2	8	2	890.
83	6.	4	7.	0.	8	0.	035.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

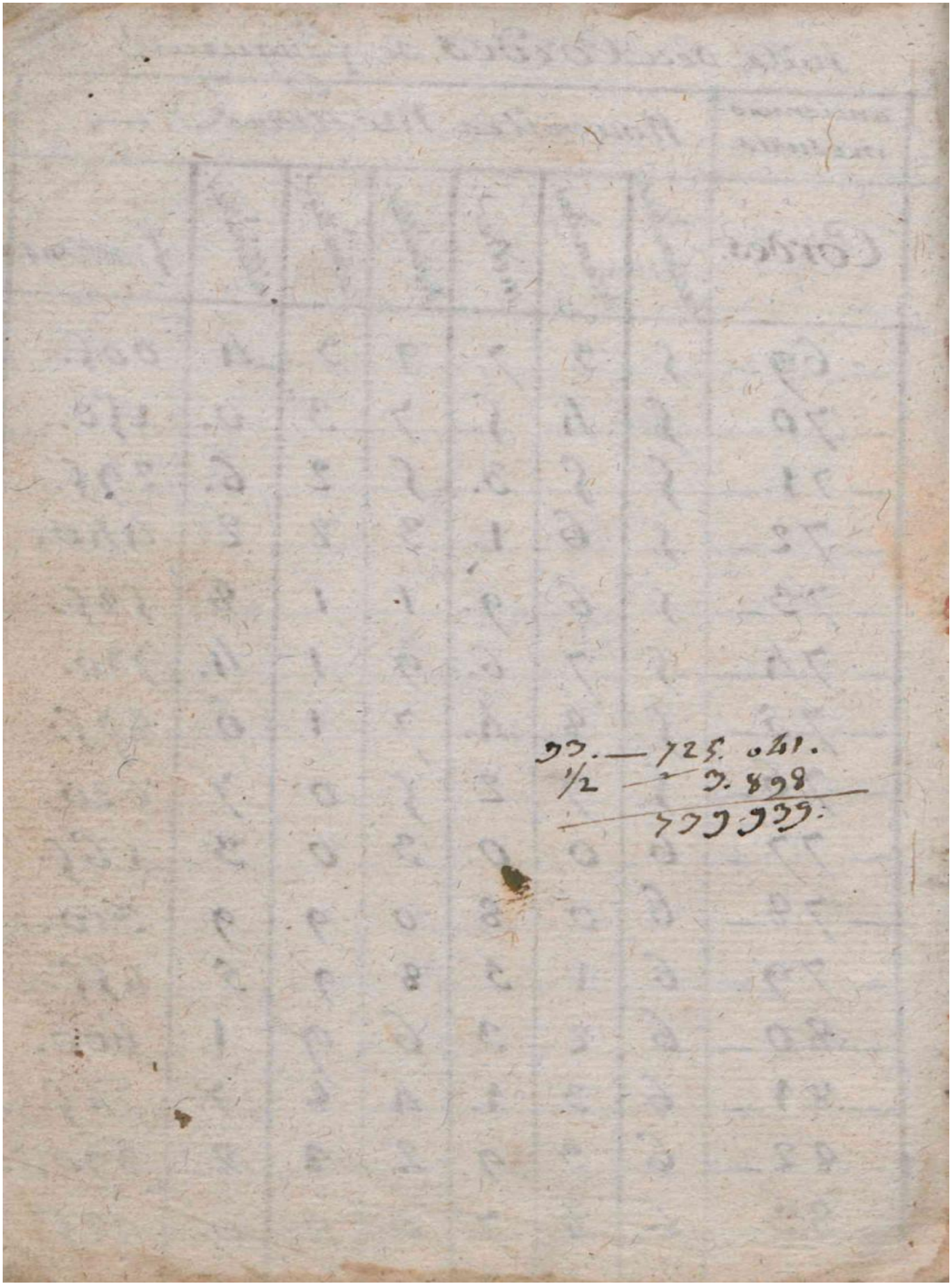

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Suite des Cordes de longueur.

anciennes mésures.	Nouvelles mésures.						
Cordes.	hectomètres.	décamètres.	mètres.	décimètres.	centimètres.	millimètres.	fractions.
84	6	5.	4.	8	7	6.	180.
85	6	6	2.	6	7	2.	325.
86	6	7	0	4	6	8	470.
87	6	7	8	2	6	4.	615.
88	6.	8	6.	0	6	0	760.
89	6	9	3.	8	5	6	905.
90.	7	0	1.	6	5	3.	050.
91	7	0	9.	4	4	9.	195.
92	7	1	7	2	4	5	340.
93	7	2	5	0	4	1	485.
94	7	3	2	8	3	7	630.
95	7.	4	0.	6	3	3.	775.
96	7	4	8.	4	2	9.	920.
97	7	5	6.	2	2	6	065.
98	7	6	4	0	2	2	210.
99	7.	7	1	8	1	8.	355.
100.	7	7	9.	6	1	4	500.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

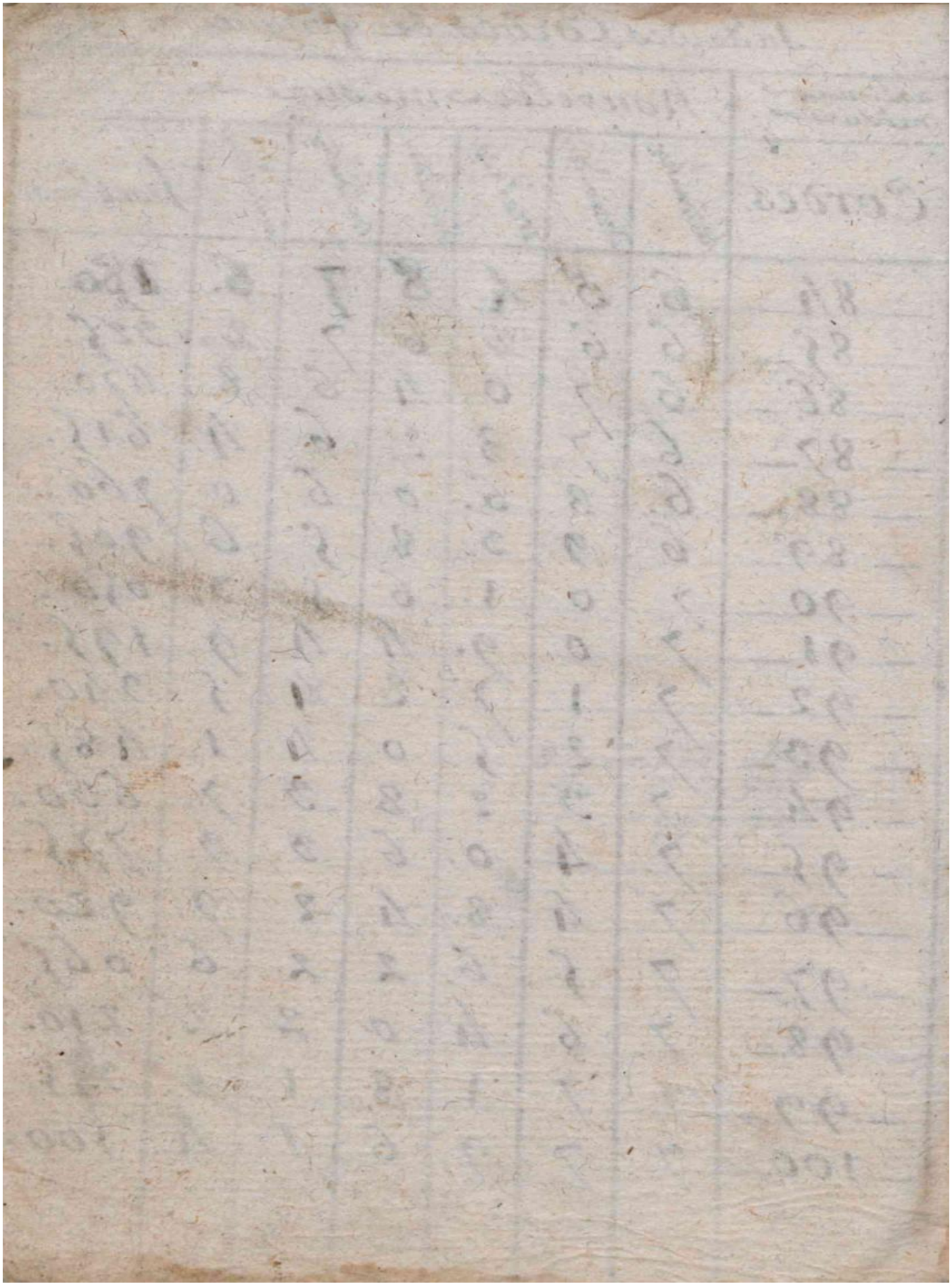

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Fractions des Cordes de Longueur.

anciennes dénominations	Nouvelles Mesures.						
parties de Corde.			Mètres.	Décimètres.	Centimètres.	millimètres.	fractions.
3/4.	"	"	5	8	4	7	11.
1/2.	"	"	3	8	9	8	07.
1/4.	"	"	1	9	4	9	04.
1/8.	"	"	"	9	7	4	52.
1/16	"	"	"	4	8	7	26.
2/3.	"	"	5	1	9	7.	43.
1/3.	"	"	2	5	9	8	71.
1/6	"	"	1	2	9	9	36
1/12.	"	"	"	6	4	9	68.
1/24	"	"	"	3	2	4	84
1/5.	"	"	1	5	5	9.	23.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

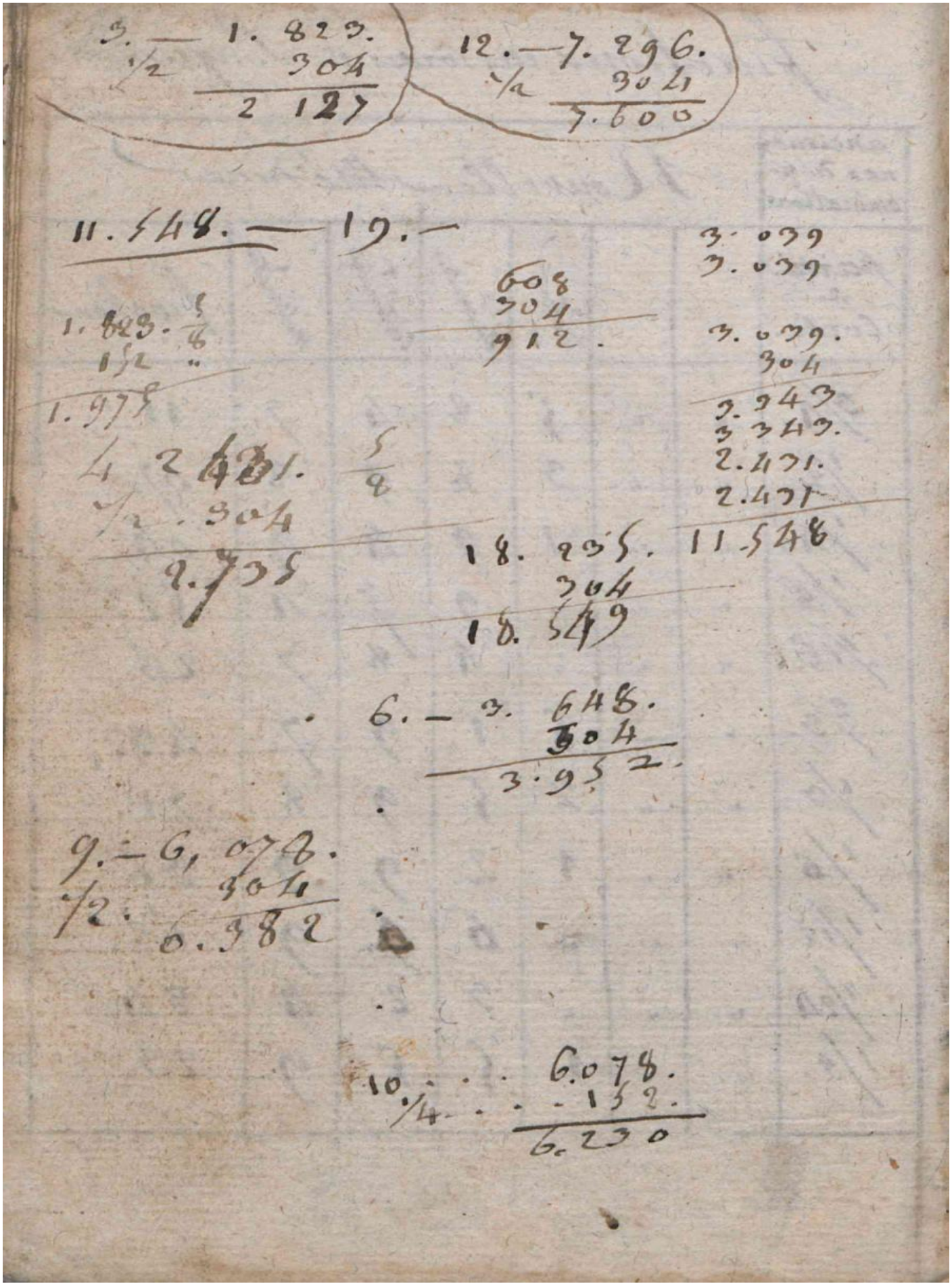

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Mésures carrées superficielles.

Cordes Carrées.	ares.	Déciares.	Centiares.	milliares.
1.	"	6	0	8.
2.	" 1	2	1	5 5/5.
3.	1.	8	2	3 5/5
4.	2.	4.	3.	1 5/8.
5.	3.	0	3	9 1/16.
6.	3.	6.	4	8.
7	4.	2.	5.	6.
8	4.	8	6	4.
9.	5.	4.	7.	0 11/16.
10.	6.	0.	7	8 1/8.
11	6.	6.	8	6 5/16.
12.	7.	2	9.	6.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cordes Carrées.	ares.	déciares.	Centiares.	milliares.
13.	7.	9	0	1 6/8.
14.	8.	5.	0.	9 6/8.
15.	9.	1	1	7 3/16.
16.	10.	0	3	2.
17.	10.	3.	3	5. 13/16.
18.	10.	9.	1	0 5/8.
19	11.	5.	4.	8 13/16.
20.	12.	1.	5.	6 1/4.
21.	12.	7.	6	7. 7/8.
22.	13.	3	7	5.
23.	13.	9.	1	9 5/6.
24.	14.	5	8	7. 5/6.
25.	15.	1	9	5 5/16.
26.	15.	8	0	3 5/16.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cordes Carrées.	Ares.	Déciares.	Centiares	milliares.
27.	16.	1	1	1.1
28.	17.	0.	1	7.1
29.	17.	6	3	5.1
30.	18.	2.	3	4 3/8.
31.	18.	8	1	2 6/16.
32.	19.	1.	5.	0.=
33.	20.	0	5	6 5/8.
34.	20.	6	6	6.1=
35.	21.	2	7	3 1/2
36.	21.	8.	8	1 1/2.
37.	22.	1.-	8.	9. 1/8.
38.	23.	0.	9.	7 1/8.
39.	23.	7.	0	5 1/16.
40.	24.	3	1	2 1/2.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cordes Carrées.	ares.	déciares.	centiares.	milliares.
41.	24.	9.	2	0 11/16.
42.	25.	5	3	8 1/8.
43.	26.	1	1	6 1/8
44	26.	7	4	4 3/8
45.	27.	3	5	1 9/16.
46.	27.	9.	6	9 6/8.
47.	28.	5	6	7 7/16.
48.	29.	1	7	4 13/16.
49.	29.	7	8	2 13/16.
50	30.	3	9.	0 5/8
51.	30.	9.	9.	8 5/8.
52	31.	6.	0	6 2/8.
53	32.	2	1	4 2/8
54.	32.	8	2.	1 7/8.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cordes Carrées.	ares.	déciares.	centiares	milliares.
55.	33.	4	2	9. 1/8.
56.	34.	0	3.	7. 7/8
57.	34.	6	4	5 4/8.
58.	35.	2.	5	3 4/8.
59.	35.	8	6	1 1/8
60	36.	4	6	8 3/4.
61.	37.	0	7	6 3/4.
62	37.	6	8	4 1/8
63.	38.	2.	9	2 3/8.
64.	38.	9	0	0 3/8.
65.	39.	5.	6.	8. =
66.	40.	1	7	6.
67	40.	7	2	4.
68.	41.	3.	3.	1 1/6.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cordes Carrées.	Ares.	déciares.	Centiares.	milliares.
69. =	41.	9.	3.	9 6/8.
70.	42.	5.	4.	6 7/8
71.	43.	1	5	5 3/8
72.	43.	7.	6.	2 4/8.
73.	44.	3	7	0 4/8.
74.	44.	9	7	8 12/16.
75.	45.	5	8	5 15/16.
76.	46.	1	9	4 1/8.
77.	46.	8	0	1 2/16
78.	47.	4	0	9 2/8.
79.	48.	0.	1.	7.
80.	48.	6.	2.	5.
81.	49.	2.	3	3.
82.	49.	8.	4.	1.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Toises carrées.	Ares.	déciares.	centiares.	milliares.
83.	50.	4	4	8 7/16.
84.	51.	0.	5	6 5/8.
85.	51.	6	6	4 5/8.
86.	52.	2	7	1 11/16.
87.	52.	8.	7.	9. 11/16.
88.	53.	4.	8.	7 11/16.
89.	54.	0.	9	5. 11/16.
90.	54.	7	0	3 5/8.
91.	55.	2	1	2.
92.	55.	9	1	8 6/8
93.	56.	5	2	6 6/8.
94	57.	1.	3.	4. 6/8.
95.	57.	7.	4	2 5/8.
96.	58.	3.	5.	0 3/8.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cordes Carrées.	ares.	déciares.	centiares.	milliares.	
97.	58.	9	6	0 13/16.	
98.	59.	5	6	5 7/8.	
99.	60.	1	7	3 13/16.	
100.	60.	7.	8	1 7/8	
fractions	"	" "	" "	" "	" "
1/2 Cord. =		3	0	4.	
1/3. =		2.	0	2 2/3	
1/4 =		1	5	2 1/2	
1/6 =		..	7.	6.	
2/3. =		4.	0	5. 1/3	
3/4 =		4	5	6	

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Poids ou Pesanteur.

once ancienne.	myriag.	Kilogram.	hectog.	decagr.	gramme.	fraction.
1.	"	"	"	3.	0.	5941.
2.	"	"	"	6.	1.	1882.
3.	"	"	"	9.	1.	7823.
4.	"	"	1.	2.	2.	3765.
5.	"	"	1.	5.	2.	9706.
6.	"	"	1.	8	3.	5647.
7.	"	"	2.	1	4	1588.
8.	"	"	2	4	4.	7529.
9.	"	"	2.	7.	5.	3470.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

livres. anciens.	myrias.	Kilogr.	hectogr.	décagr.	gramm.	fraction.
1.	"	"	4.	8.	9.	506.
2.	"	"	9.	7.	9.	012.
3.	"	1	4	6	8	518.
4.	"	1.	9.	5.	8	023.
5.	"	2.	4	4	7.	529.
6.	"	2.	9.	3.	7	035.
7.	"	3.	4	2	6	541.
8.	"	3.	9	1.	6	047.
9.	"	4.	4	0	5	553.
10.	"	4.	8	9.	5.	06.
11.	"	5.	3	8	4	56.
12.	"	5	8	7	4	07.
13.	"	6	3	6	3	58.
14.	"	6	8	5	3	08.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

livres anciennes.	Myriag.	Kilogr.	hectogr.	décagr.	grammes	fractions
15.	"	7.	3.	4	2.	586.
16.	"	7.	8	3	2.	094.
17.	"	8	3	2	1	601.
18	"	8	8	1	1	106
19.	"	9	3	0	0	612.
20.	"	9.	7.	9.	0.	12.
21.	1	0	2	7	9	62.
22.	1	0	7	6	9.	12.
23.	1	1	2	5	8	63.
24.	1	1	7	4	8	14.
25.	1	2	2	3	7	65.
26.	1	2	7	2	7	16.
27.	1	3	2	1	6	66
28.	1	3	7	0	6	16.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

livres anciennes.	Myriag.	Kilogr.	hectogr.	decagr.	gramm.	fractions.
29.	1.	4.	1	9	5.	67.
30	1.	4.	6.	8.	5.	18.
31.	1	5	1	7	4	68.
32.	1	5	6	6	1	19.
33.						
34.	1	7.	6	2	2	212.
35.						
36.						
37.						
38	1	8	6	0	1.	22.
39.						
40.	1.	9.	5.	8.	1	04.
41.						
42.	2	0	5	5.	9	24.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

poids.

livres anciennes.	Myriagr.	Kilogr.	hectogr.	décagr.	grammes.	fractions.
43.						
44.	2.	1	5	3	8.	24.
45.	2	2	0	2	7	77.
46.	2	2	5	1	7	26
47.	2	3	0	0	6	77.
48.	2	3	4	9	6	28.
49.	2	3	9	8	5	79.
50.	2.	4.	4	7.	6	10.
51.						
52.	2	5	4	5	4	32
53.						
54.						
55.						
56.	2	7	4	1	2	32.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

lignes anciennes.	myriag.	kilogr.	hectog.	Décagr.	grammes.	fractions.
57.						
58.						
59.						
60.	2.	9.	3	7	0.	36. appé...
61.	2	9	8	5	9	87. appé...
62.	3	0	3	4	9.	36. appé...
63.						
64.						
65.						
66.						
67.						
68.	3	5	2	4	1.	12...
69.						

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

livres anciens.	myriogr.	Kilogr.	hectogr.	Décagr.	gramme.	fractions
70.	3.	4.	2.	6.	5.	42.
71.						
72.						
73.						
74.						
75.						
76.						
77.						
78.						
79.						
80.	3.	9.	1.	6.	0.	08.
81.	3.	9.	6.	5.	1.	58.
82.						

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

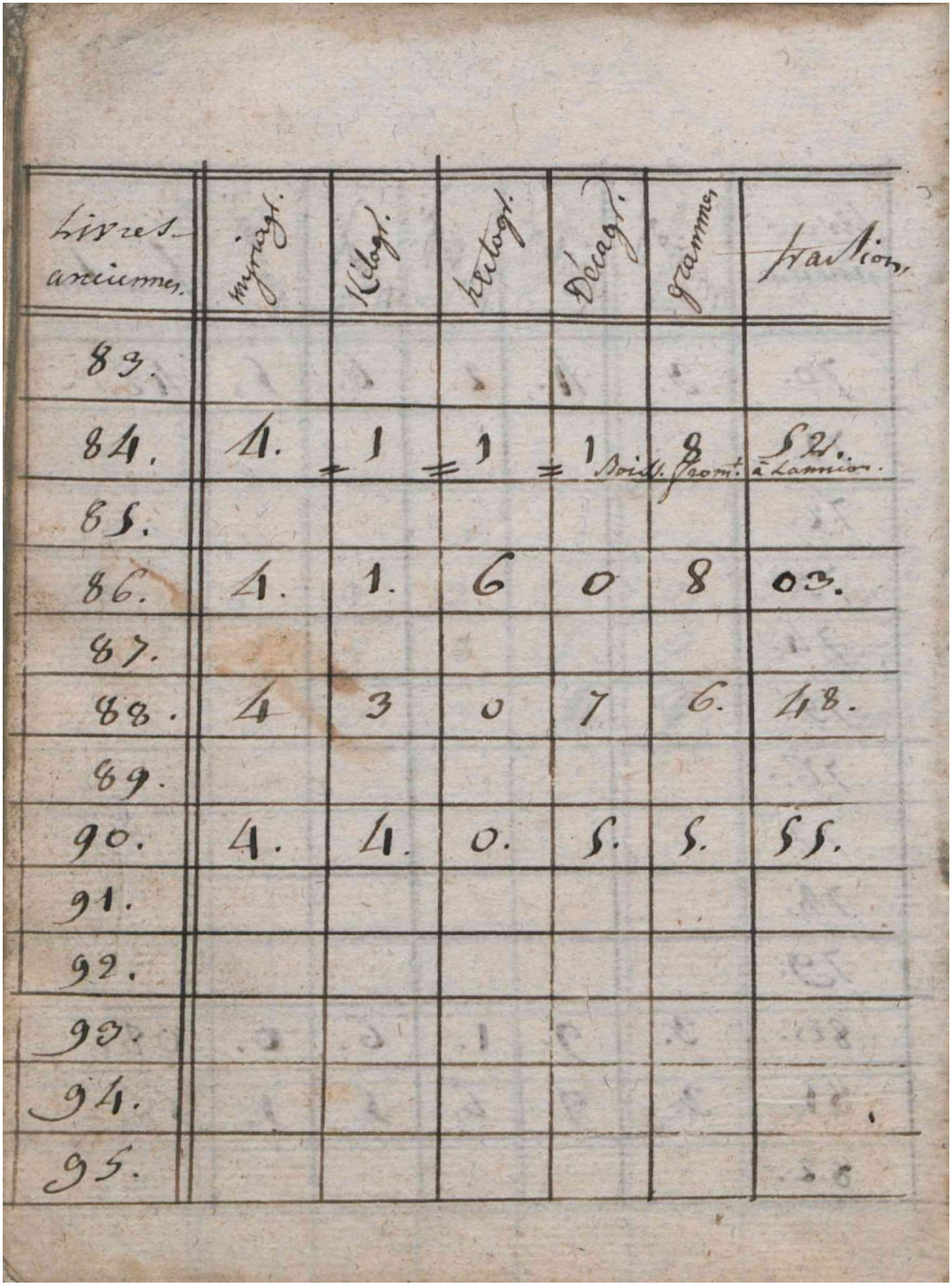

livres. ancienne.	myriagr.	Kilogr.	hectogr.	Décagr.	grammes	fraction.
83.						
84.	4.	= 1	= 1	= 1	8 Boiss. froment à Lannion.	52.
85.						
86.	4.	1.	6	0	8	03.
87.						
88.	4	3	0	7	6.	48.
89.						
90.	4.	4.	0.	5.	5.	55.
91.						
92.						
93.						
94.						
95.						

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Livres anciennes	myriag.	Kilogr.	Hectogr.	Décagr.	Grammes.	fractions.
96.	4.	6.	9.	9	2.	58.
97.						
98.	4	7	9	7	6	0.
99.						
100.	4	8	9	5	0.	6.
101.						
102.						
103.						
104.						
105.						
106.						
107.						
108.						

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

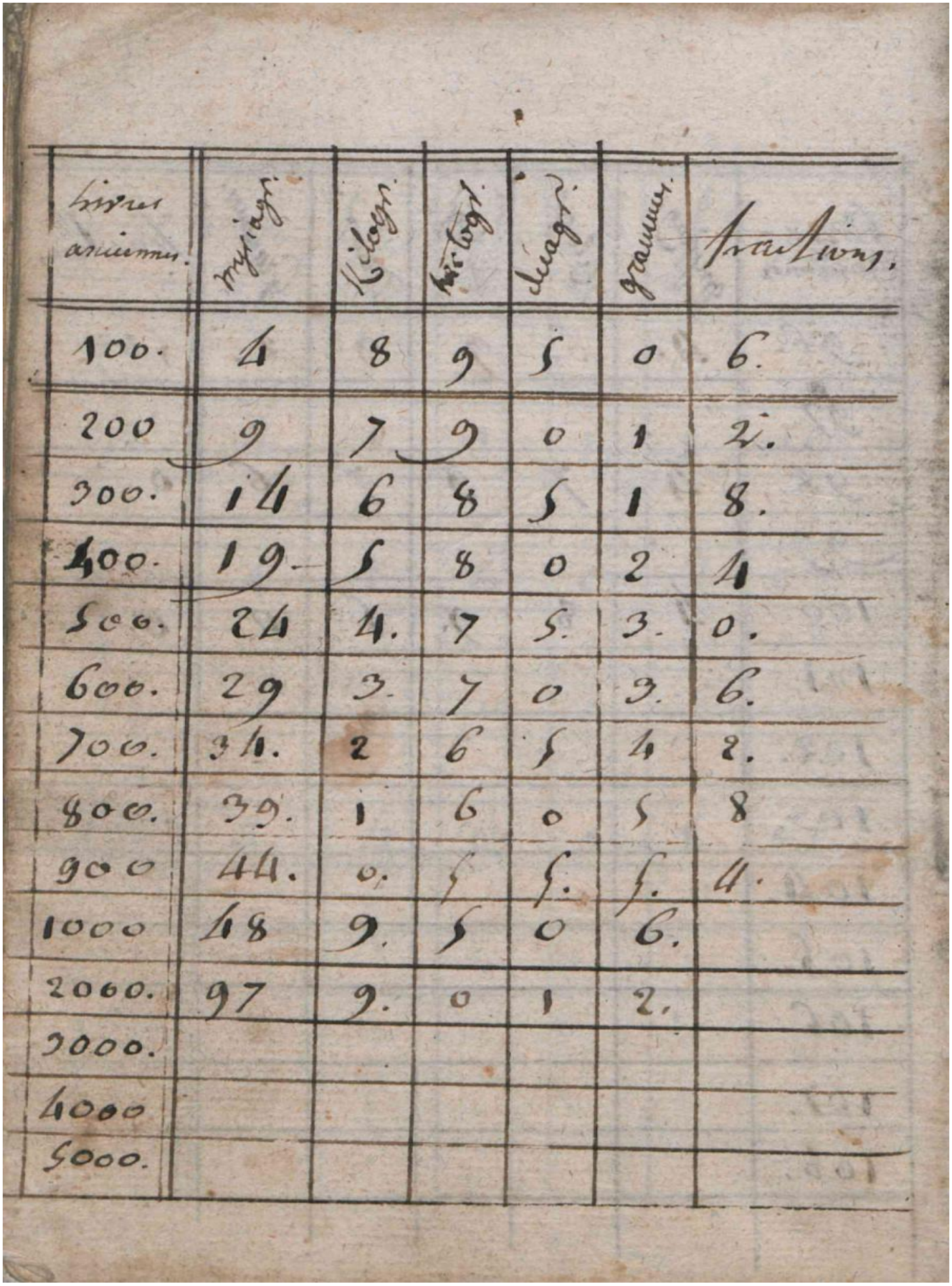

livres anciennes.	myriagr.	kilogr.	hectogr.	decagr.	grammes.	fractions.
100.	4	8	9	5	0	6.
200	9	7	9	0	1	2.
300.	14	6	8	5	1	8.
400.	19.	5	8	0	2	4
500.	24	4.	7	5.	3.	0.
600.	29	3.	7	0	3.	6.
700.	34.	2	6	5	4	2.
800.	39.	1	6	0	5	8
900	44.	0.	5	5.	5.	4.
1000	48	9.	5	0	6.	
2000.	97	9.	0	1	2.	
3000.						
4000						
5000.						

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

un ½ Boisseau de grain de Riz, pèse de 43$^{\#}$ à 45$^{\#}$

Le Boisseau Comble from^{t} mesure de la Roche Derrien, pèse 100$^{\#}$ faux. St C. n'est pour le S.^{r} de la marche

mesures de Capacité.

Treguier. Dec. a l. 7 milli.

Lajute	9.	662 —
Boisseau	5.	502 2
Boiss. Comble	6.	002.
		9.662
		4
		30.648

Guingamp.

Boiss. seigle . . .	4.	567.
bled noir . . .	5.	214. 5
froment	4.	017.

Lannion

Tous bleds.		
Boiss. froment . .	6.	406. —
id^{e} Bieres . . .	5.	266. —

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Pont.	Decal.	mill:
Jute. . . .	9. . . .	763. . . .
Boiss: . .	5. . .	582. . . .
. . . . 1/2 —	2.	791.

mesure de Treguier aux Boiss t.
froment rases & comble, font
La perte ou - - - - - - - - - - 847. — 11 — 15

un des arbres badioliers abbatus par
Krain sur Le Bas du courtil de
Lezonom, a de circonference = 6.p & 1/2.

& Le plus près de ta —
maison ———— 6.p. & 9 po.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

25

Conv.[t] Cuteuby, en pomm.[e]
Jaudy. — 48" 10s. f.[t] due —
à 14 jeguu — Jacob. — L'annonce
à Jean Le Squesen. Rozat.
1.582 2/3
16.746. 19.338
27.721

Parc Bonnet & Logeat frostard
en Coatsevens, 49." — 840."
à Briand.

10.[l] th

Parc an marc'h, à J.[n] Creizrion.
en Coatt. 21.[l] 6.[s] 6 — 492.[#]

Et mes 4 objets de Coatanoran.

vente definitive.

30. pluviose, an 12.

N.° 251. du Bulletin
des Loix.
suppression du droit — feodaux

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Toir de Planch. — 110.# Lorsque bien bien

58.# 18.
12 "
~~46 . 18 s~~

~~150~~ { 7.
~~50~~
48

Le 11 prairial Compte fait entre moi & mr. Le Jaux, aîné. p.r tout jusqu'à ce jour même de la déclaration de cont.t au Trait. & il me doit. 1.# 16 s.

Fiensbon
Emballer de Mo
5. 266.
12 De Mo....
10 532
5266
63.192

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

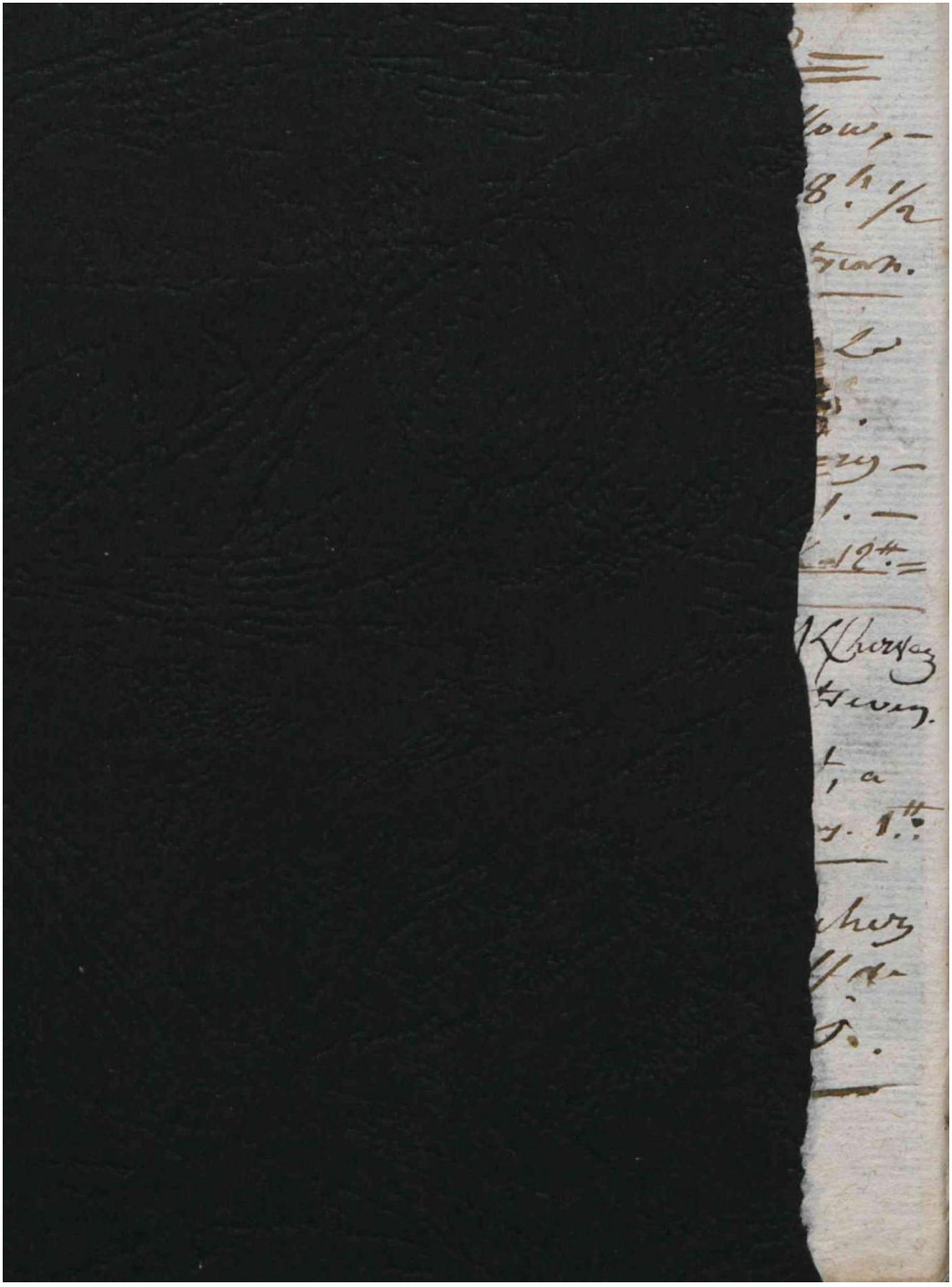

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

28

Pierre Tourbin, ——

~~Pierre Tourbin a acquis de Jeanne Daniel~~ acquierra
de Jeanne Daniel sa mère,
et ~~de~~ Louis Langoat, prop.res ~~...~~

au 3/4. = Ayres ayres —
Tourbin, f. de Pierre Langoat, ~~...~~ on a joint
Jeanne Daniel, sa veuve, faisant pour
elle & pour & Marguerite &
Pompée Tourbin, ses
mineures. ——

—— Les Droits Lods et V.tes ——
de la maison afferme Contrat
de moi. — " — " — " —

70.l
3
210..

Fra

Fra

Parc an Berrubian, labour.ble
contenant 140c. compris sous fossés
vers le couchant & le nord.

Parc an Berre Brar, aussi
labourable contenant 183c.
compris sous ses fossés au terme
que du levant. "

Note aud. parc, s'en
une déclaration.

— 1 —
quid, 13 juillet 1806. ? ... - . 4 -
10 aout, meme - - - - 2 - -

1806

Dimanche } à St. Evarzec 8 h.res du matin, à
18. 8bre } reg.tre de j.n Le Guen, de Evarzec.

Lundi 19. & peut-être 20. 8bre partage
entre Roll. Le Roux & consorts,
de Cont.re Rollentic.

...di 10. 8bre savoir à la Rochefoucauld. j.e
faire partage de ...

...di. } ventes chez j.n aller
à Kingoat ....
faire deit.ion

29

Dimanche 5. 8bre faire aux Dong[?]
d'epomm[?]. quitt. dont je tiens
Le Contenu. —"—"—

~~Mardi 7. 8bre~~ —"—"—

Convenant au Guerset en Lanmerin
Rolland Le Roux, de Rospiès, —
demande Le pouvoir de Congédier.
Mr Delecluse, procurateur, depose.
Lui Ecrire incessamment. —"—

300.# Comm. 24# aux mtre & servante.

mardi — 6. janvier 1807.
vente des meubles existantes chez —
Jean Garet époux de anne Le Bégue,
dem.t à Pomm.t. & ce, a requête de
Jean-marie Garet, son père, & Caution
dem.t à Prat.
Lesdits Meubles situés en La —
Commune de Pomm. jaudy, au Lieu —
de Cond.t au Spernen, autrement
Le Lanbian.

joseph-Marie Le Berre, soldat
du 3e Bon 7e Comp. 60e
Regimt. Lign.
à Chiozza.
6
fol. 1100.

2 tapis
1 Chandelier
1 Sucrier
1 Cafetière [illegible]
1 [illegible]
1 [illegible]
8 [illegible]
1 [illegible]
[illegible]
1 Marmite
Rideaux & anneaux

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cuiller à caffé.
Emalliés.
Poivriers
Clous d.

Loquet Thomas ou cuilier,
à S. Eust. ... savoir de
ammele sortellon son prix. Le
d... est 150. au moins,
jusqu'à 120. A t'ell... A quand ?

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Bureau de Verone
Envoi du 30. janv.r 1812.

Monsieur Charles Brocken a
deposé au Bureau des postes —
La somme de Cent vingt francs
pour Jean Brocken
à La Roche.

elle doit etre payée franche de
port. Verone 28. janv.r 1812.

Le Directeur des postes.
Barbieri.

VERONA
P.P.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

31

Joseph Le Goff & Louise Le
à eux joint Jeanne Le Goff
Goff cultivateurs demeurants à
quemperven, demandent à Citer
devant Le juge de paix du
Canton de La Roche Derien
hyacinthe Le Goff & épouse de
Jne Le Goff & en sa personne
Joseph Le Goff, Le jeune, aussi
Demeurants à quemperven,
Pour se concilier, s'il se
se peut sur le partage immob.
~~del~~ lre & Atier de la succession
de défuncts Joseph Le Goff
et Marguerite ollivier,
~~Leurs~~ père & Mère des dits
Goff, Comptant, Contrib. &
Rapportant aux termes des Loix,
Se Concilier au surplus sur
Les contestations pouvant être
deduites in tracs & lieux. Lesquelles

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

assignation aura lieu le jeudy 25. juin pour courant mis sauf tous droits des demand. et appartient desirés.

Et est le sujet du partage la terre nommée le provenant hingant, en quemper...

2 l. Declarant 1 homme 1 l.
Rapport de Sr. Leclair 4. a. l. 4

Recu de Mre. Lelor de Jean Cruchio 36 livres à valoir à ses affaires.
—

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

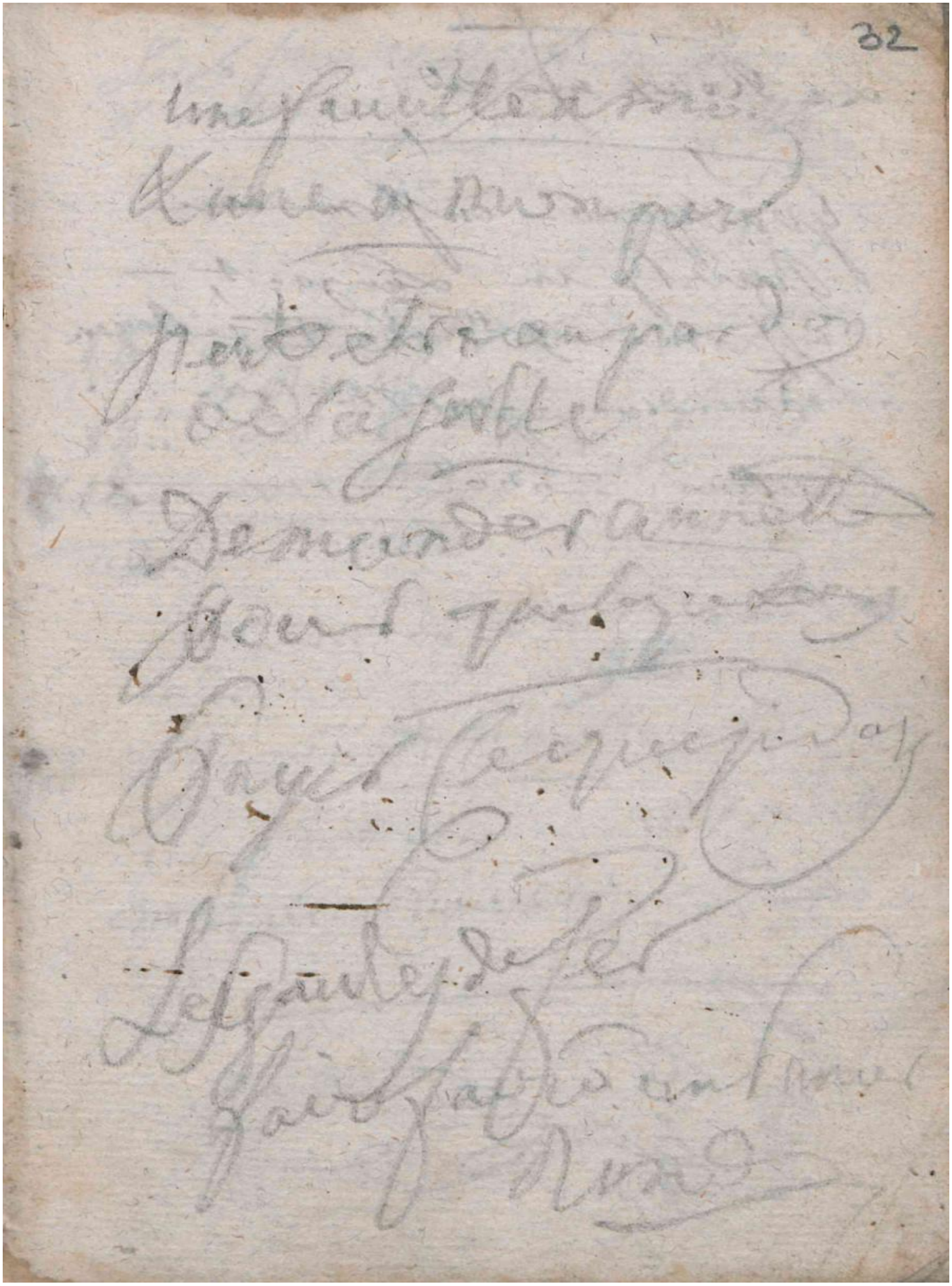

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

~~Le Roux usufruits~~

Goasqueo — en ferme avec Rarity en Lanzoat, — affermé 90 ₶ & 2 ₶ de Beurre à vendre . . par Ch. (1763) . .

estimé 2000 ₶ — . — . —

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

33

Par la ferme il étoit dû au Grazien
& consorts

1.° 84.#

2.° 50.#

tot. 134.#

18.# avoient été payées, dit-on, le jour du Renalile.

12.# ont été payée en choix depuis.

& 12.# aujourd'huy 26. 9bre

42.# total.

il seroit dû si tout cela est vrai, encore 92.#

plus les contributions.

il faut voir les lettres & notes du Renalil.

[illegible]

B. Malbert

Brossan

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le 27. fevr. 1808. honnoré
tilly, servante a donné en pur prêt
15.tt au Rollard, Lieut. au
petit 14 mabillon, avec oblig.on
de payer cette som. au plus
tard le 1er du mois d'aout
Prochain —
L'intérêt est 12. de Badier.

Temoins. Chtles Le Caïs =
Gabriel Le Saint.
Pyrer Le Sang.
Davy.
Jn Md Le Caïs.
Mie jeanne allain.

Conditionné
que tous les
frais seront
supportés
par Le
Rolland, le
cas échéant.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le Lundi — 28 mars à Lannion
mardi — 29. avec Derrien.
mercredi — a Treguier.

18.# a Clem.t de Rys. } marg.e de
15.# au Chaffotec. } la maison
33 livres tous moins } de Lonstil
Dinizet.

Au Cozannet, maçon, p.r ouvrage
fait en Trezen, j'ai d'abord
payé 42.# "
1.° 1 f. 50.c pour argent de tabac, & 1.re pièce } 1 — 50.
43.# 50.c

occupés par Lui 56 jours
par Lui seul & son
fils.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

à Gilles LeLaurent Charpentier.
j'ai payé pour les différents
ouvrages qu'il a eu à faire à
Kadiezer, y ———— 16.ᴸ 10.ˢ

il a employé 18 Jours.

six Clous à pitons à 18.ˢ ———— " —
envers de fer. . . . . .

J'ai acheté de thomas Le Seuch
Les branchages p. Kadiezer, qui
rendus sur Les Lieux de placés ont
Couté ———— 9.ᴸ — 15
Les Jaones p. idem —
Cinq chabcties de 1/2
Lesquelles rendus sur
Les Lieux de placés
ont Couté ———— 36"
45. "15.ˢ
36 — " —
9.ᴸ 15

payé à valoir 36.ᴸ

payé Le 2. 8bre 1808.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Partage de Marmoutier 35

j'ai employé les journées

5, 6, 7, 8, 15, 16, 17.
19, 20, 26. juin —
1, 12, 19, 20, & } 15.
31. juillet (1809.) —

Prestation de sermᵗ — 1.
Dépôt — 1.
Tirage des lots — 1.

.18.

à 10.
c. à. d.
ceux pour la ½

Les allers et retour.
(30.) —
timbre mᵗ 14.
feuilles minutes.
7. 70. — " — "
papier commun —
1. 10. — " — "

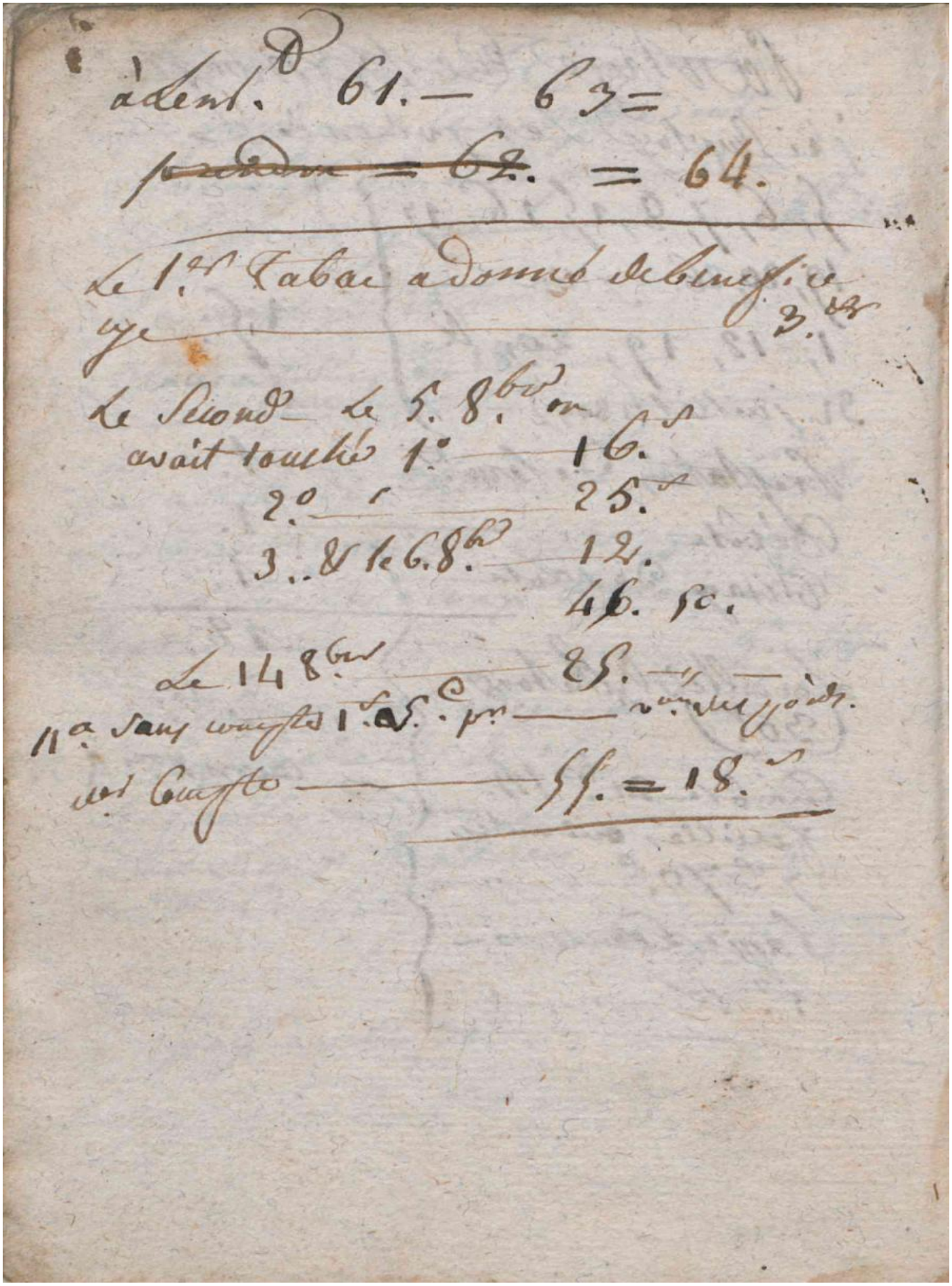

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

36

Ouvrages au Couv.t Le Maon.

j'ai payé pour le placement & façon
payé. des gros Bois et branchages sur l'écurie
à S.r Le Peuch 18.l —,,—

Gros Clous à filières ,,—18.s

payé à Thomas Le Peuch p.r
Joncs à Gerber la dite —
payé écurie, placem.t d'iceux &.ra — 24.l —,,—

Trois marchés de Paille
rendues sur les lieux p.r
La Couv.re de chez Leroy — 18.l —

Le Couv.r & Desbarcus
ont fait marché à — 12.l 5.s

Jean Le Chevanton époux
De jeanne yvonne Perrot,
Cultivateurs Dem[ts]. à la greve
De plougrescant, soumissionne
Le Pouvoir de Congédier de
Ler parcelle nommée Tachen —
ar Landouriec, audit —
Plougrescant, chargée de —
2 [illegible] mesure de treguier, —
aux Marguilliers de soumett. —
= avertir Le Chevanton en même
temps qu'on écrira au maire de
Plougrescant, Item 1. — " —

Marie-yvonne Le Mollec & G[me].
Creachriou, son mari, de Lanmérin,
doivent se faire donation entrevifs
ou acte testamentaire, si la
chose peut être faite sur simple
de tous leurs meubles existants
à leur décès. pour, sans —

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

37

inventaire ledes. survivant
jouir sans invre. dutout en
général, être rendu au
décès du survivant La succession
qui concerne(r)oit chacun,
a La part (?) qui La
Compète. Cependant Le d.
survivant ne pourra vendre
aucun immeuble de Lestoc du
prédécédé, mais auroit sans
qu'on le pouvoir inquieter tout
droit sur Le Mobilier comme
s'il Lui appt. privativement.
Mais quant aux immeubles aura
~~tout~~ droit d'affermer, mem
pour neuf ans, Les immeubles soit
~~en tout~~ soit en partie La
tester comme douairière ou en
usufruit.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le 27. août 1810, Raoul Le Goff, =
sorti de la prison de Morlaix, est
entré dans la Commune. Son
billet de sortie est dâté d'hier, =
Et signé ff. Meka, concierge, il
m'a dit qu'il ~~est demeure à Kervoërel~~; je
lui ai recommandé de chercher une autre
Condon. Cette Mon étant plus que suspecte.
Ledit se ~~présentera devant~~ trois tous
les 15. jours, à Compter du 9. 7bre pr.

obligations à faire pour
Pierre Corre —
1°. de 72. £ à Henry Collen
2°. de 120 £s à Jacques Collen.
La première payable
à la St. michel
La seconde à la toussat.

3e. année de

François jobbe, Commerçant

Le 3. novembre 1812.

36f.

6. aunes de toile faitisse.

1. Chemise fine.

2. paires de sabots.

pr. avoir une pair de sabots à l'accedamme de une autre commune, solle le 29.9bre donné ci — 2.f. "

Le 13. Xbre — 1.f. "

Le 1er jour de l'an — 1.f. 50.c

pr. les sabots de Corbucci — 3.f. "

pr. avoir du vin, pend. sa maladie — " 60.

donné 8f. Reste le 23 mars 1813 ci — 6.f 35.c

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Année 1re.

Anne Mareau Commençant

Le 3. novembre 1812.

21.# L"
3. aunes & 1/2. d'ourdissure,
1. aune & 1/2. toile fine.
2. paires de sabots.

n'est pas venue.

Année du 14. juillet 1813,
63. Chemises p.r ma f.e & moi.

Plantreuil, Gage d'août 1813. =
p.r 30.# ou 27.# & 1/2 B.u d'orge.
plus 1. Chemise & 1. Culotte.

a eu 3.# =

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

1ère année.

jacquette Lucas Conv. le 3. nov. 1812.

18. fr.

3 aunes & ½ d'ourdissure.

1. aune toile fine.

1. paire de sabots. —

a eu p. aller aux prisons de Cosne 3. fr. " —

a eu une paire de sabots.

a eu une autre paire de sabots.

donné le 5. juillet 1813. pour aller à une noce — 1. fr. 50.

donné pour avoir des souliers — 4 = 50.

donné le 28. 8bre — 3. " —

donné Pr 1. mouchoir le 10. 9bre 1813. — 3. 25.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

1re année commencée 15. Jours après
la Toussaint

françoise durand.

24.

3, aunes & ½ d'ouard d'Ascre.

1. aune toile fine

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

40

Pierre Le Coz.
entré au service à la fin de mars
1813. sera finis à la toussaint.

24. ₶ en argent.
6. aunes toile faitice.

a eû 6. ₶ le 22. mai dont 5. ₶ pour
payer une paire de soulier.
a eû 3 ₶ pour aller à des noces. 6
a eû 9. ₶ le dimanche 5. 7bre 3
9
18 ₶

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Mémoire des Tournées employées par Jn Marie Le Caër, à la Classification des titres de l'Eglise. an 1813.

	Nombre de jours.
~~11 août~~ 12.14.16	4
mardi 17 & merc. 18. août	2
mercr. 25 & jeudy. 26. id.	2
Sam. 28. & mardi 31. id.	2
merc. 1er. 7bre	1
samedi 4. 7bre	1
mardi 7. 7bre	1
vendredi 10. 7bre	1
mardi 21. 7bre	1
Samedi 2. 8bre	1
mardi 12. 8bre	1
Lundi 18. 8bre	1
Samedi 6. 9bre	1/2
	18.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

41

j'ai été
le 6. 7bre au Colque.
& le 25. id. — 4 —

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Buée du 4. juillet 1814.

Draps de lit ——— 45.

françois Le Vaugit
françois Le Bougeant.
1 un autre

4.e trimestre de 1813. p.r Mutation.

françoise Le Gac ... du mobilier, mais peu.
Marie André ... id.
Pierre Guégan ... très pauvre, nihil.
Marg.te Le Roux ... du mobilier, mais peu.
Charlotte le Roux ... du mobilier, très peu.

Buée du 28. mars 1814.

	Draps de lit	~~32~~	33.
Bon.	Chemises 52.	~~19~~	19.
	Nappes	~~9~~	9.
	Serviettes	~~9~~	9.
	Essuimains	"	15.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Linges de la maison
au 12. novembre 1813.

Ma femme & Moi ..... 64. Chemises.
Draps de lit ..... 61. " "

Les Chemises au 28. juin 1814. Sont de ..... 69.
Les Serviettes ..... 33.

Reçu du 1. 8bre 1814.

40 Ch
2 Draps de lit
2. Nappes
10. Serviettes.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

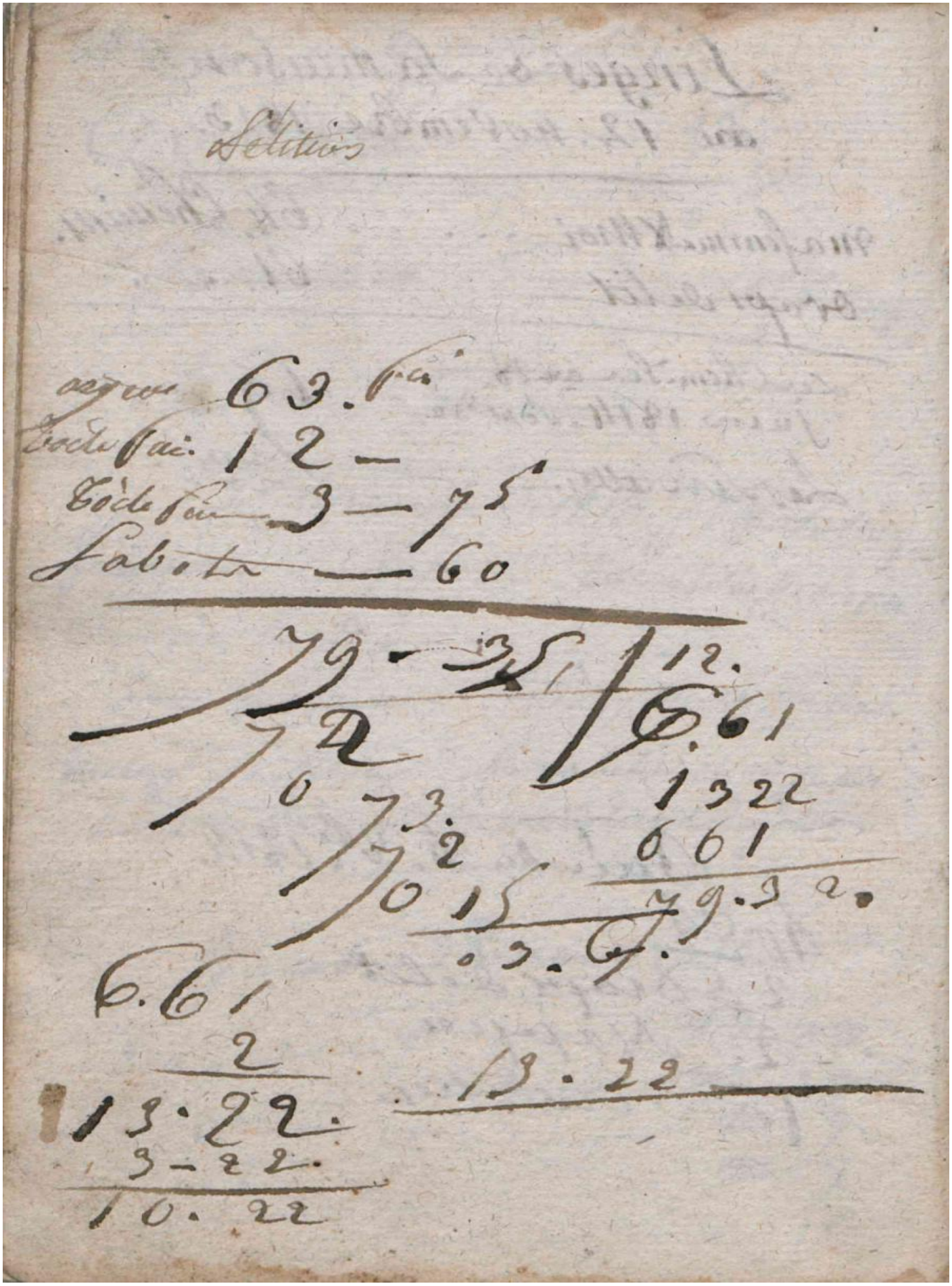

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

93

18. mai 1814.

Monsieur, j'avais pris la liberté, au nom de Mons.r l'adjoint, de vous inviter à appeler devt. vous pour une publication, à tous les personnes qui devaient à Mr. d'Oholeur, soit p. prises avec lui, soit autrement et je vous avais prié de renvoyer ceux qui se seraient présentés.

votre réponse fut que cela ne vous regardait pas, et vous me quittâtes précipitamment.... si vous aviez espéré une discussion sur cette question, vous auriez vû que vous vous êtes décidé un peu à la légère — d'leur tantisse pas cette rapetade...

Mr. l'Adjoint se rend auprès de vous p.r vous renouveler par lui-même l'invitation que je vous avais faite en son nom, et vous inviter sur la rentrée de cette partie de la saison des pauvres.

Recevez, M.r, l'assurance de ma haute considération.

50
25
75.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Michel Le Berre

Entré au service comme domestique le 1er Xbre 1811 pour une Année

Il aura 13 Écus en argent
6 aunes de Toile fatisse
1. Culotte idem
1 p^re de sabots

10. 40
2 — 60
13. 00
" 50
13 — 50
3 5..
10. 50

0. 45 / 12
0. 6. 5
0 15.

A reçu à valoir 3 francs

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

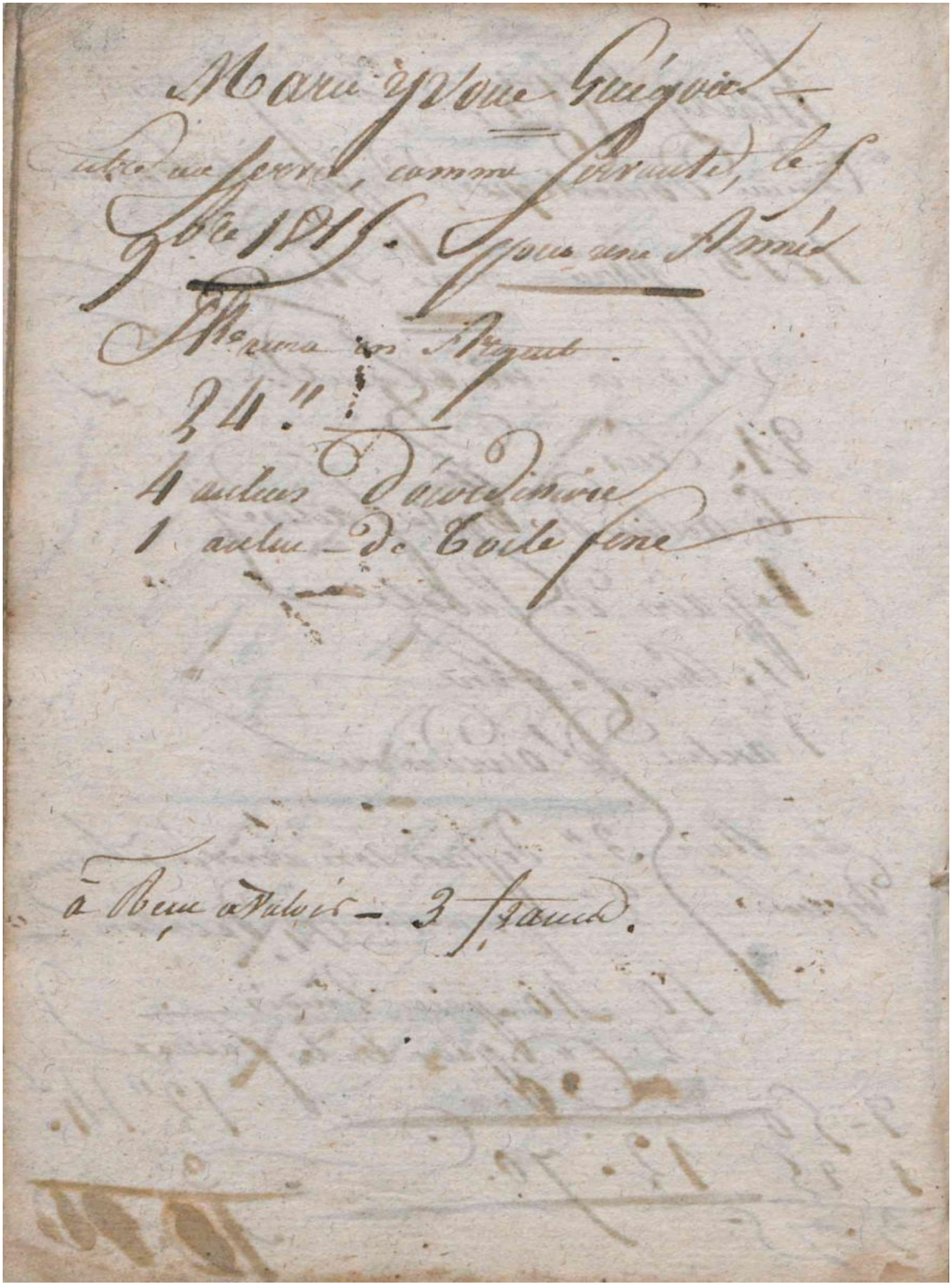

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

45

Annette Le Roz.

entrée au service à la Tournaille comme

servante pour un année

Elle avoit 18.tt en argent

4 aulnes d'ourdiment

1. autre de toile fine

6 aulnes de toile faite

Elle a Reçu 1 p.re de sabots

depolar 10 sols pour faire teu ... 9

de ... 3 aulnes de toile

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

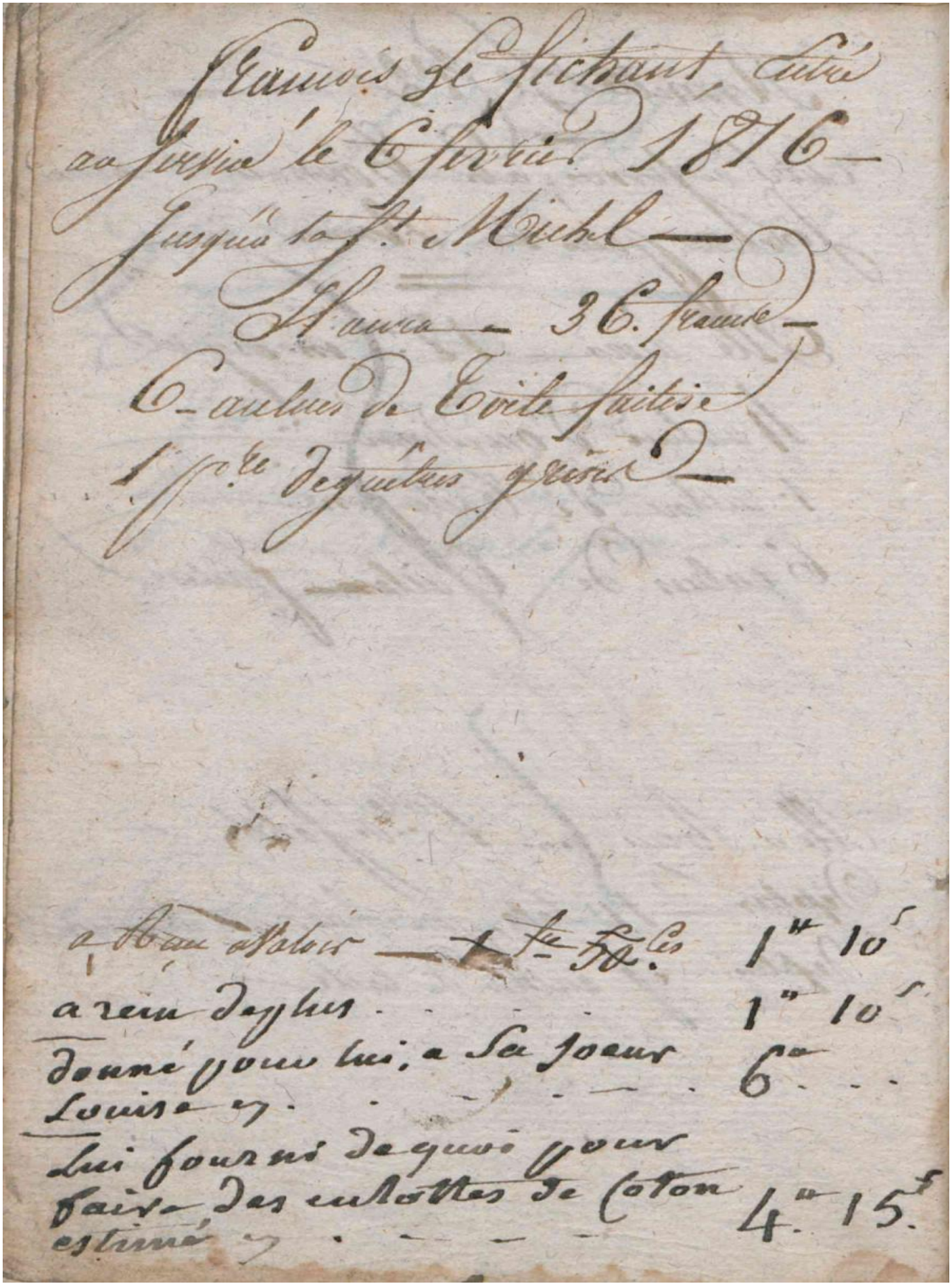

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

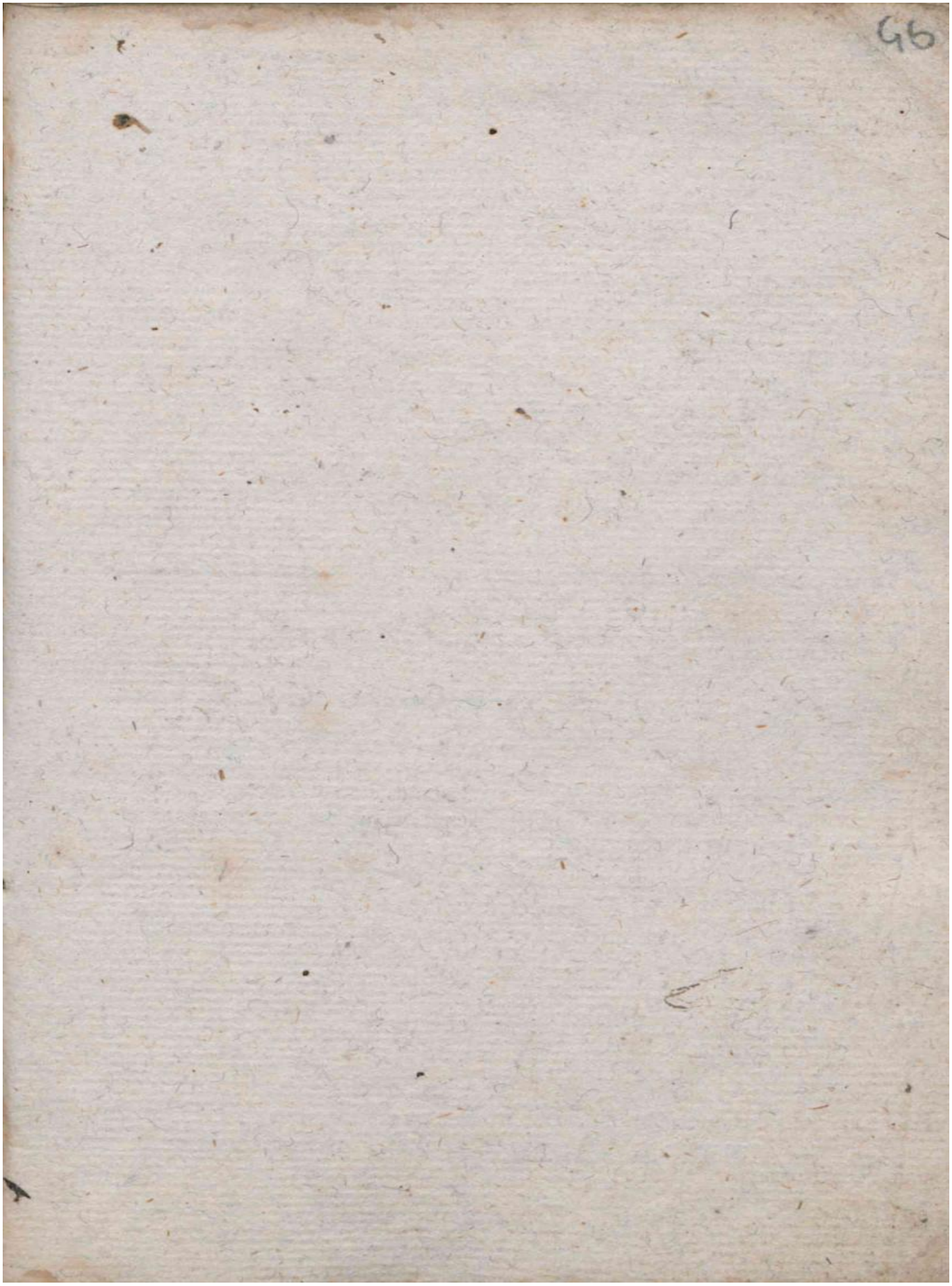

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

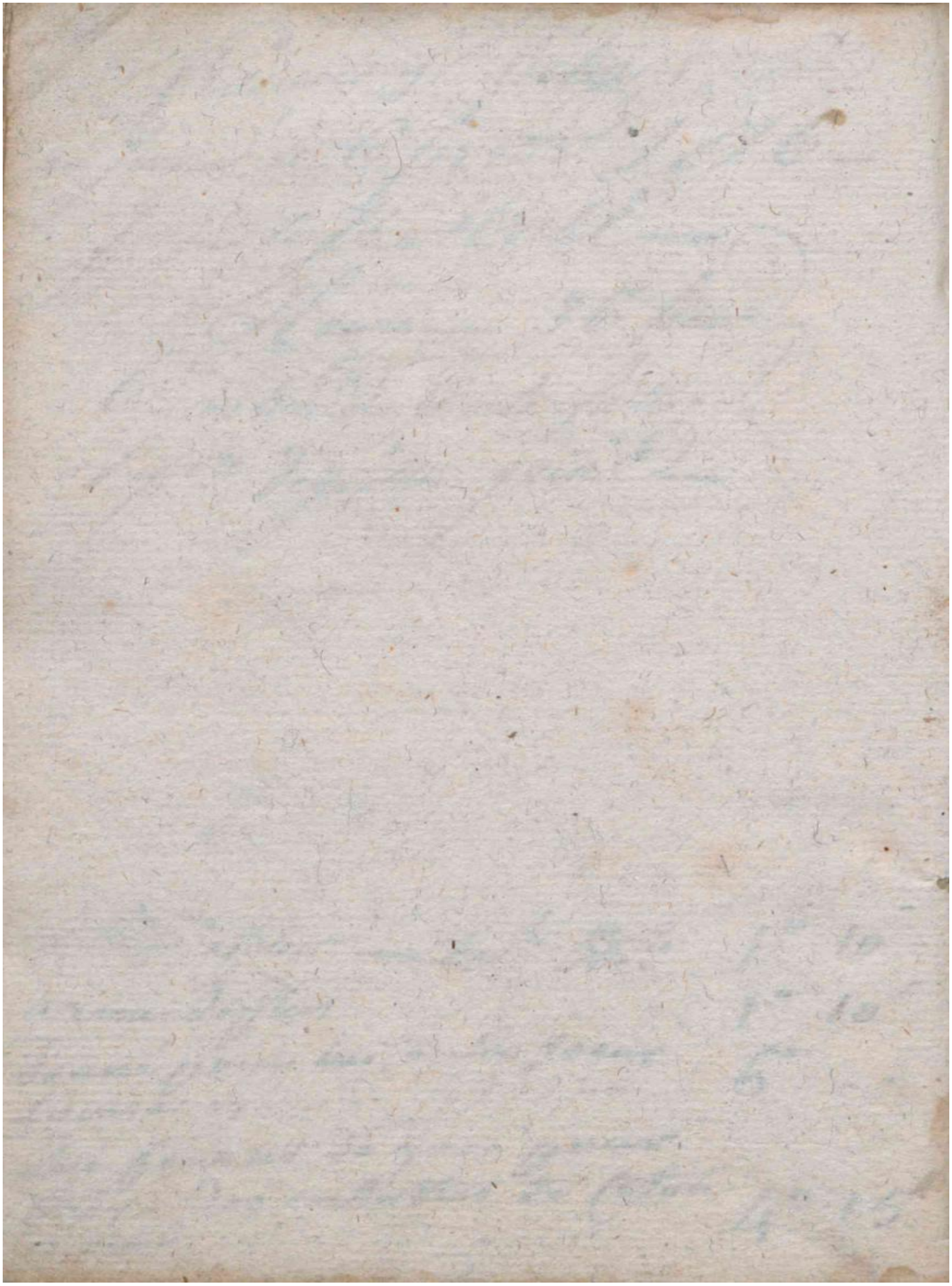

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

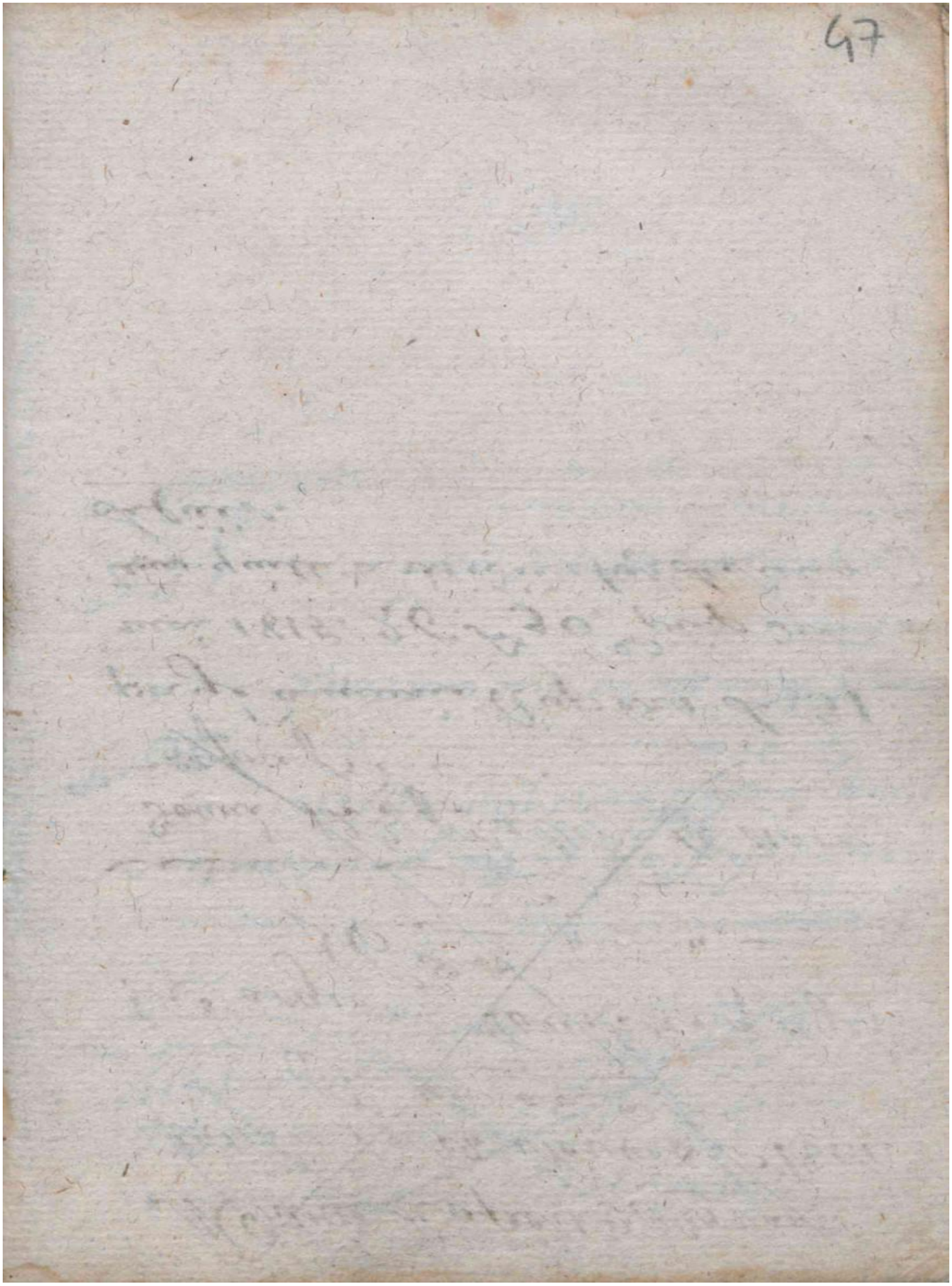

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

~~Cultiver~~
~~Marie Joseph Duhaier.~~
~~entrée le 10. Novembre 1814.~~
~~pr jusqu'à La toussaint 1815.~~
~~moyennant moyenneur.~~

~~henri~~

henry Le Coz entré pour rester
jusqu'à la toussaint 1815,
je lui donne —————— 30.tt
une Chemisse et une cullotte
de toile.

Donné audit Le Coz —— 12.tt
donné encore au même —— 3.

48

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Pierre le Coz, domestique.
entré le janvier 1815.
pour jusqu'à la toussaint.

48^{f}
6. aunes toile faitile.
1. Chemise fine
2. paires de Sabots.

payé à pierre le Coz pour aller
à la noce de guillaume le roux — 6.^{fr}
payé au même pour avoir un
habit neuf, le 16. juillet 1815. — 24.^{fr}
~~Pierre le Coz donne 6 fr~~ fr
payé de plus — 10.10

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

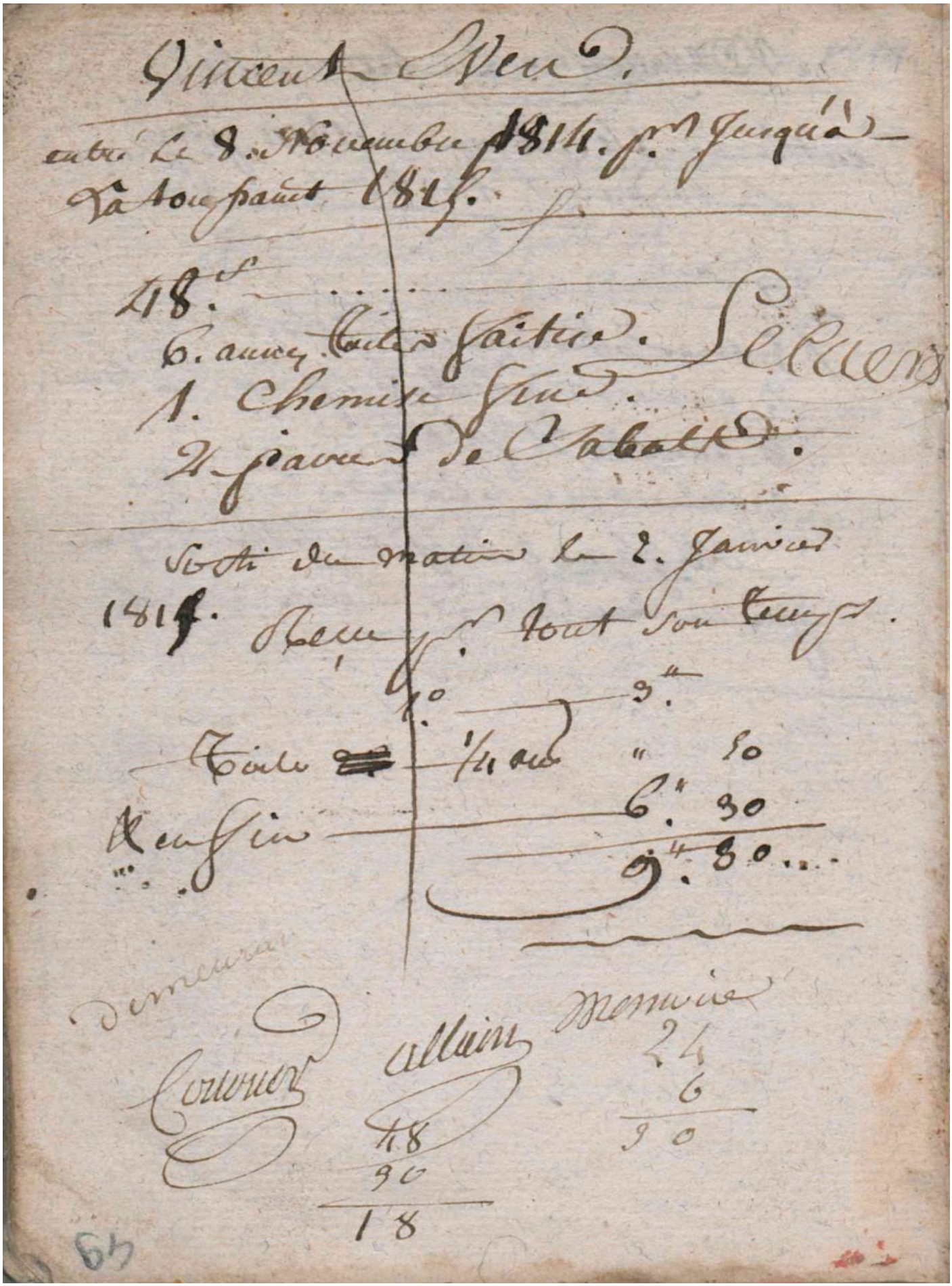

Marguerite Le houërou.

entrée le 14. Novembre 1814. p.r jusqu'à La toussaint 1815.

27.l

5. aunes ourditure faitisse

2. aunes ourditure fil sur p.r coton.

6. aunes toile faitisse.

2. paires de sabots.

La façon des objets fournis à faire par la Couturière. — " — " — "

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Jean Garel. 1814.
Gages d'août.

il aura – 8.f pendant la recolte de Badie, quand il y sera employé.

il aura – 8.f pendant la Coupe du blé blanc & la Cueillette.

il aura 15.f pour battre le blé blanc.

il aura 8.f pour la Coupe & la Cueillette & le Battage du sarrazin

Dans tous & pour tous – 39.f –"

autres objets Cent

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Pierre Briand, entré comme domestique le 4. 7.bre 1813. pour jusqu'à La toussaint.

6. aunes de toile
2. paires de sabots.
& 21 f. en argent.

a eu une paire de sabots au mois de janvier.
a eu 3.# à la foire de Langoat, étant le 18 mai, & 1#. 10. avant, ci — 4#. 10s.
Le 12. juin 1814. pr. aller à la foire de trég.r — 1#. 10s.
Le 14 juin, jour du Pardon de Servant. donné pr. accommodage de souliers &ca. — 1. 10s.
a eu le 24. août pr. avoir une culotte — 6. " "
Le 16. 8bre a eu tant pr. noces de la fille Mindren, qu'autre chose. — 3.# " .
a eu les 6. aunes toile le 29. 8bre. 1814
a eu 3#. à la foire de touss.t — 3.# —
du 3. novembre
donné les 30 sols restants, et — 19. 10.
trois jours dessus le 9. 9bre. pour de départ.

VG 51

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Jacquette Lucas, continuée,
comme servante, sa 2e. année,
reputée commencée le 6. novbre 1813.
pour
4. aunes d'ourdissure.
6. aunes de toile commune.
1. aune de toile fine.
2. paires de sabots.
18. fr. en argent.

---

a eu une paire de sabots au mois de janvr.
a eu le 19. Juin pr. aller à la foire de [illegible] 3. "
a eu le 24. aout une paire de sabots.
a eu les 6 aunes de toile 23. 8bre 1814
plus les d'ourdissure. & la toile fine.
Elle avait été sans travailler pendt. plus
de 40. jours reduits à un mois,
lequel mois reduit sur toutes ses four-
-nitures à 3 fr. le reste payé le
4. Nov. 1814. jour de départ.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Louise Gélard, entrée —
comme servante, le samedi 6. novembre
an 1813. pour 1. Année.

4. aunes ourdissure.
6. aunes de toile commune.
1. aune de toile fine.
2. paires de sabots.
18.fr en argent.

a eu au mois de janvier une paire de sabots.
Le 12. juin p.r aller à la foire de Troyes.
ci 3.f —
a eu le 24. aout, une paire de sabots.
a eu p.r la foire de S.t Nicolas, le — 1.f —50.
17. 7bre 1814.
a eu les 6 aunes toile 6. 8bre 1814.
a eu le 6. 8bre du matin 1. 50.
le 3. novembre, foire de la
touss.t à Sloïral, elle a été 9. —
Elle a eu tous les objets dus.
Et le 8. nov. jour de départ j'ai
payé les trois f de reste.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Buée du 3. août 1813.

51 — Draps de lit.
17 — chemises à nous deux.

Le 6. juillet 1814.

Envoyé au blanc, près St François,
à Plouguiel, Echeveaux de fil — 129. —
Donnant en livres pesant — 24.
par Corlouer & Coïc-Coz.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

~~Marin Le Henry.~~

François Le Flavet, marechal, prend Le marché pour 8.[fr] à ferrer, et entretenir ferrée pendant L'année ma jument. Le marché Commence Le 31. mai 1815. & finira Le 1.er juin 1816 = donné par moi, à Valoin

~~donné 3.[#] Le 26 7bre 1812~~

~~donné 9.~~

Jean Le Meinou, fournira Cuirage pend.t 1. année, à Compter de la S.t michel 1814. à la S.t michel 1815. p.r — 12.[#]

5

j'ai payé L'année qui précède le 18. 7bre 1814.

Phil. fi M.t présent, ainsi que le Cur.r des Moat, de Hauguez

54

Pierre Le Goarziou
engagés d'août p.r 3. mois.

entré le dimanche 9. août 1812.

il aura 27.f —

une chemise —

une culotte —

& 20 livres pesant
de lin.

j'ai payé au Goarziou à valoir le 28 août
ci 3.f —

Payé à sa f.me toujours à valoir
le 4 ou 9. 7bre 1. 50. —

donné à simon f.s le Goarziou
le 3 ou 4 7bre 1812. ~~0. 40.~~

donné le 25. 8bre 6. f —

p.r faille au facultés —

10.lt 10. f.s fille.
& 6.lt pour la foire de la toussaint

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

François josse
Commence sa seconde année
à Latouss.t 1811 ...

en argent — 30.s
6. aunes toile .
1. chemise fine .
une paire de sabots .
mutilé mutilé
Le 9. Xbre a eu p.r mouchoir 3.s
Le jour de Noël fourni d'une
paire de sabots .
Le dimanche 12 janvier a eu aussi
p.r aller aux noces de Daniel avec 3.s
Sa Campine
encore pour noces 1.s 10.s
Le 25. mars payé pour une paire 5. — „
de souliers, a prade
pour un Chapeau le 27, 2.s 10.s
mars 2. — „
pour aune toile 1. — „
Le 24. mai p.r avoir un Compte rond
a eu ses sabots . . . . . mutilé
Le 1.er aout donné 9.s „
Le 25. 8.bre 1812. il vint a l'Acco.s pour 14.s
a 4 chemise

Françoise Caboco.

entrée 10 jours après la toussaint 1811.

en argent 18.

6 aunes toile

4 aunes d'[illegible]

2 paires de sabots.

1. aune de toile fine.

une paire de sabots fournie le 1er janvier 1812.

donné pour payer façon de chemises fournies par [illegible] Carboullec, le 24 mai 1812 — 1. 50.

Et quelques jours pour de quoi faire des Coëffes qui ont été faites par Marie-Rose — 3. 50.

lors de la foire de Tréguier, elle a eu, ci — 8. 60.

Le 1er août pr Laine — 3. "

le 8. août — donné pr filer cette Laine — 2. "

total — 18=60.

BIB CNAM RESERVE

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Marie Simon.

Continue pour une 2.de année

à servir, (1812).

Somme.

19.f 50.c

4 aunes ouv. d'Alençon.

6. aunes toile commune.

1. aune toile fine.

2. paires de sabots.

Dans l'autre année elle a eu à valoir sur cette année en argent — 1.f 75.c

Le 9. Xbre elle a eu pr. avoir un mouchoir — 3.f —"

elle a eu précédemment des Sabots. —

Le jour de la Vierge, 6. avril, 1812. donné, pr. envoyer à sa mère. 1.f — 50.—

Le 25. mai donné pr. sa mère 1 = 50.—

Le 19. juillet, elle a eu, pour avoir un corselet 9 — " —

donné 4.f pour avoir de La Laine, ci 4.f "

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

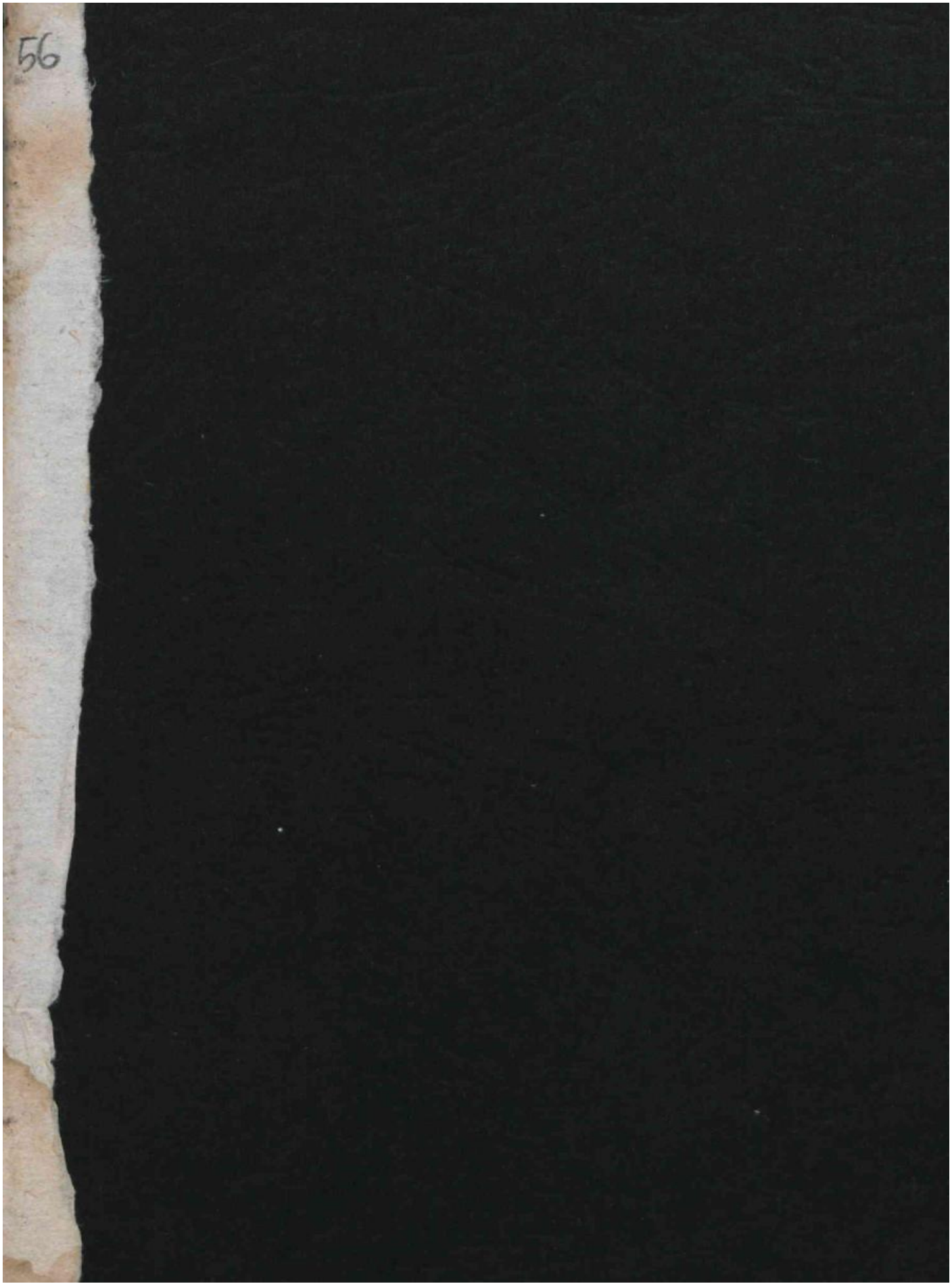

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

57

honnorée Lilly, entrée au Service, comme Servante le 8 juin 1807. pour une année elle aura

24.tt en argent. — 1. Année Payée.
6. Aunes de toile.
3. Aunes d'Ourdissure.
2. paires de Sabots.
& d'Epingles.
1. Aune de toile fine.

~~[illegible]~~

~~[illegible]~~

a eu tout p.r la 1.re année.

p.r Seconde année a eu 2 paires de Sabots.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

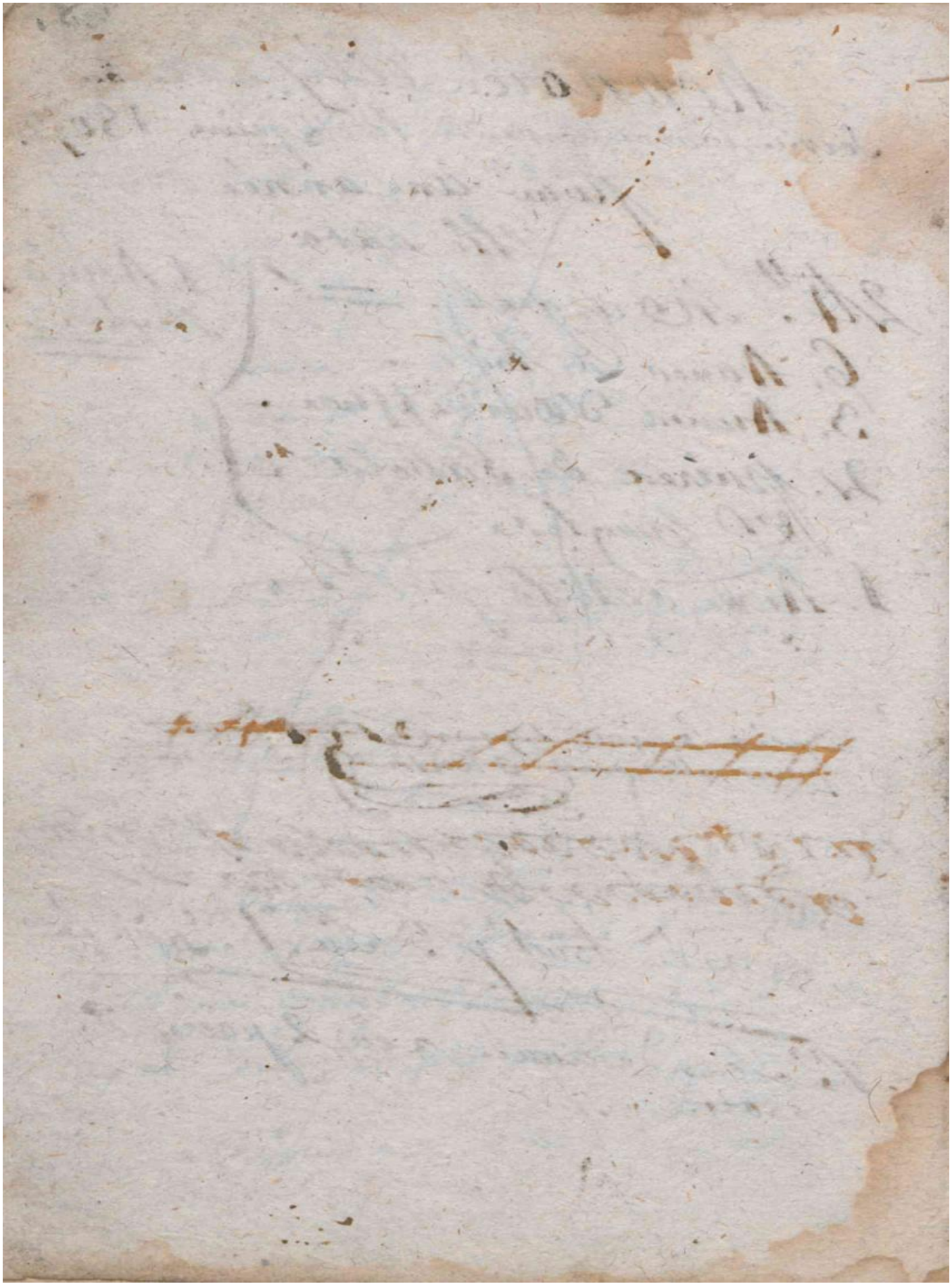

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

58

Joseph Morvan, entré en service pr. 1 An le 13. Xbre. 1808.

pr.	54.tt	
plus	6. Aunes toile faitisse.	
+	1. Chemise fine.	
+	1. Pantalon toile fine	
+	2. Paires Sabots.	
et à son père	1/2 Boiss. de bled.	

pr. foire de trég.r il a reçu — 1.tt — ″

& pr. avoir une Culotte de lbay Le 25. juin — 8.tt — ″

Le 8. 7bre jour de la fete de la vierge a eu 3.tt

pour aller à tréguier trouver le medecin — 3.tt

a eu une paire de sabots et Les dits 7 jours du mois d'août plus — 5. en med.

12.tt 5.

Sorti le 5. Xbre 1809. à raison de 7. jours à faire & environ 10. jours de défaut, diminué sur son Compte argent seulement — 2.15.

et lui ai à compter . . . 39.tt — ″ — 15.tt

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

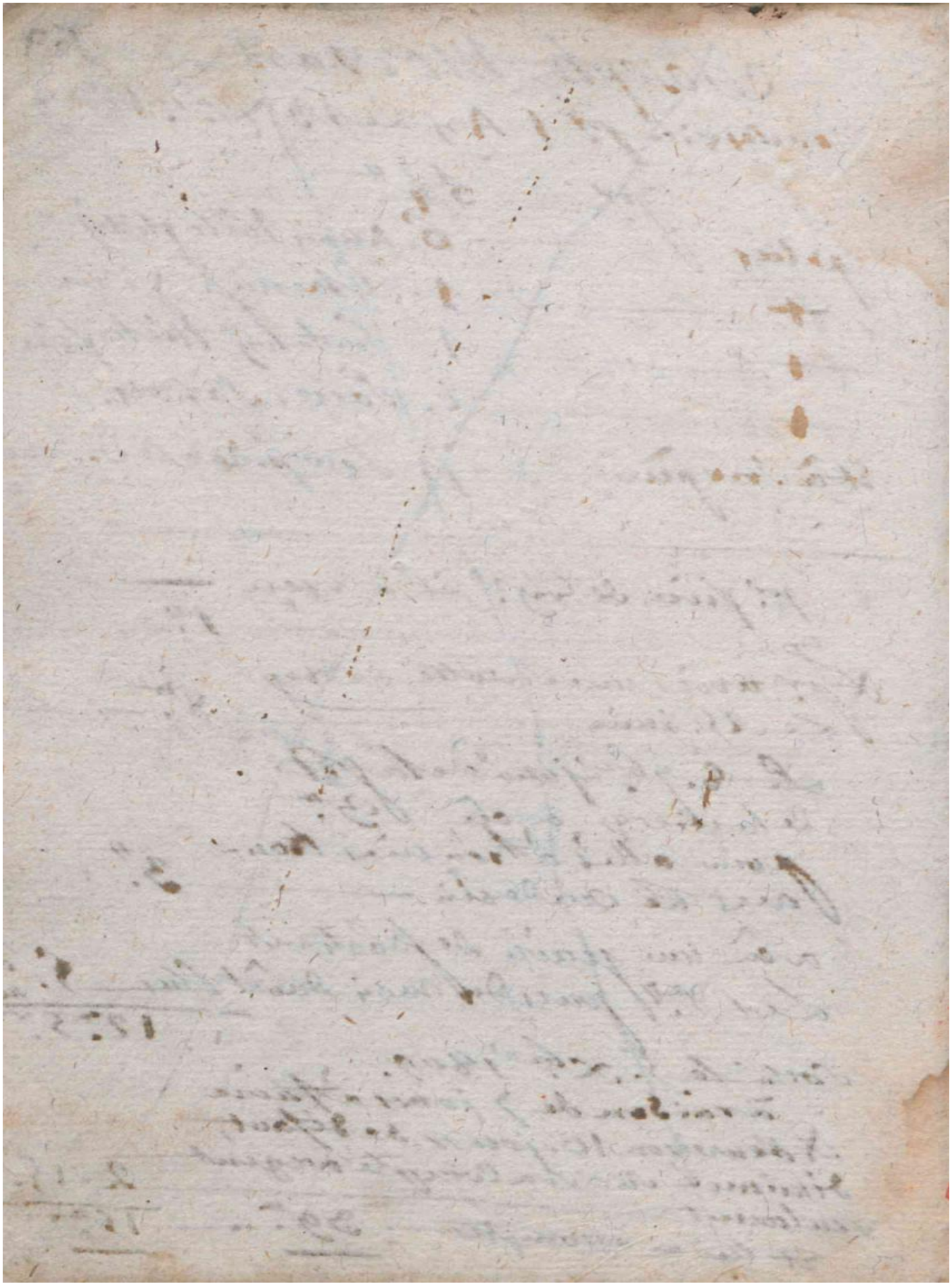

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

59

marie-jeanne Bouhair.

entrée en service le 8. Xbre

1809. pr jusqu'à la toussaint.

pr	12.#
1 jupe toile faite	4 Aun
toilefine	1. A.
1 paire de Sabots	
Epingles.	
ourdissure	3. A

Le 6. mai payé pour une paire de Souliers fournie par joseph Quilen, payé 4.

plus 1#. 10s. pr aller à Lamote de . . .	1#. . 10s.
1. paire de Sabots	" — " —
pr avoir de la laine	4#. 10s.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

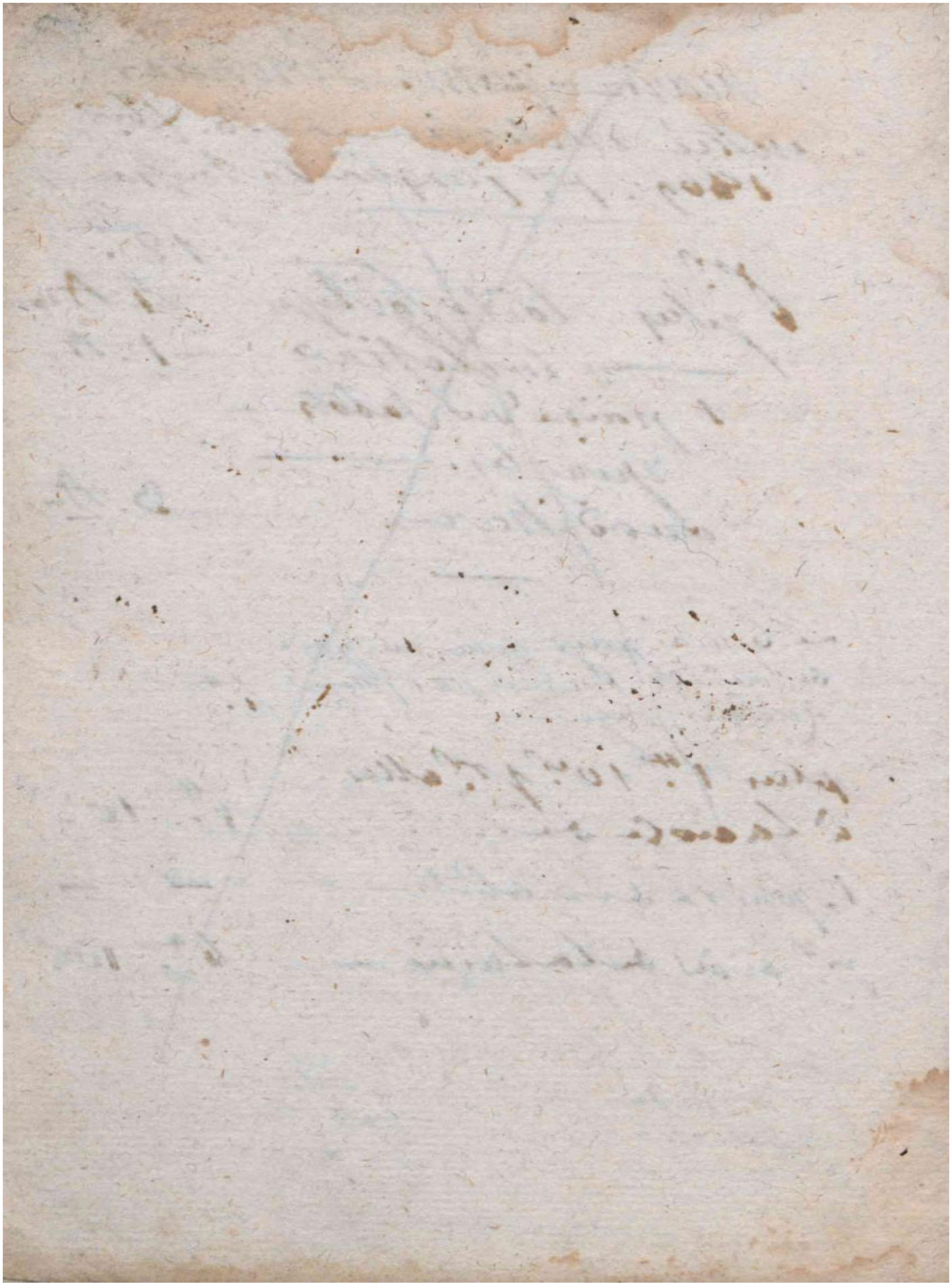

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

60

Philippe jezequel.

entré en Service Le

1er janvier 1810. pr jusqu'à la

toussaint

pr 12#

toile faite 6. Aunes

2 paires Sabots

Le Service de tailleur.

payé le 22 juillet

3# 15s pour une paire de

Souliers.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Marie Le jean. entrée au service
à La toussaint 1810.
ou plutôt le 7. novembre 1810. pour 1. An.

15. ₶ en argent.
3. aunes d'ourdissure.
6. aunes de toile Commune.
1. aune toile fine.
1. paire de sabots.

Le 21. 9bre elle a eu du drap pour un corsélet
cy — 7.₶ "
a eu sa paire de sabots,
vers Le milieu du Carême, a eu
pour payer une paire de souliers,
lui fournie par joseph quelin — 4.₶ "
Elle a eu pour avoir une coiffe — 1.₶ "
Pour avoir eu de La Laine de La
femme de Jn. Mie. Boisseau — 3.₶

fini.

61

francoise jolle . entré au service Le 12. 9.bre 1810. p.r 1. An.

24.fr en argent

6. aune de toile

1. grande Culotte.

1. paire de Sabotte.

---

pour Les gras, jolle a reçu pour avoir une paire de Soulier — 6 fr

il a eu sa paire de Sabott.

une Culotte un Gilet — 6. fr

p.r un mouchoir — 3.

Le 22. 7bre — 1 — 50.

p.r manque de recolte à 10 s. au pardon de ... — 3 — "

Le jour ou avec sa mere à ... vers La St michel. 29. 7bre — 1 — 50 —

fini

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Marie Simon. entrée au service pour une année, Le Lundi, foire de ploëzal, 3. Décemb. 1810.

15.# en argent.
3. aunes d'ourdissure.
6. aunes de toile commune.
1. aune de toile fine.
1 paire de sabots.
1 épingles.

Voir pour une autre année page précédente

---

a eu une paire de sabots.

pour une paire de souliers, elle a eu — 4.#

Elle a eu pour donner à sa mère malade — 1.#

pour avoir de la Laine donné Le 15. juillet, à la f.. j... Boulo. 3.# —

encore pour Laine de ... Le Fichant, même mois — 2. 25

Le dim. 28 juillet p.r Laine à porter chez G. .. Le faivet, — 3. —

& au commencement de 7.bre pour Laine à Louise Le Fichant — 3 50

16.# 75.

trop — 1—75.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

62

Envoyé au Blanc
65. Echeveaux de fil
15. 7bre 1811.
par [illegible]

Jean [illegible] 1811.

gage d'août.

30.xn

1. Chemise.

1. Culotte.

a eû 3 f. dans sa maladie de sa femme

Payé le Surplus de l'argent le 29. 7bre. 1811.

fini.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

L'[illegible].

fo [illegible] 2e.

5.502	5.502
3	12
16.506	11.004
	55 02.
	66.024

~~[illegible]~~

Le partage de la succession de Mess. père et Mère des 28 et 30 juin, 1er, 2, 3, 6 et 7. juillet 1784.

~~[illegible]~~ Contrôlé à [illegible] le 17. juillet pour 79# 10s

insinué le même jour pour les retours de lot pour 3# sols.

Déposé au greffe de la juridiction de [illegible].

Signé au délivré —

[illegible]
greffier

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

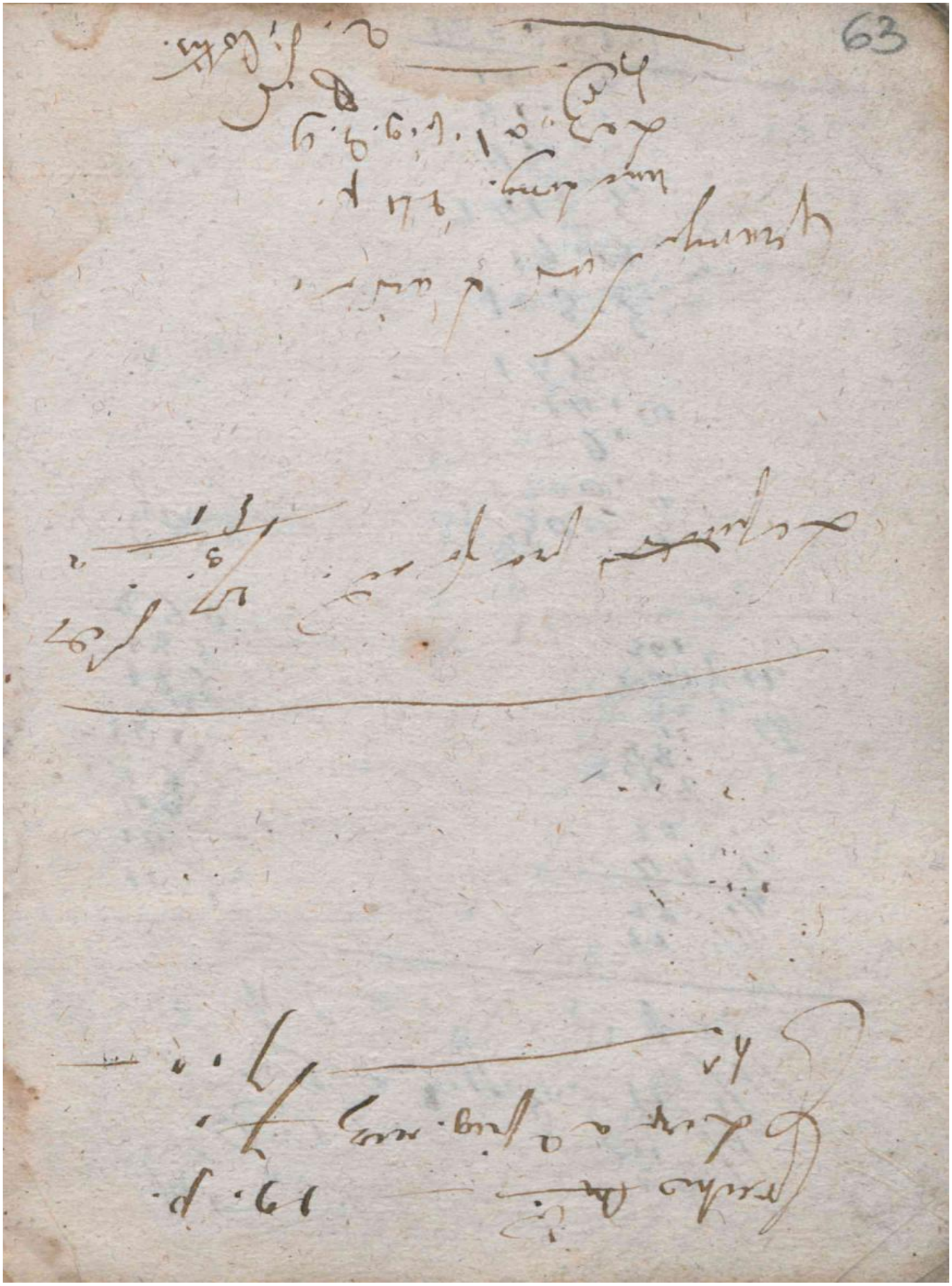

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le 11. Décembre 1810.
pour l'envoi des N.os
65, 75, & 76. à M. Nayrod.
je m'acquitte envers lui
de 15.f que je lui devais.
Et il aura à me
transmettre
1.° de sa belle sœur 15.f
2.° & de Claude Meudé 15.f 27.
total 30.f
6.11
36.11.

Comte. Bois Guezennec
Pardrizea...
fossés & clayo
plat compensé 3.
Par Loyl ddtoi 78. 14-10
fossés 29 340 14
145 145.

Le Contrat du 11. janv. pour Sarzidan: 5.£ 24. & timbre 9.£ 40. 82 1/2. total
Enreg.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

alphabett - chiffre.

a	e	i	o	u	l	m	n	r
1	2	3	4	5	6	7	8	9
p	q							
△	□							

Magdeleine Goasdoué, jeanne Goasdoué,
Marie-anne et Marguerite
Goasdoué, jeunnes filles majeures
demeurant au Bourg de Coataforn,
avaient de l'estoc de yves
Goasdoué leur feu père, une portion
du Lieu nommé Le Grand Kmabilon.
artus Guerlesquin les en a congédiés
il y a environ 20. ans. &

de Coataforn du Bourg. { françoise Richard leur mère & jean hervé leur paratre de Coataforn a reçu la portion desdites filles. aucun compte ne leur a été rendu. voir quittance à Guerlesquin

Le Cahier de pr. Sage du Grand Kmabilon est
du 7. 7bre 1789. enrégistré à Treguier le
1er 7bre même année. p.r 28# & quelques
sols par Bribuet.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Pour Actes d'estacte ou pour. de Congédier du Gay, en 1810.

Nayrod a payé l'enreg.

dont	- total	2f. 28.	2f. 55.
	- Dixième	23.	
	- perte	4.	
deux feuilles timb.			1. 70.
		total	4f. 25

à valoir j'ai laissé à Nayrod, 5f. qu'il a reçu pour moi de Mon fermier de Aubleizic ... 3f. - "

donc je redois ... 1f. 25.

avec en outre le quart acompte pr. vis. ... " - ".

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

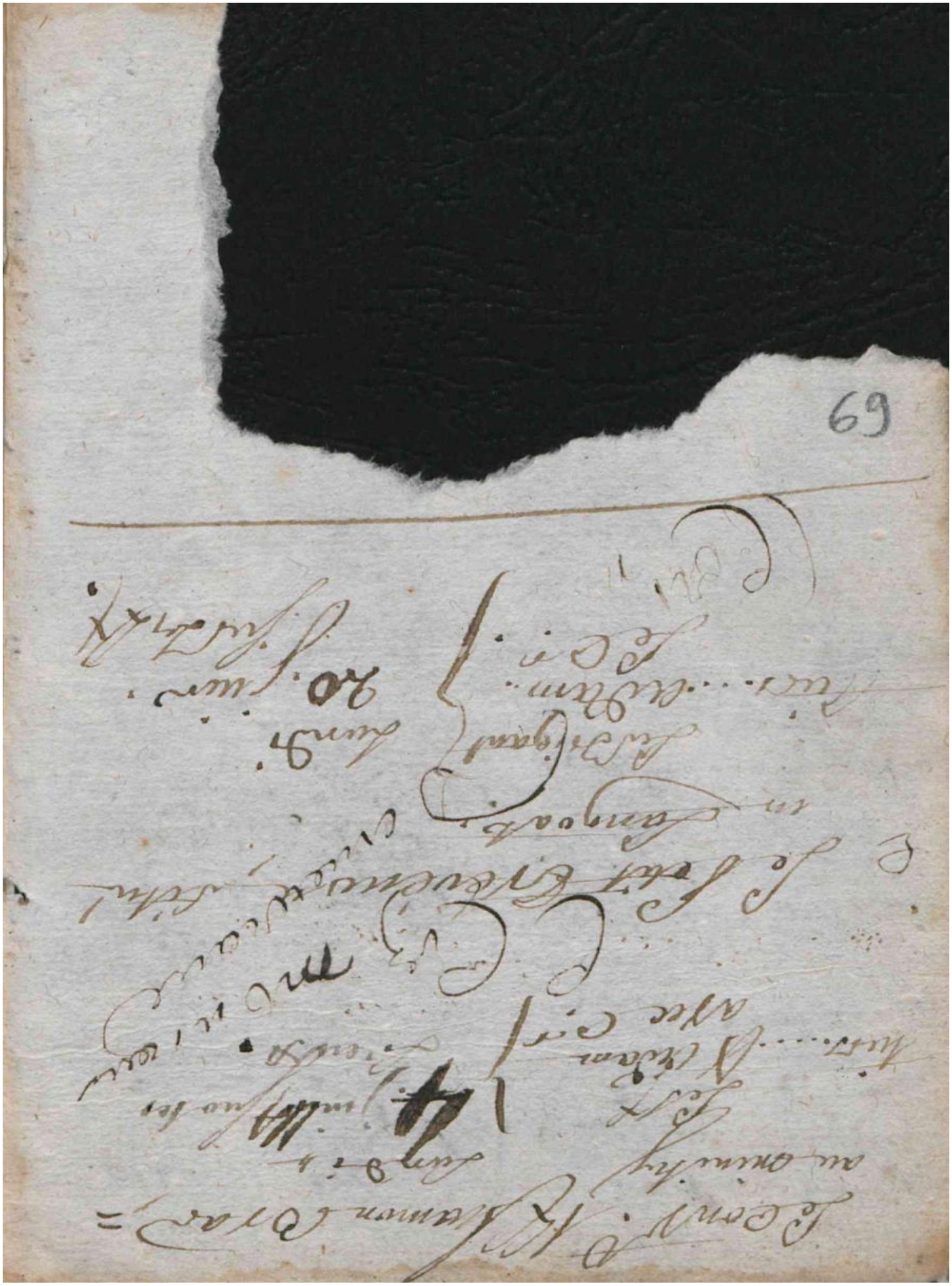

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

~~Mardi 13. octobre~~ chez l. feuteun.

Sr Jean Le Richant du Losquer

j'ai fait traité entre lui & marie yvonne
Le Duc & fourni le timbre
pourquoi il m'est du ——— 1.# 10

j'ai fait une q.ce à Plonevez &
fourni timbre, il m'est du ——— 6s

j'ai employé l'après midi du
vendredi 16, l'après midi
du 18. & la journée du 21. 8bre
au Rimable de M. Tiuff ——— 12.#

j'ai fait le 22 note pr
le seigneur, ——— 1.# 10s

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

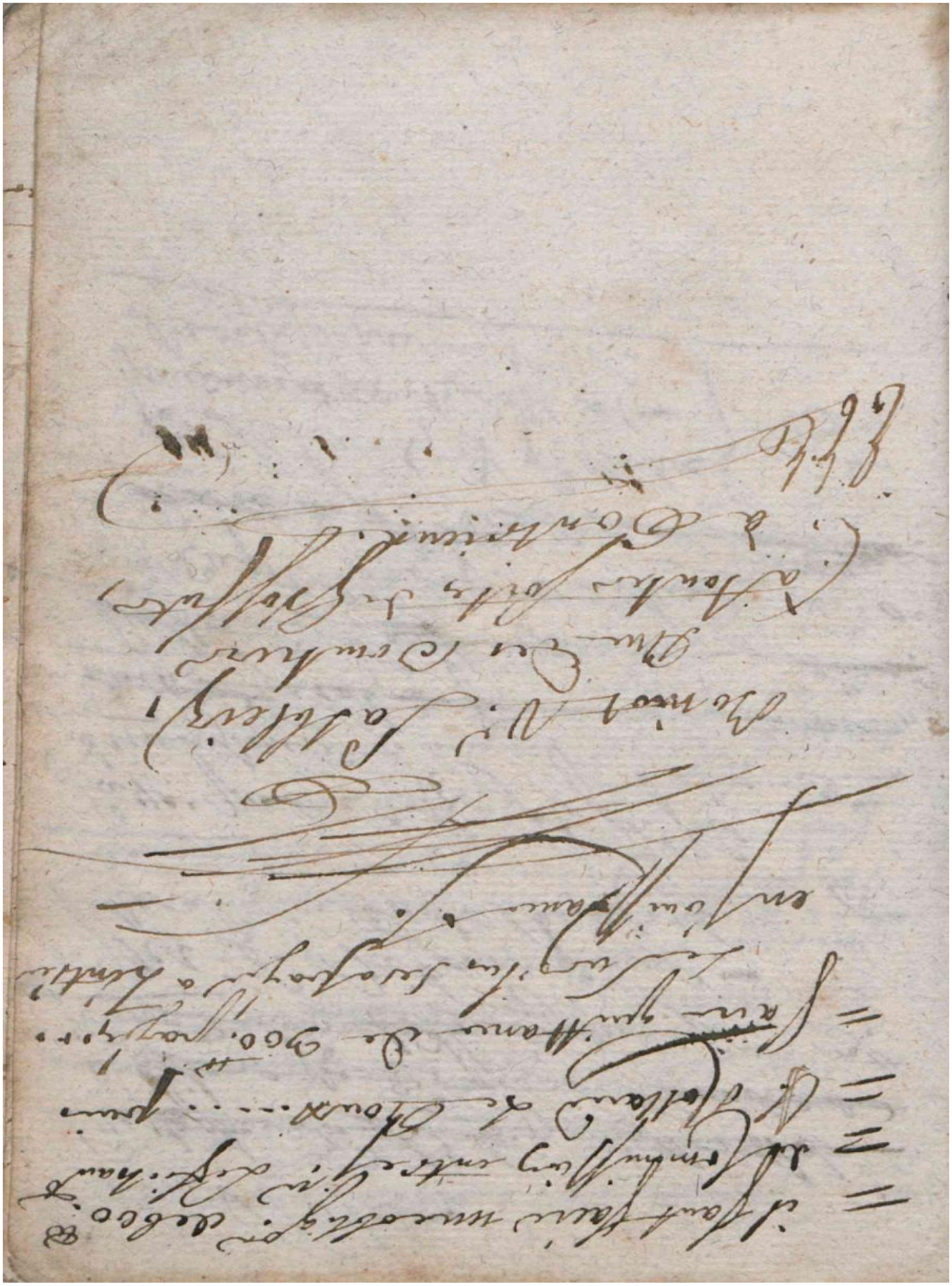

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

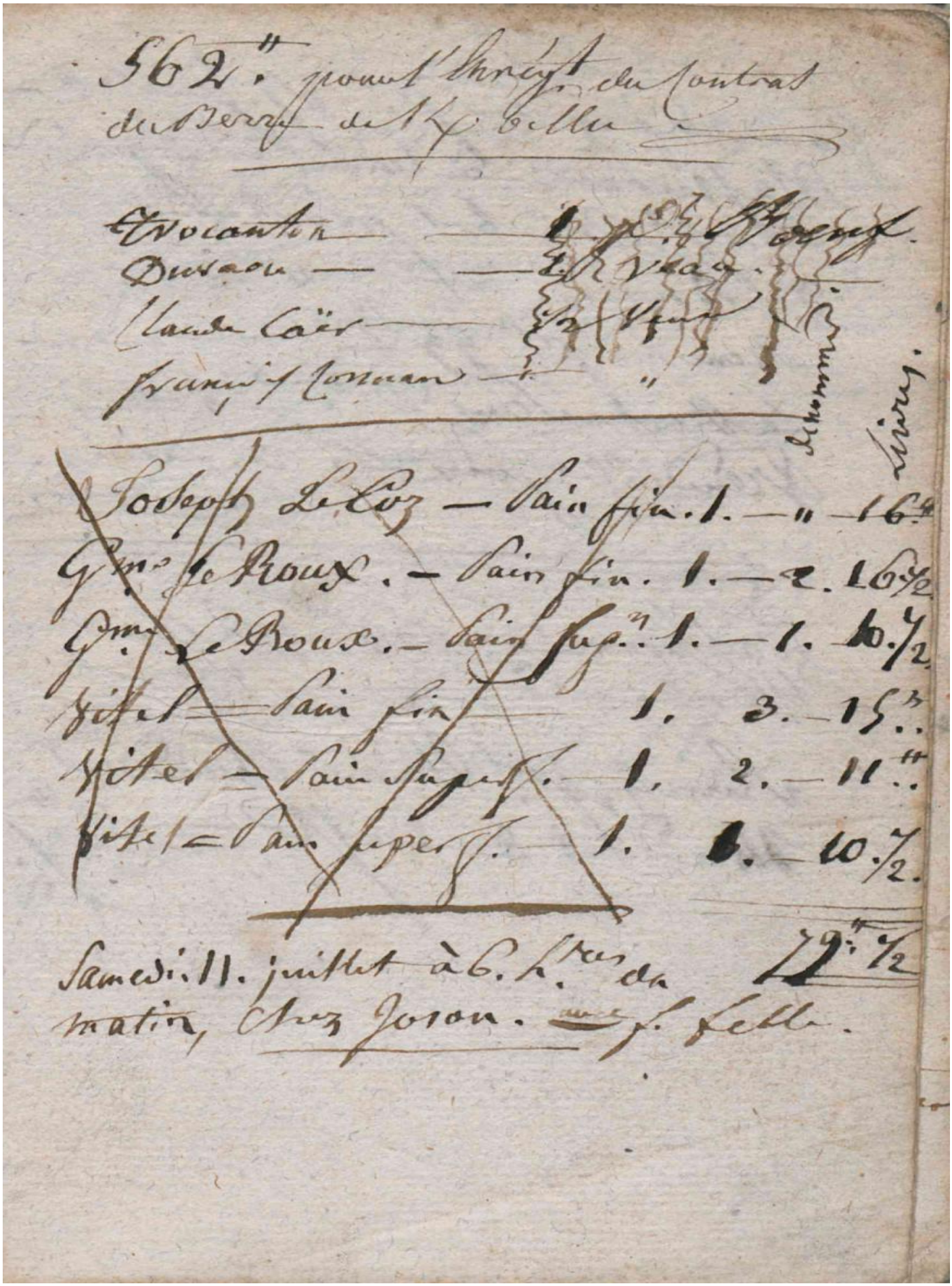

2.de Lotte. { Sare au / Spernen / tottan } yet Cadoret & / 14 fr fitent / demartallot.

15. 9bre an 11.

1re Lotte. { Sarcan / Spernen / Sattan } [illegible] Le [illegible] / Yves [illegible] / Le Vennec de

{ 6. 16 ... hyp. & Cont. promnt.

Vente Publique à faire chez Jean Person & Catherine Trégrom, tous deux décédés à une Maison d'un Lieu nommé Le Croas-ru, en Sommeriot-jaudy à requête de Antoine Quéron, de Troguéry Tuteur des 9. Mineurs des dits Person & femme, Le Samedi 11. Avril 1807. à 9. h. matin.

73

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

552 = fonniers
1.^t 49

545 = 2 - 27

13. mars 1807.

* François Rannou doit	13.^tt
Le Goff & Le Bonniec	00.
Alain Le Roux	9.
henry Lucas	54
Cabec & Gourion delivré a jean	18.
	94.

Chaîne pour Le C.^t Venangot
m'informer de la dame
Paradenc. Si non –
demain, Ecrire par Bourg } Memoire.

Quoi Jeanne Guéhion. — Memoire.
irai-je avec Guehion voir
Le Cont.

yves Coualan f. signer
&c. 21

115

* Cath.^ne me doit 1.^tt 10^s.
yves Le Guluche 3.^tt ..

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

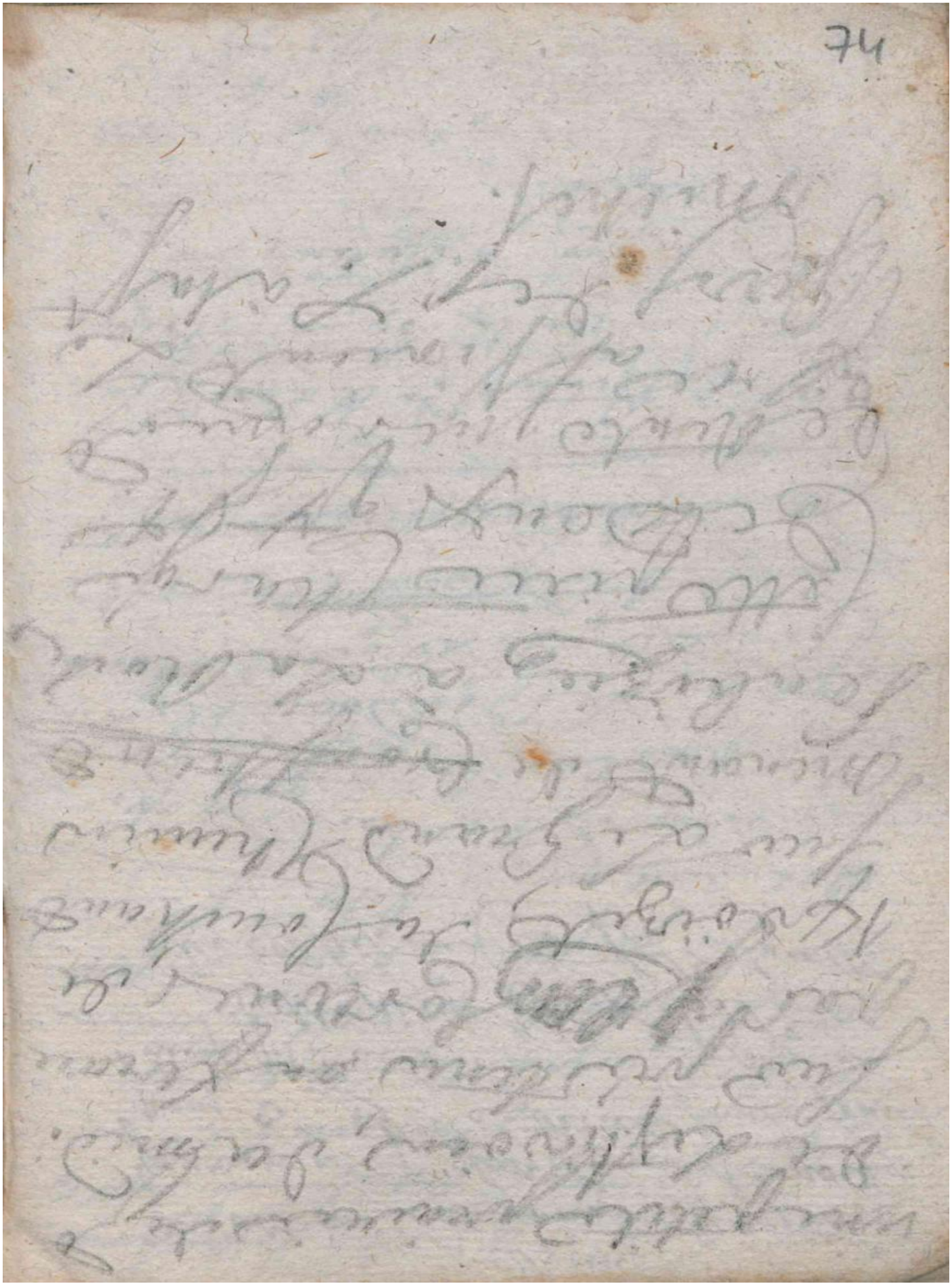

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

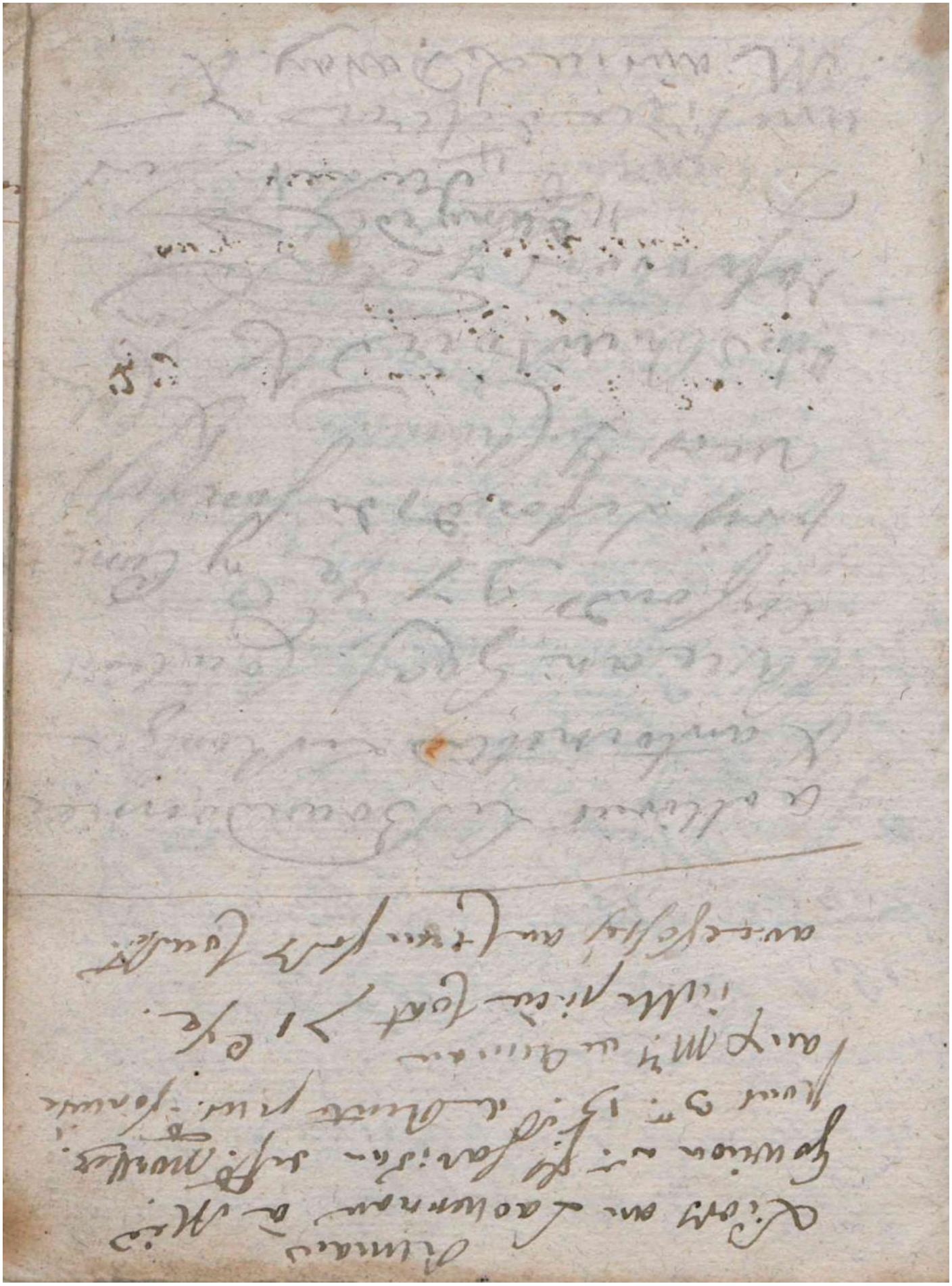

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

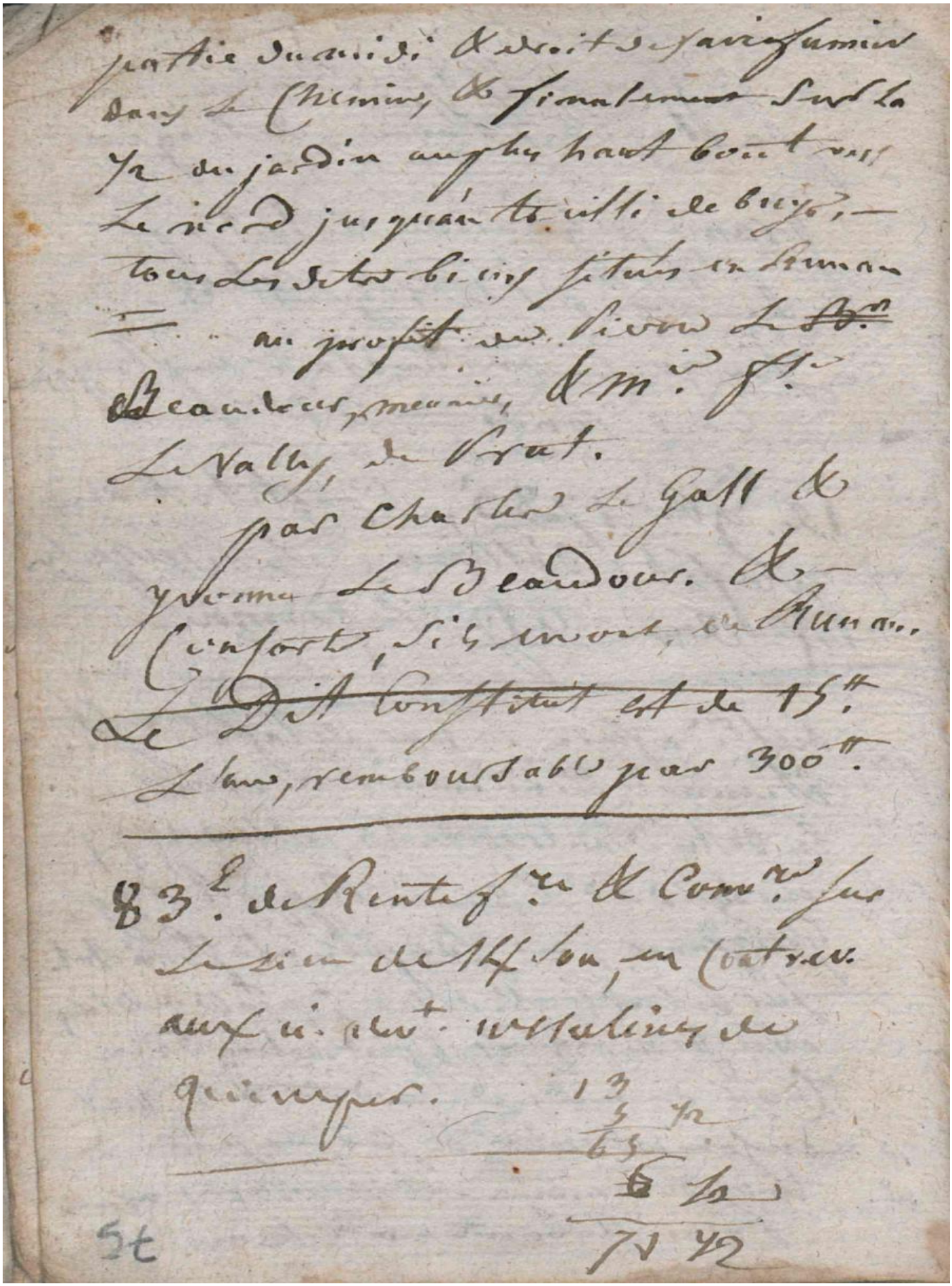

Au 5. fevrier 1787. Bonneau, nous partage des terres, de tréguier

françoise Gourion estoit ... de Riocs Prigent & Loquet an avelan en Bezzet ... fonds = 21.#

12. 9bre 1785, Constitut au profit d'ollivier Le Buzulier & Anne Tésy, sa femme.

decl.on a faite le jour de la feste St. Etienne (Lendemain de Noël,— En vertu d'autre du 19. juillet 1777 enregt. à S.t B. le 20. au Rapport d'yf Guezennec, — payable a la St. michel. sur le bout Cout. de la m.on appele de Bidey avec ses 2 pignons, 6 pieds autour de la Cour au midi de la dite m.on, mes en son endroit, & sur une piece de terre nommée Le Parc Braz ayant fosses de bout nord Lieu

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

quelques doutes s'étant élevés sur l'étendue du vœu de l'arrêté du 17 Vendémiaire an 10 relatif aux créances des communes, S. Ex. le ministre de l'intérieur les a soumis à l'imp.r le 3 juillet 1806. S. M. sur l'avis de son Cons.l d'état, les a résolus ainsi qu'il suit.

Les dem.s qui se proposent d'intenter contre les communes des actions pour créances chirographaires ou hypothécaires, sont, aux termes de l'arrêté du 17 Ven.re an 10, tenus à prendre l'autorisation du Conseil de préfecture, mais quand il s'agit d'exercer, soit au pétitoire, soit au possessoire, une action en raison d'un droit de propriété, il n'y a pas lieu à dem.r la dite autorisation.

1806. Procès Verbaux d'estim.on pour le Gouvernement.

du 2 Avril,	— Cont.t Charles Briss Morvan Le Gall ou Logiou en Langoat.	
	2. feuilles. & Enr. ———	2.tt 7.
du 27 mai . . .	Loguet au Port, en Ploëzal.	
	1. feuill. & Enr. ———	1 – 15.
	Cont.t Ruboas, en Coatascorn	
du 28 & 30 avr. & 29. Mai	3. feuil & enr. ———	2. 19.
		7.tt 1.

— 6 jours . . . .

j'ai promis d'avertir pour le jour de la vente.

Nicolas Omnès me doit 3.tt 8
& Jacques Rallec . . 3.tt 8
6.tt 16.

~~il me faut a la Roche . . . 1 gilet & 1 gilet de Cor[illegible] 1.~~
~~idem de la Doublure Jaune.~~
~~idem de mais faire 1 gilet.~~
~~idem . . . . & Boutons.~~

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

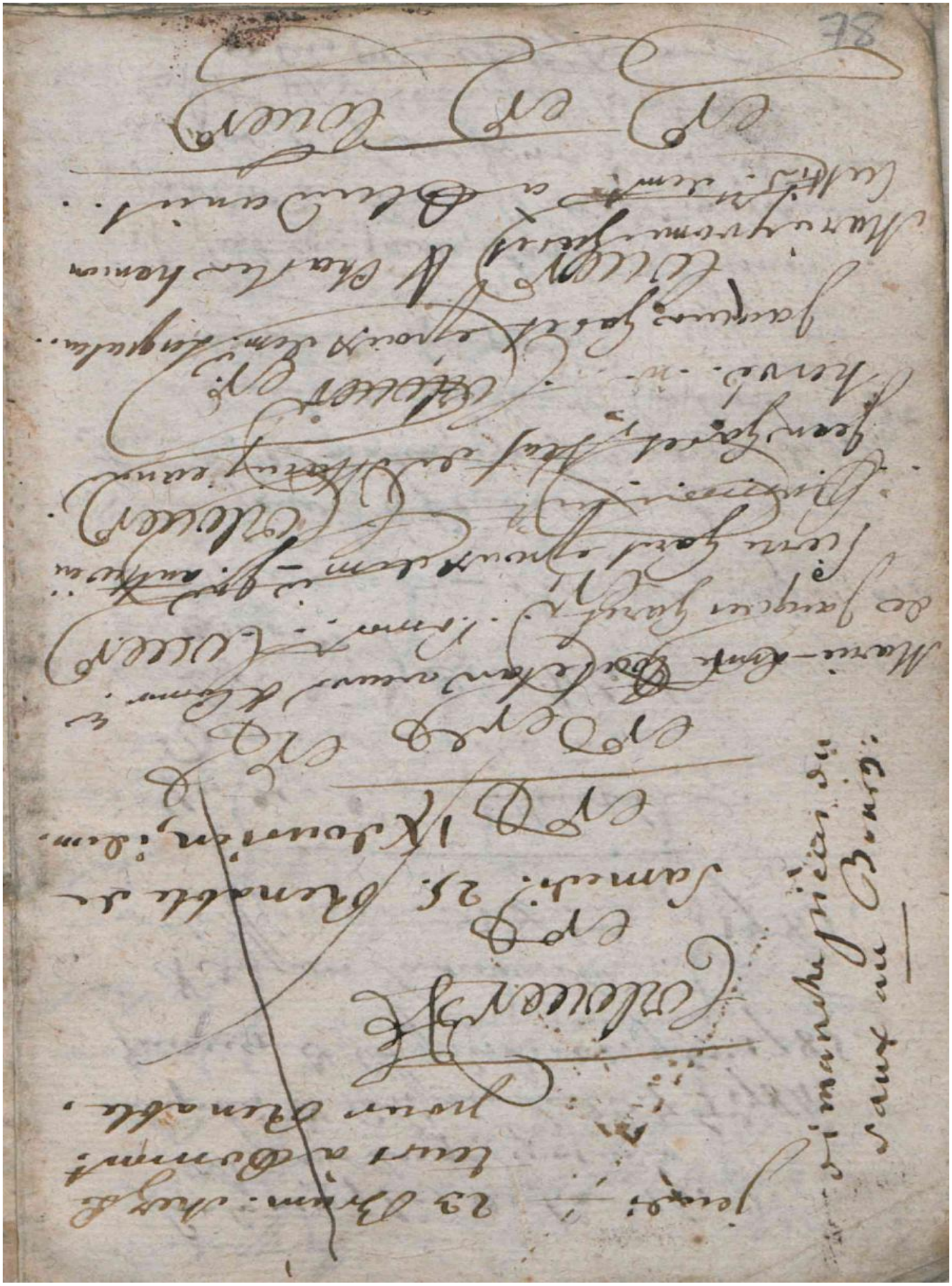

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La Conscription de l'an 14:
est pour les garçons nés
depuis & Compris le 23. 7bre 1784.
jusques & Compris le 22. 7bre 1785.
[illegible] la nouvelle
loi jusqu'au 31 Xbre . . 1785.

Vendredi, — Renault.
Dimanche.
Lundi } Crechlech
mardi }
Mercredi — Bourg de plouzat, avec
les pages
jeudi ~~Vendredi~~. Roche
Samedi, au matin, Crechlec, après midi Lertegac.
~~Nesçi des enfants Callac~~
~~[illegible] 4. 10.~~ — " — "

il faut que j'aille, étant à Lannion,
parler à Pierre Le Noir, marchand —
de fer, pr. fixer jour à la décl.on au
Conrt. Kvilien, pr. sont à Ubin.
plus, mi[illegible]

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

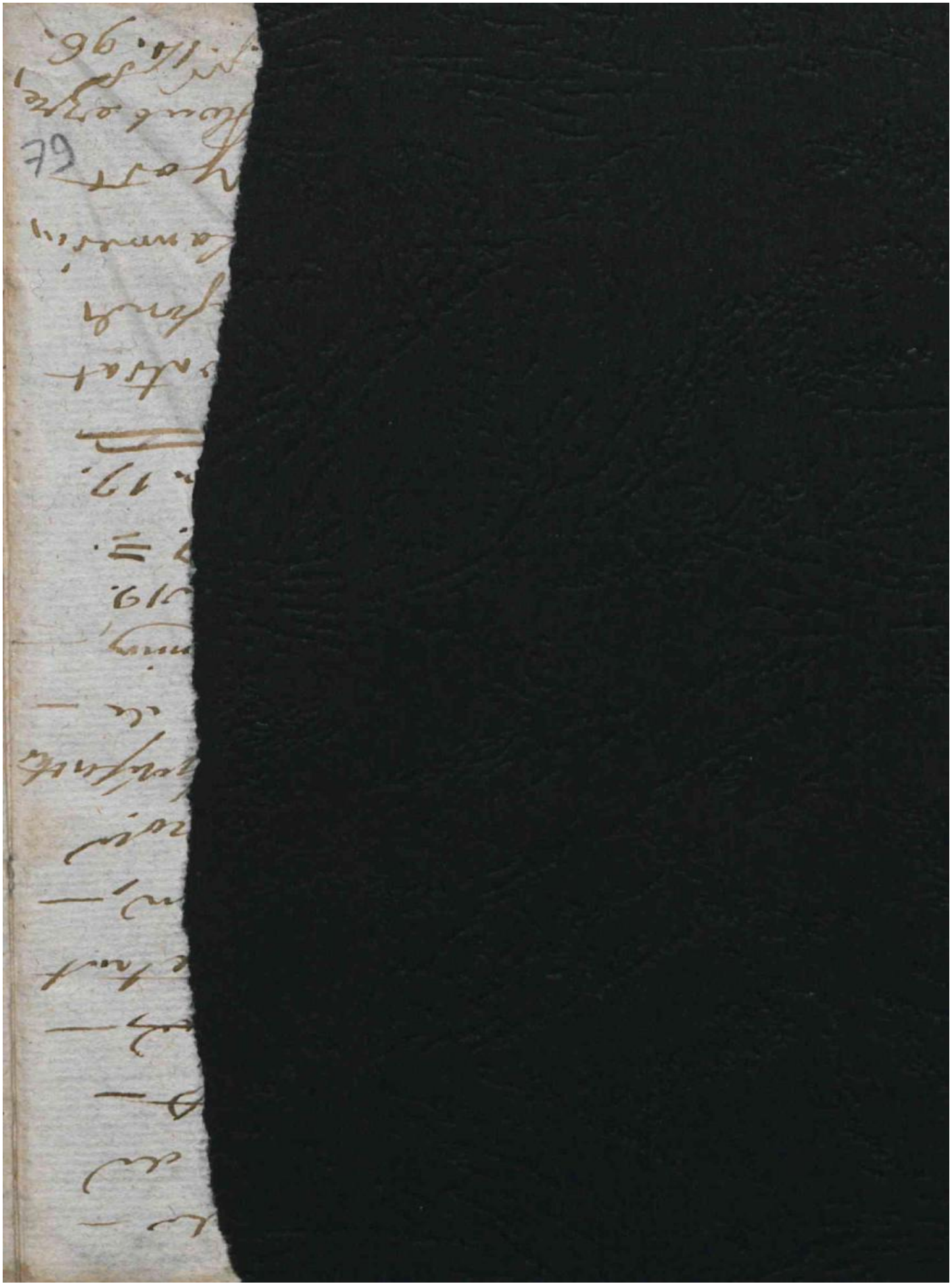

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Aubens du Cont.t Le Rouzan Goas, près S.te anne, en Pommit. Jaudy.

Guer marques.

N.° 43. 19. M.or an 10	Contr. annuelle —	Charlotte Meubry, de Bigard, réintégrée Gme. [illegible] & femme [illegible] de Pastor[illegible] [illegible] ou Ligueur en Etat.
Inv. f.° 26. R.v. an 10.e 28.fr 60.c		

Bourdelles, du Cont.t Le Foëdec en Pommerit-Jaudy, Doit le Retrait des Rentes dudit Lieu à René Briand, no.e Le Souvenir, en Conseil.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

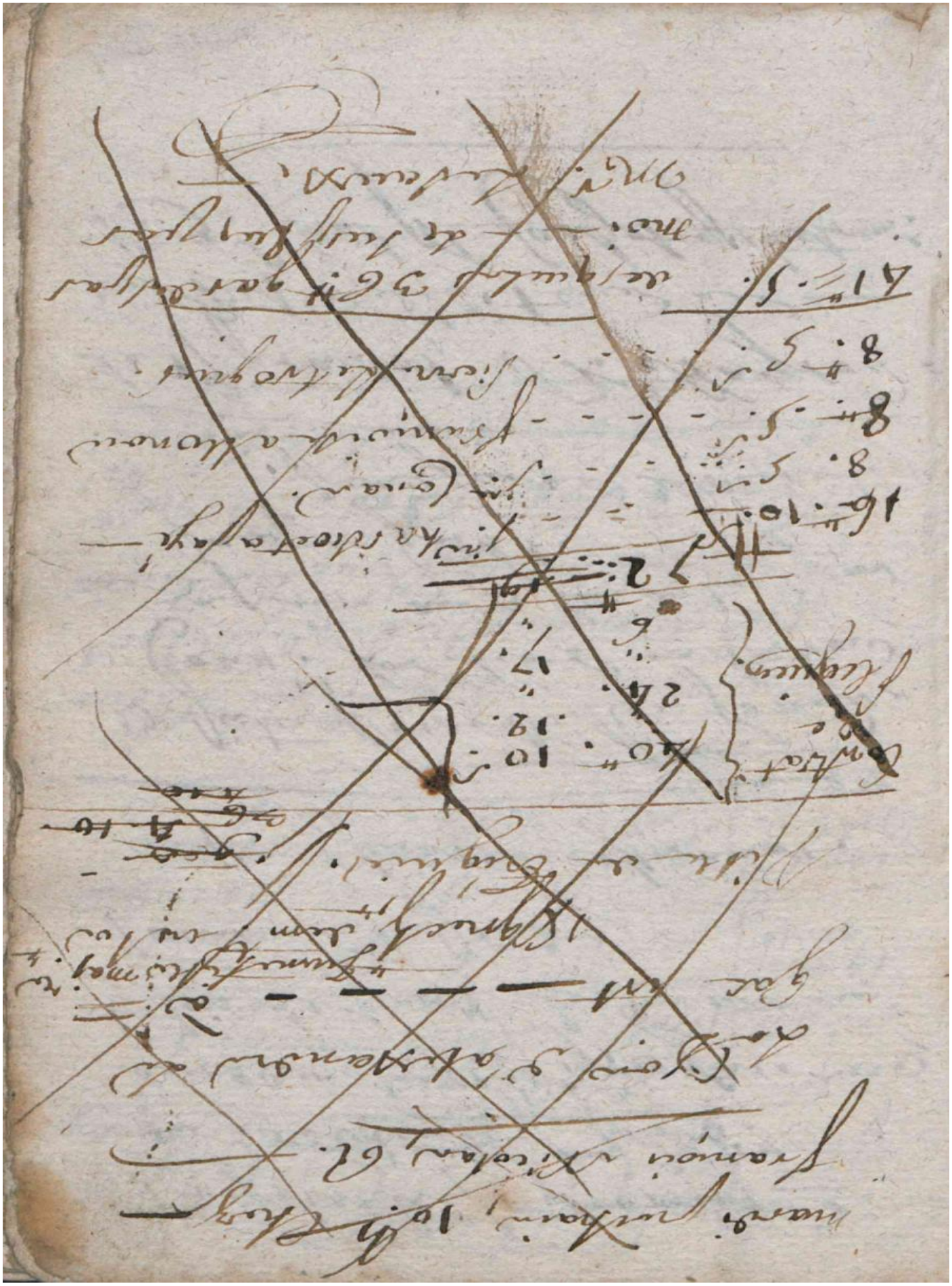

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

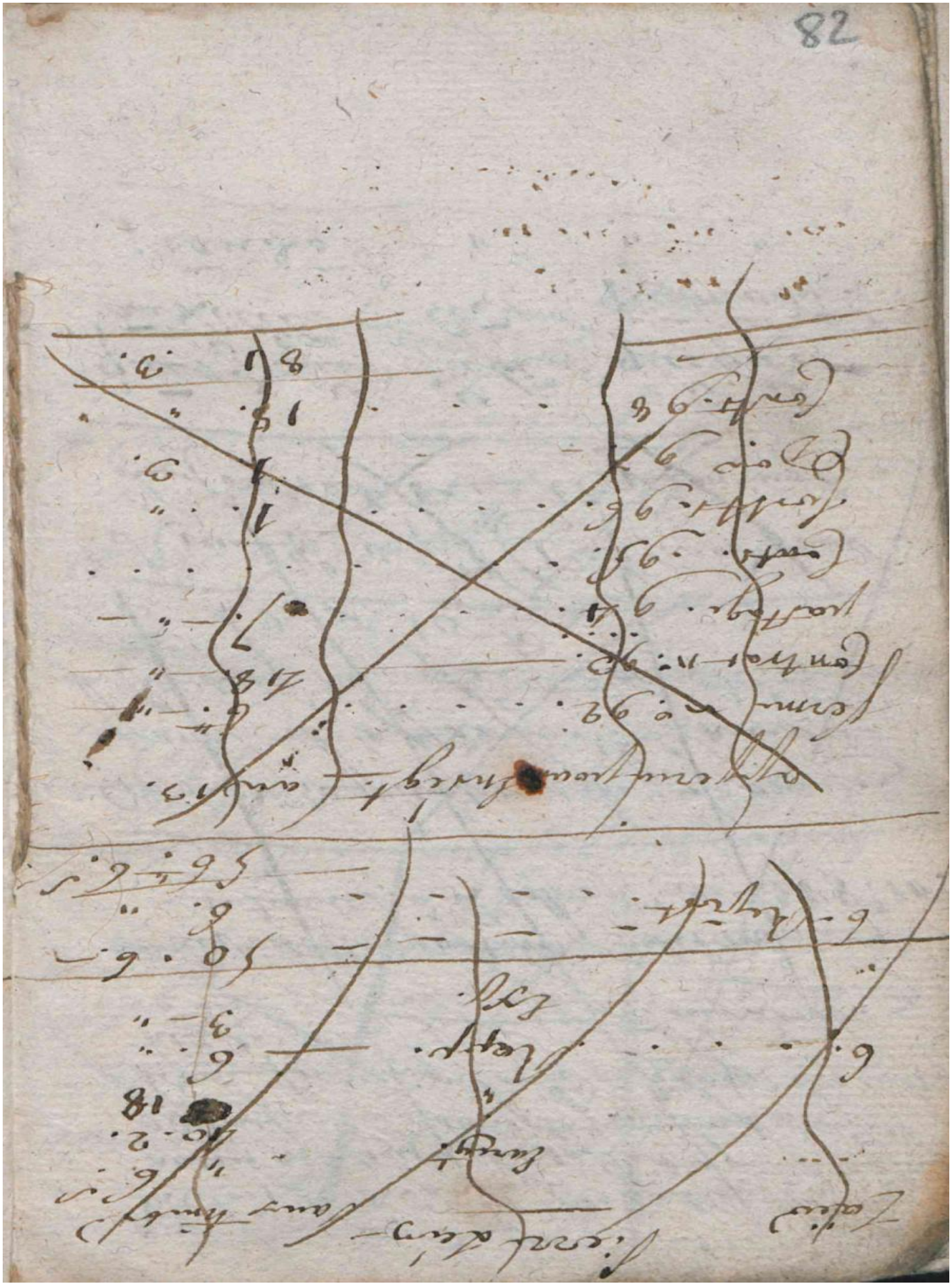

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Congément de Alain Rénan —
et marie Le Saint, son épouse
demt. à Tréguier, Grande
Rue, près de Grève. Congémt.
de Fr. Le Fierez. — " — " —

Julien Jolff, demeurant au Bourg
de Trévazan, voudroit fair
Clore un Paultre nommé Place,
Seinaingue, audit trévoazan.
en laissant tous les Chemins —
Libres. il propose une Rent
une Rente de 1lt. 10s. de —
Rente purement foncier. =
il y a environ 40 c. de terre.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

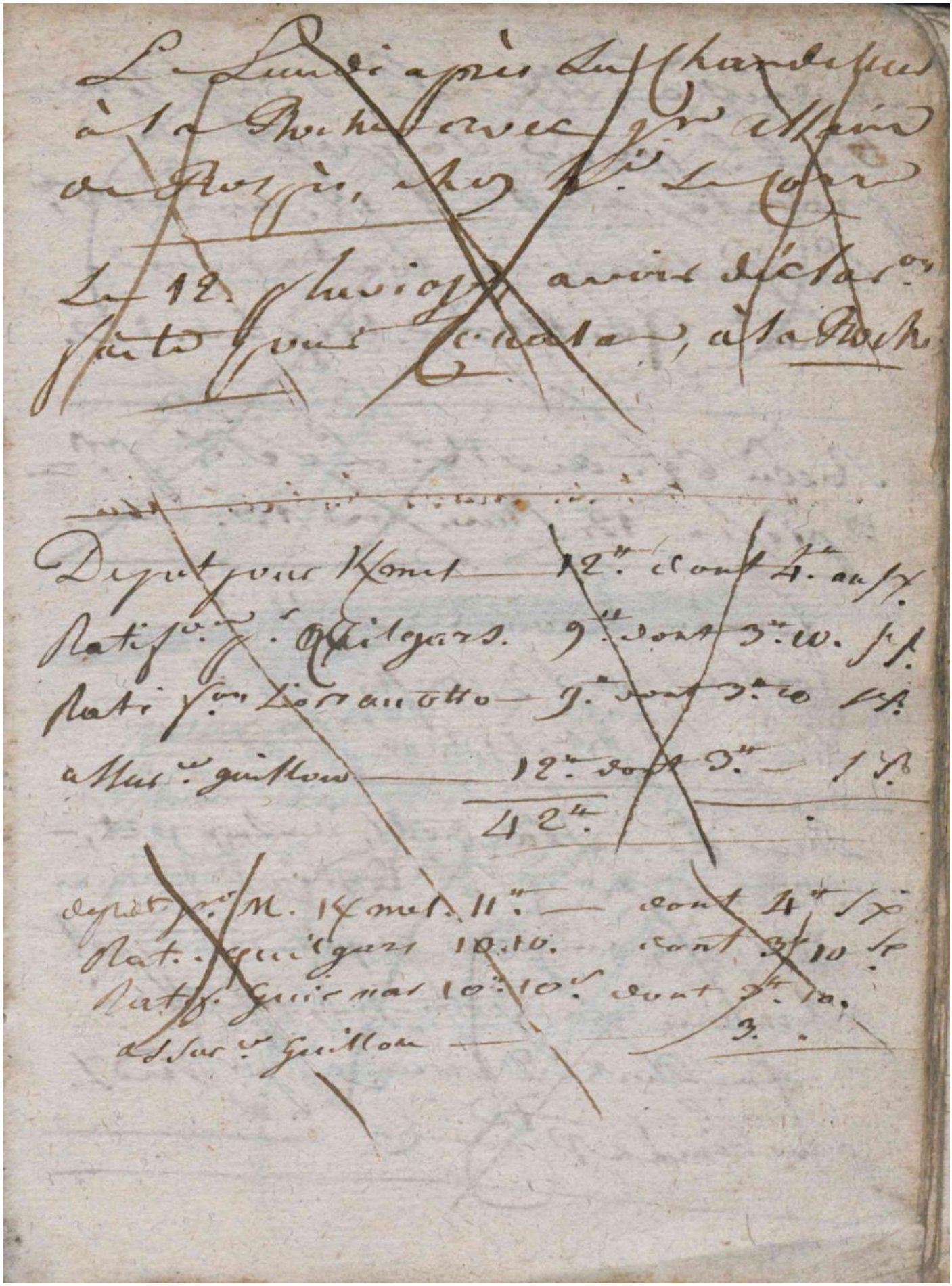

58

Ollivier Le Bouzullec a Constitué
au profit de Louis Le Bouzullec
2100 ll il y a 20 ans ou plus –
rect dans l'Estude f. Le Bonnic.
Et reg. requeste d'yves Bouzullec –
a Langoat. ne scait signer.

~~Reçu 6tt du marechal de Pabu.~~

Marie Thereze-Joseph Floyd –
dem.te en la ville de Quintin –
vivant de ses Revenus. –
apres Conclue espouse de Mre.
Fr.ce Le La gadec, dem.t a Begard,
Jeanne Le Picot, Ve de . . .
Trigent, dem.te a St. Laurent
Celle-ci pour 24tt.
& Correction f. — 1.8.
total.. 42
Rente Consive. – " –

Rentes 1 Xbre f°. 5.
tenue 1 Xgomne
Rente Consive
Penfao

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

20. avril 1789. François & marie
Le Luziat, majeur de Langoat &
Nicolas Rouzaut meunier à Lagouamec,
partagèrent la success.on d'yves —
Rouzaut & de Marie Rimont —

Dans ce partage se trouve —
Conv.t Rostren, ou Catherine —
huonic situé en Langoat, fonds
& orates, mais chargé de 15#
l'an de Rente constituée envers
les héritiers d'Isaac Le Gorrec de
La Roche Derrien.

Ce Conv.t Rostren est échu
aux dits Luziat avec sa charge
par le dit partage qui est au
Rapport de Sr Bonnie, notaire
Treguier, le 3. mai.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

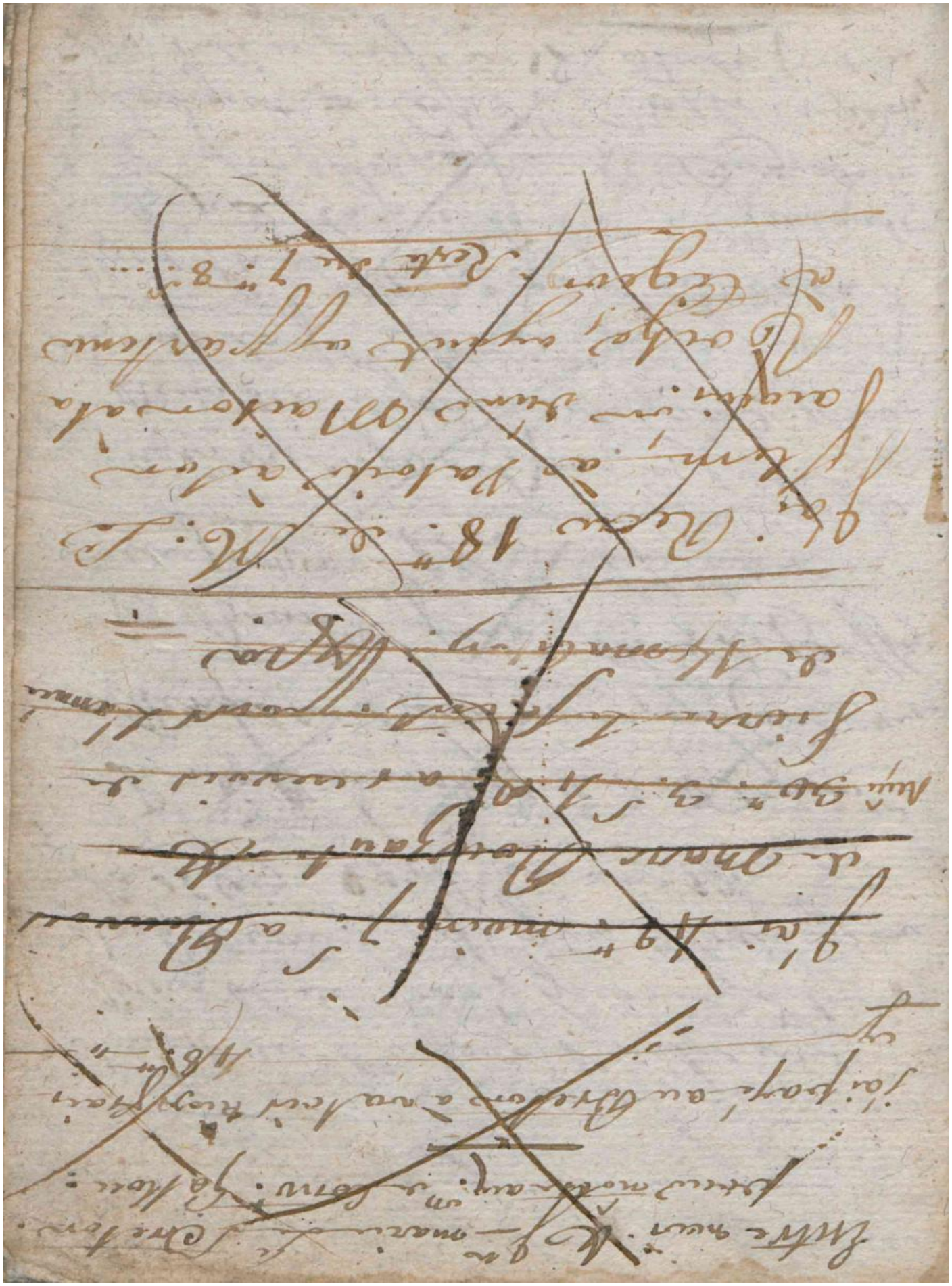

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

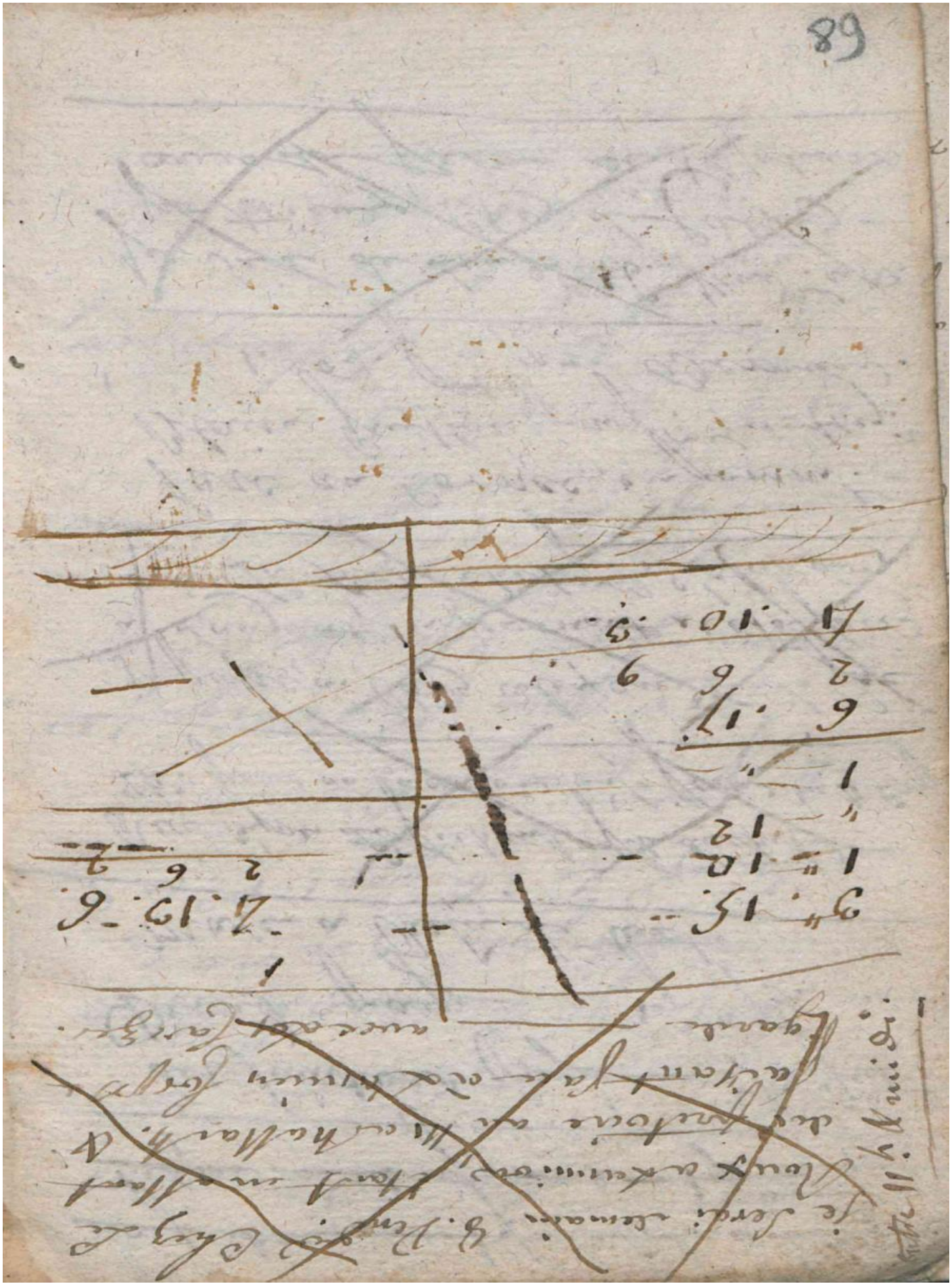

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

~~La juste pour Kmabilone et~~
~~reçu à Raison de 17.~~ ..

Les Saint ont payé — 2/3 Jud.
Denis a payé 1 j. 2/3. — ..
Marc a Reçu Le tout.

Reçu d'yves Le fichant fils d'achille
24. pour ou à valoir à sa ferme du 4. Cong.

j'y passerai chez alexandre Le Gac
a Langoat, en revenant de la foire
de La St Michel, p. déclaration

faite au Cornec, en somm.t —
Blaise Guillou, proc. 2, a Areg.
1. 03. f. par Bernard.

Je serai Le Lundi 16. Vend. aut.
Pontrieux chez Le Calvez —
carré de Germain de Rohan

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

23. fructidor.

protest.
Bernard, frères ouvt.
Contre Yves Nuonic, de ~~Lann~~[…]
porcm. pour 900.ll —
Enreg. le 26. pour 1l. 10. 0.

24. fr. pour id.
Contre Yves Le Deigne, de
Lanvezeac & Coatsort.
pour. 300.ll —
enreg. le 26. pour 1l. 10.

25. f. id.
Contre Joseph Le Saumpier,
de la Roche
Enreg. le 26. — "

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

~~Bl.d Nepveu m'est débiteur, en lui rendant ses 6.es Regnés de la somme de 3.''.''~~

Voir les minutes de ~~Nivose, pluviose & Ventose du Plonnier, pour l'an 5.~~ il doit s'y trouver procès verbal d'état d'une Maison dite de Contenant Bot Cazou, fait à requête de Nicolas Le Graziou.

25. germin. an 6. — Reçu 7.l 10.s du .. tot.

~~Reçu de Kherwez pour sa ferme en l'an 9 ou 10. La somme de 12.l~~

Je serai Jeudy prochain 8 heures du matin, chez Gélard à Plunay, avec Jean Le Sichant. pour aller en Plenathe. Je prendrai l'inspection pour finir Déclar.on

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

92

Reçu 48.tt pour le Contrat, de
pierre Le Lebre, de Trézeny.

Jean Le Grand, Jeune, me doit 24.tt 17.s
pour le Contrat de Loguet au illes de
15 d asamon, remis par moi à son époux.

Yves Gourion & Jacquette Savidan-
de pommit, me doivent pour le Contrat
de Loguet 41.tt 2.s

Fr. tily Kerprus a Mair, de Trézeny &
Louanec, me doivent d.o pour le
Renable de Cabatous, remis.

J'irai chez G. Connan, dem.t diqui
enregistrer le Contrat par adjudication
de la maison à Lyon ?

Dimanche chez Le Saux, midi
à la Roche.

porter lors de la foire de St michel
un Contrat chez Bruno, midi:
2 Copies./. Se rendre aussi Nicolas
Goazion-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le 2. fructidor, je me Rendrai — à ~~Langoat~~ ~~Lanmerin~~ [illegible] ~~ou Croat an~~ ~~Vattil~~, pour la Déclaration. =

Fr. Le Louser, y sera de-même. 9. heures du matin.

Le bonhomme allec, il y [illegible] en mort. Les filles [illegible] Le Scellé. par le [illegible] & aux Greffier.

je Serai chez Jean Creiznon, à — Coatreven, Le mardi, 17. fructr.

~~Ab. de Guezennec fr. Lontouts. 24t.~~

Aller chez Guyon Caboco, à Langoat, près Le Govellic; j'y serai Mardi prochain!

ai-je Rapporté un Contrat pour Le Saux, des enfans de Pierre Le Guen & marg. Le Gall. En [illegible] [illegible]?

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

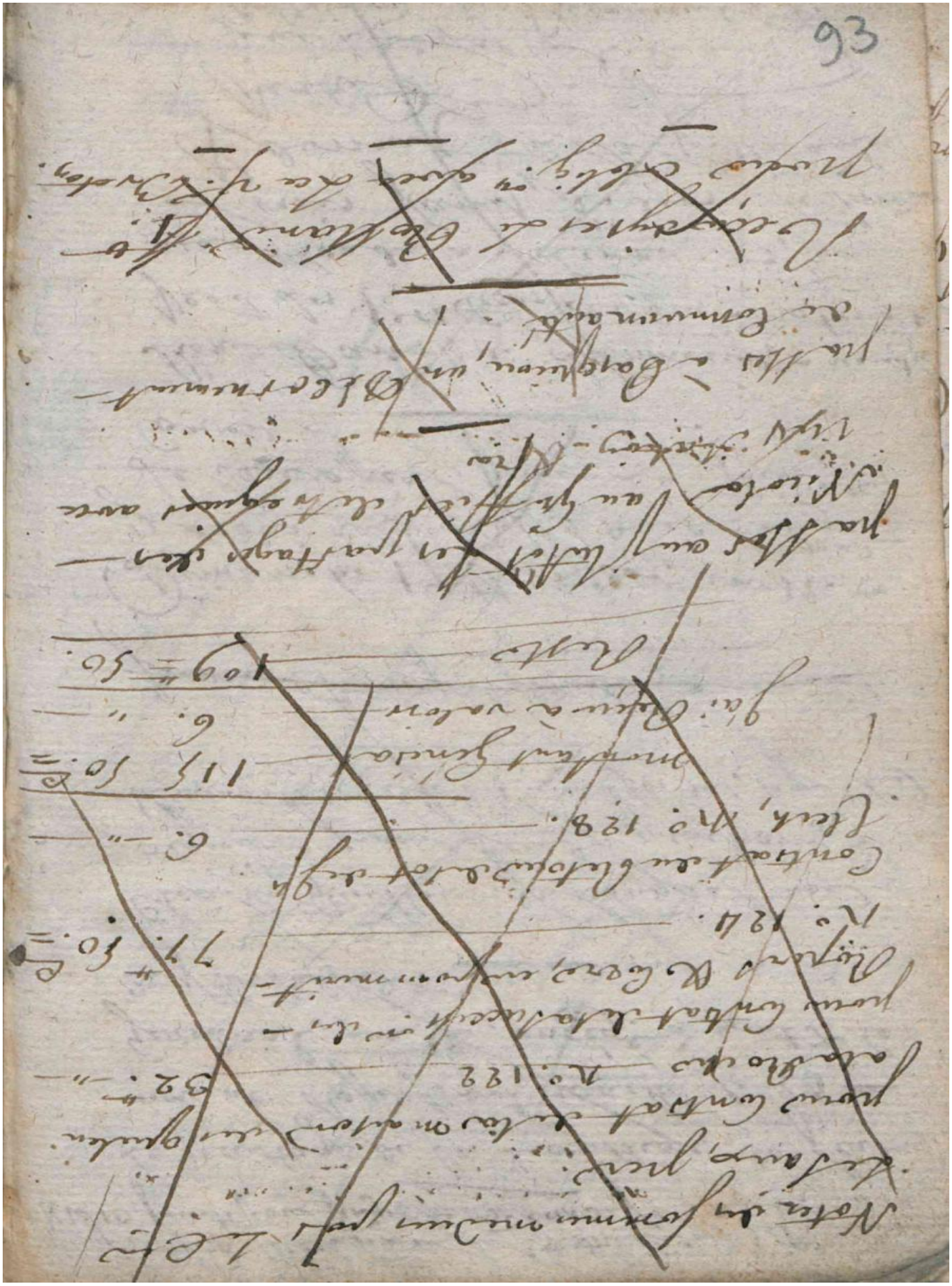

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

" pour tanguy
prêté, à mon père le 19. messidor, 54.tt "
Et le 19. fruct. pour payer le médecin d-y.t 6.tt "

~~Le partage de la succession de feu vincent Rogert, est conclu le 24 — germinal, an 12, enrég.e à pont-l. le 2. floréal d.er an~~

~~Charles Guillou, de Langoat, me requiert pour jeudi prochain, à l'Armorique. (du 24 — messidor, an 12.)~~

~~Je dois 2tt. 11 s. [illegible], du manoir.~~

~~Dimanche 17. thermidor, an 12. — j'y serai à La Roche avec le c.en Le Saux père, pour l'affaire des Corvée.~~

~~René Bartol, de Lanmerin, a vendu vers les 1.ers temps de mon notariat une lande en Lanmerin, à Louis Jarnet, idem. Le savoir et donner à sa fille à La Roche~~

je ne l'ai pas fait; ce doit être Mr. Briand, de Pleumeur-Gautier.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Samedi 17. Messidor an 12. =
Vente de meubles à Kpandres (?) & ferme de Volgagnerie.
Contr.t Pouder (?) — 88. "

Le 12. messidor j'ai trouvé à l'enregistrement pour Mr. Lesaux —
ci — 60.# "

Notes de pièces délivrées à Mr. Lesaux.

Contrat du 6 floréal	17.#
du 19. prairial.	35. 12.
transact. de Bruot …	10. "
portion de frais au contr. du 30. id.	13. "
Contrat du 30 prair.	25. "
Contr. du 9 messidor	60. "
	190. 12.
a diminuer 90# reçus le 19. prairial & les 60# du 12. de ce mois	90. "
me reste dû le 17. messidor par Mr. Lesaux & sa fille, ci	100.# 12.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

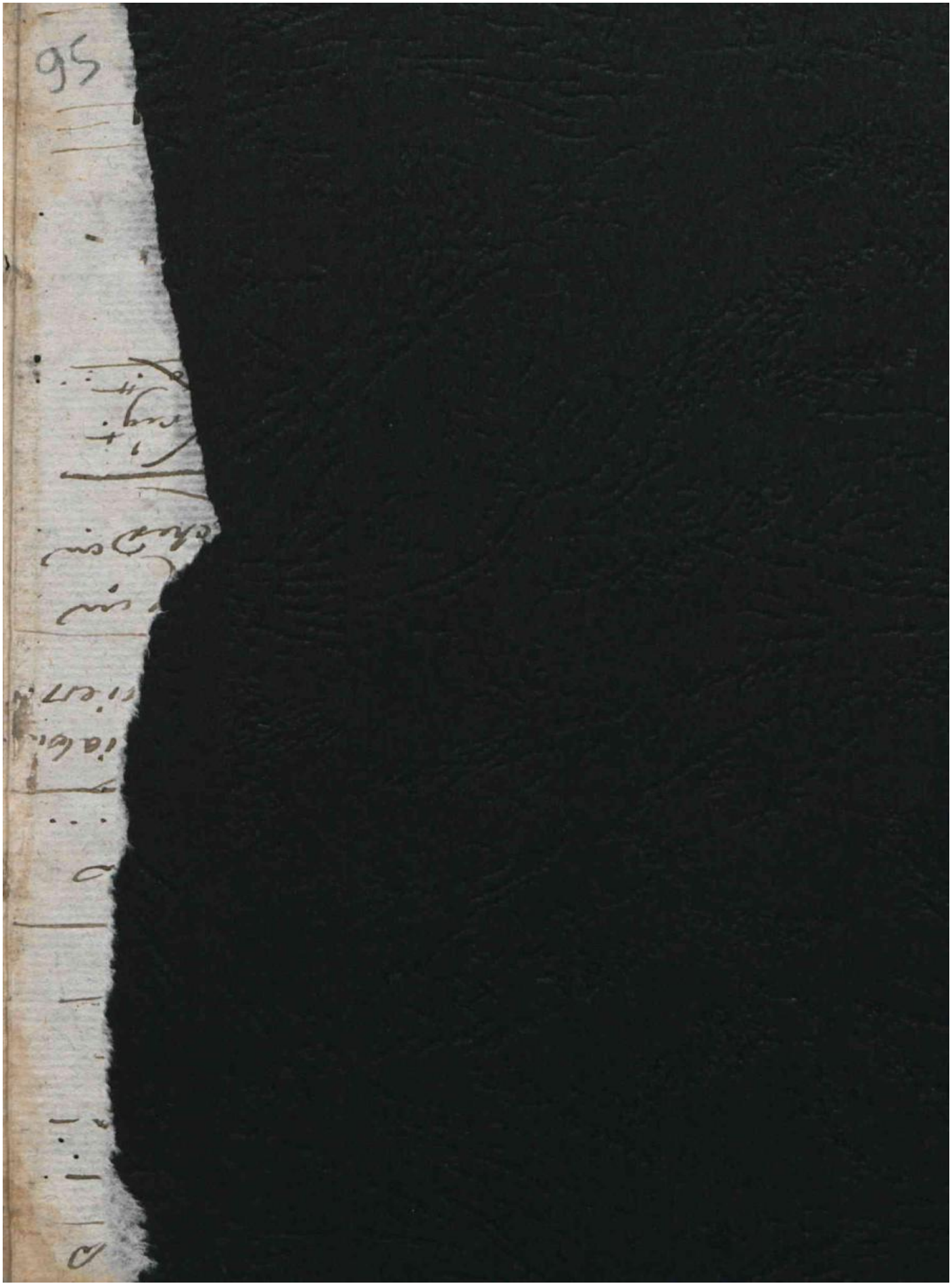

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

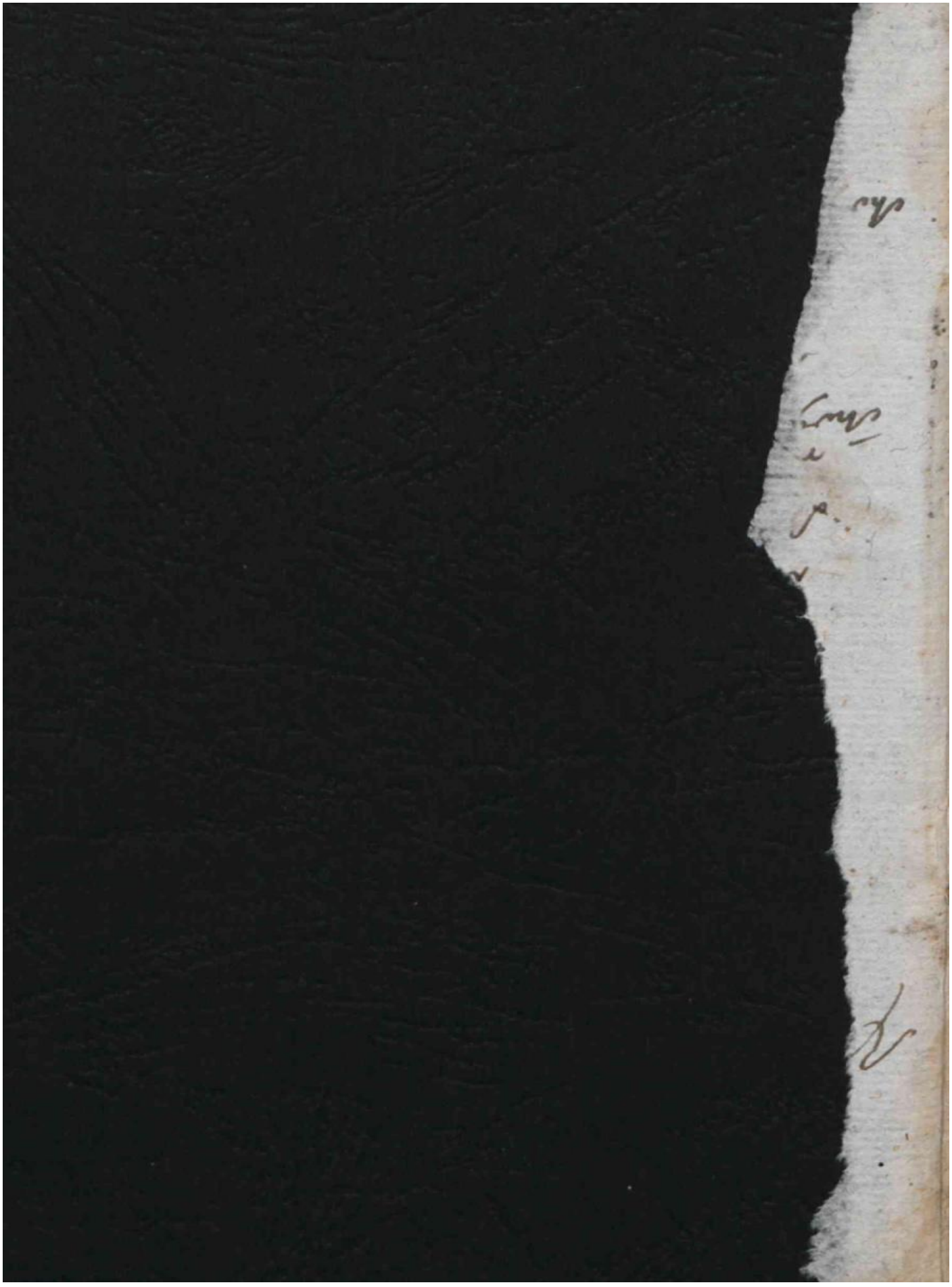

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Jean-marie Lebreton —
doit à moi A à Nayrod —
pour somme du 21 floréat —
Gr jeudi 23. aux breton ~~21" 7. 6.~~

Dimanche 20 floréat à la grand'
messe à quimperven.

prestation de serment pour Sant.
f. Robert, en pommerit, le —
5. prairial. La Roche

prestation de serment pour
pilbara, en langoat, le 9,
prairial. Tréguier. —

7. 10
21. 7.
14. 3.

21. 7.
7 10
13. 17.
21. 7

96

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

j'ai reçu 21tt. de guy grenguy pour la
déclaration; La rendre a sa sœur au
Bourg de pommerit, au plutôt.
qui la faire reconnoitre[?] ... Sommes madoit
encore 03tt " " " " "

Mercredi prochain a Tréguier avec
Crechriou.

Poudre

10. onces font 8 bouteilles, 5 onces 4,
qui peutt se garder 10 années entières
La poudre tant que l'on veut sans
qu'elle s'évapore — on peut réitérer
de l'eau sur le marc 5 a 6 fois
faisant tiédir l'eau en hyver elle
fera plus d'effet.

1 once 2 gros forme la bouteille

18 BENOIS[?]

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

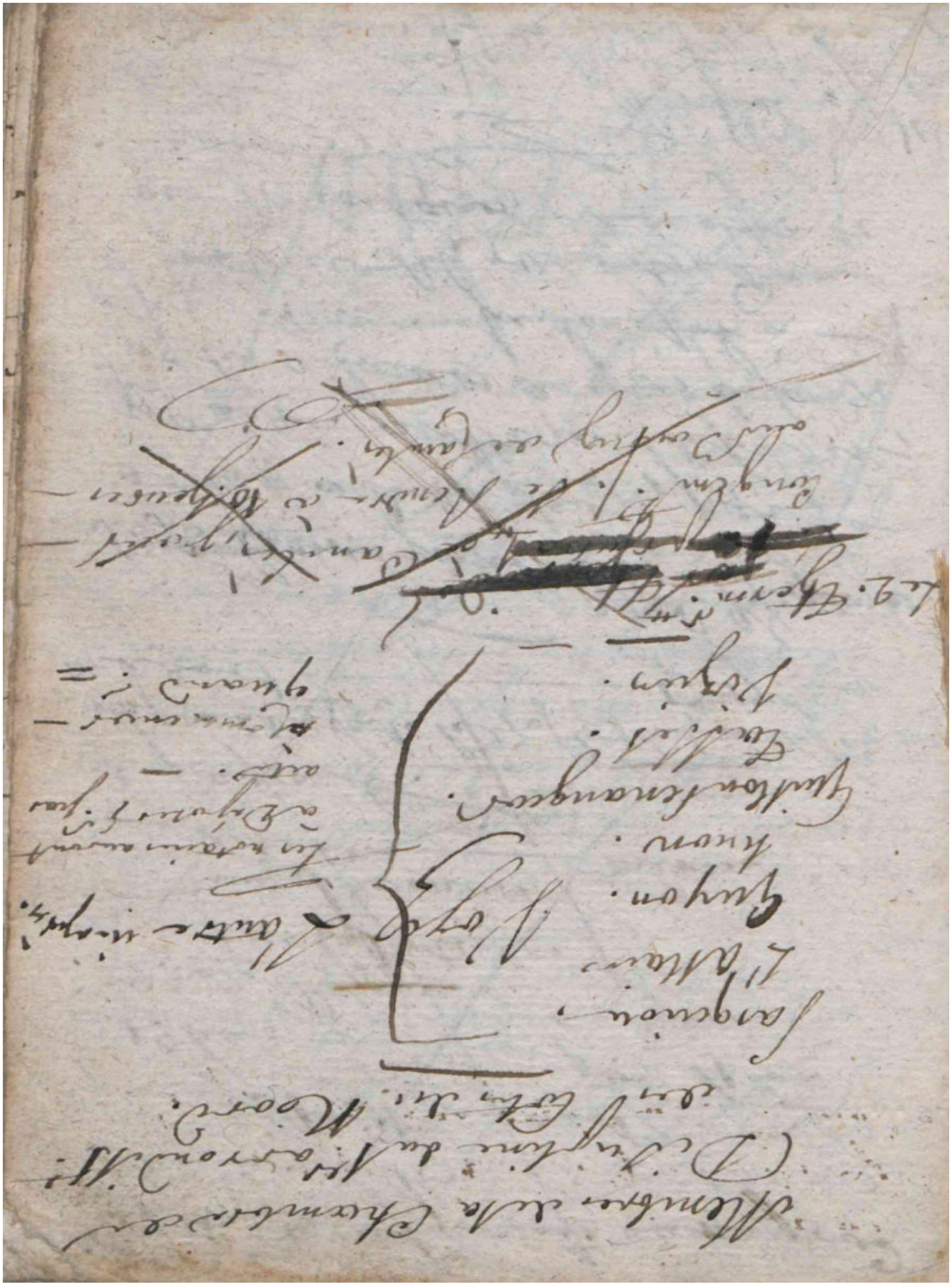

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

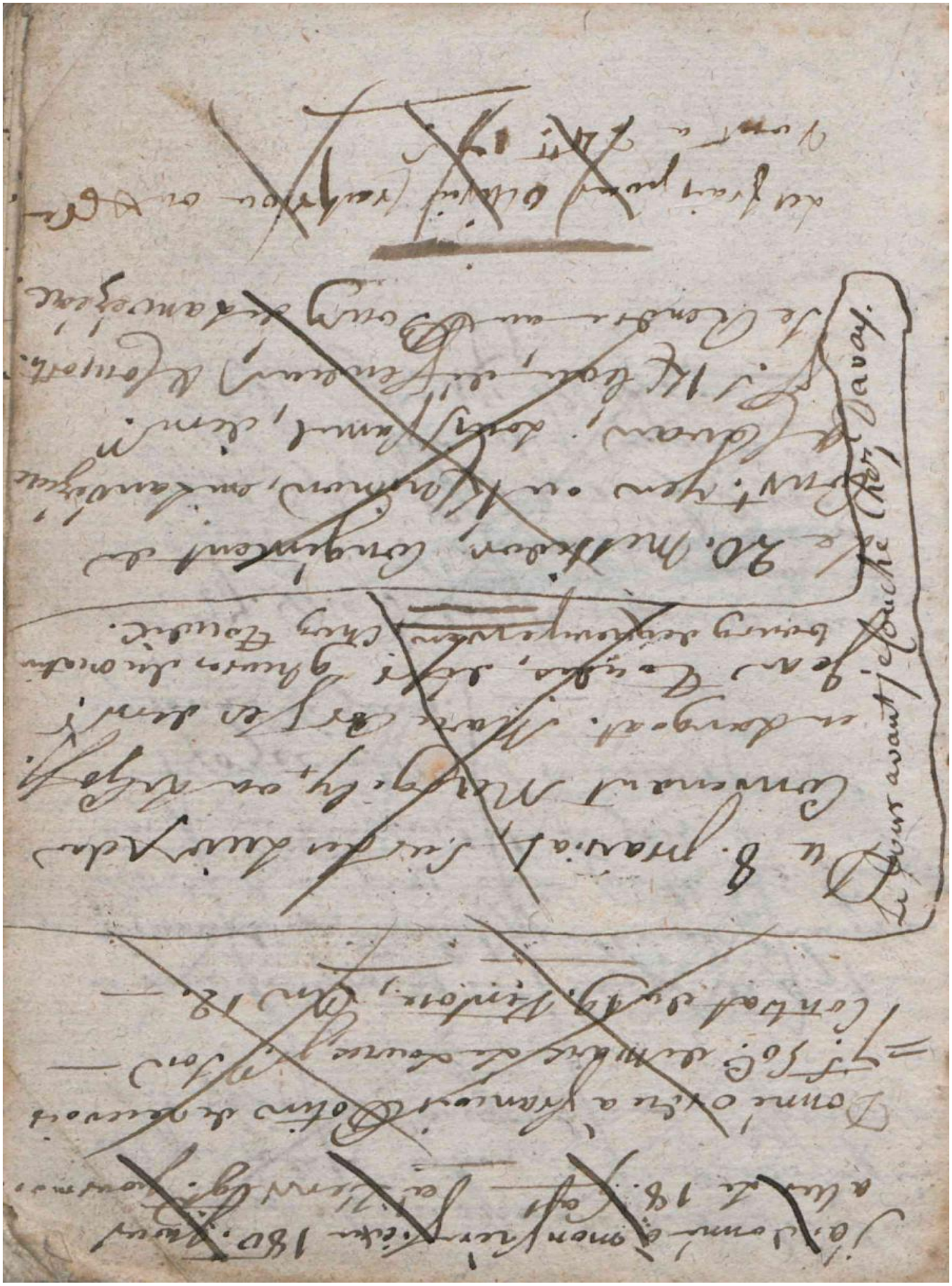

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

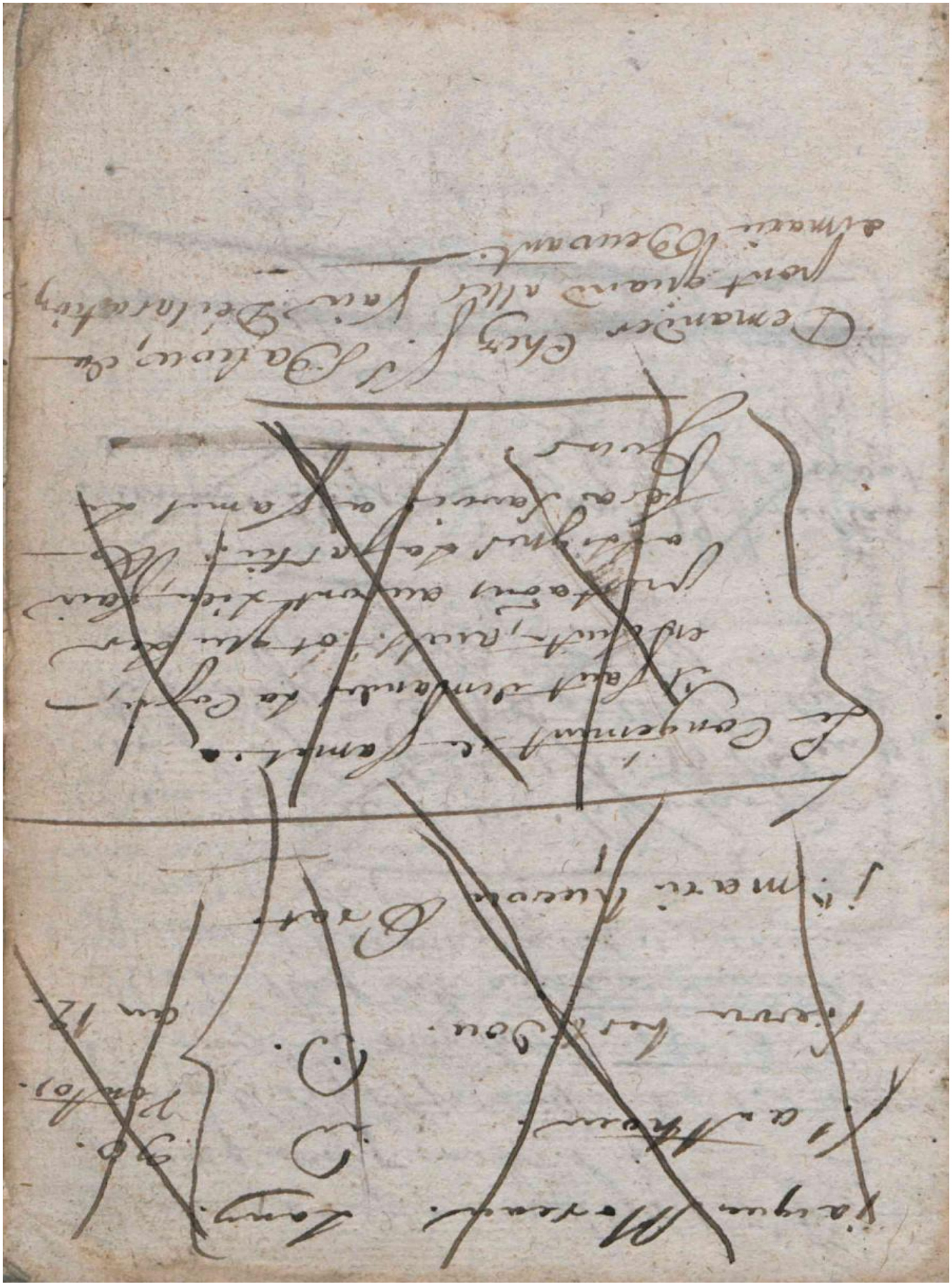

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

j'ai donné en prêt à mon oncle Guillaume Apreuguen le 17. ventose an 12. la somme de . . . 24.# —

Se rendre à Grat, Chez La veuve Rozet à 10. heures du matin; a Kerjulot de Jean Lesage de Plouëzal.

~~Le 3. Germinal, 8 heures du matin Chez quelqu'un [illegible] pour [illegible]~~

Parc an Not près le Questellic — au-trevou, fermier le Bidiau. Cette pièce est pavée au centre et ony passe en allant à la grève. —

36 —
25
100
14
25

101

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

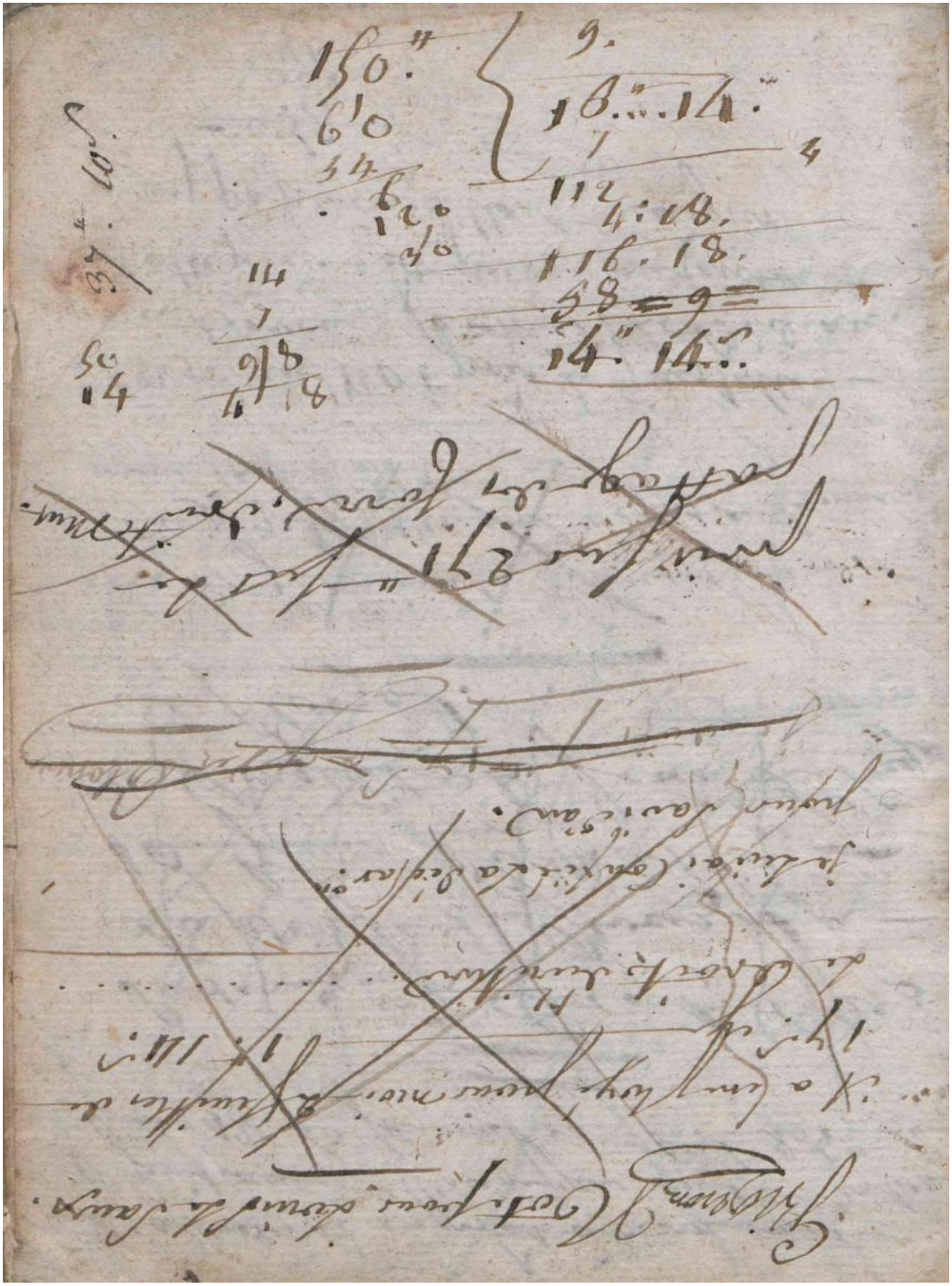

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

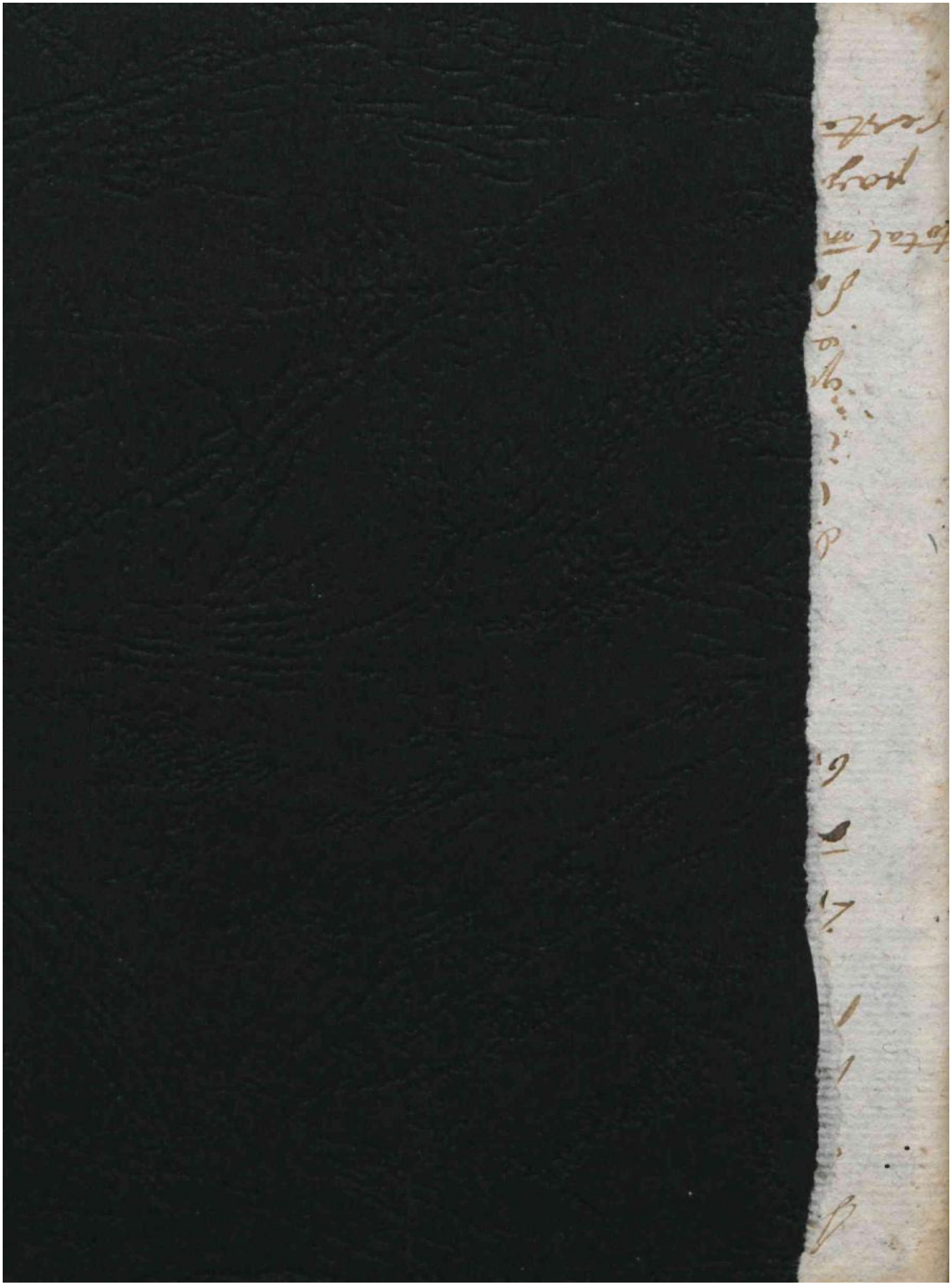

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

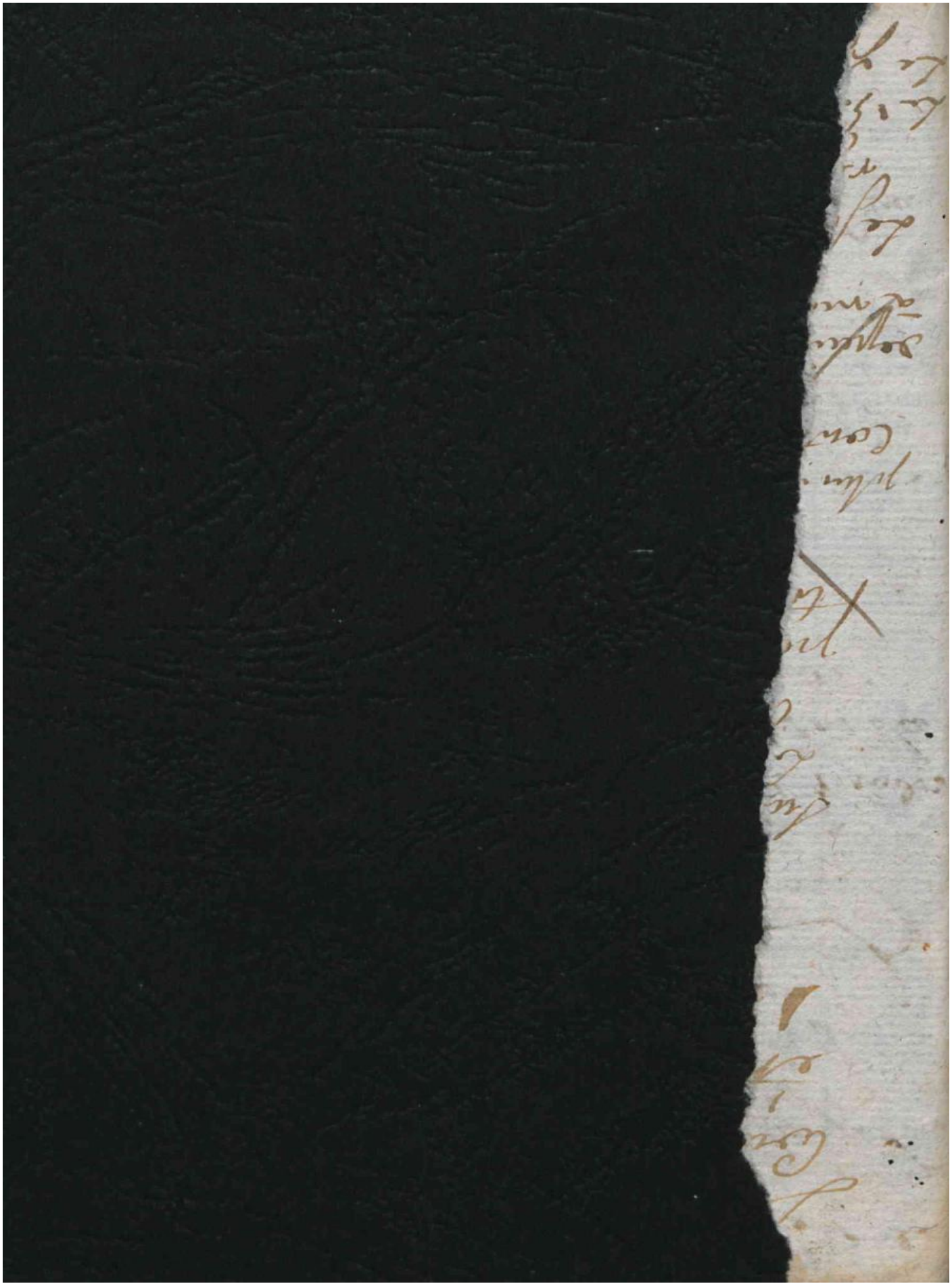

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Notes pour Jeanmarie Leclair

Le 12 fructidor j'ai payé d'avance mon mois de pention à Remi Jégou.

Le 29 fructidor an 11. Reçu de ma sœur Rossers, 150.ᶠ & 48.ᶠ de Gᵐᵉ Rossers, pour le quittance [illegible] à valoir ma sœur Legou devra être sort [illegible].

Le 29 fructidor, an 11. Reçu de Jacques Foulon 41 Écus pour quittance de remboursement.

Le Cinq Vendᵉ an 12, Chez Lavᵗ. ma sœur Conne à la Ricq nous [illegible] 9.ᶠ Le [illegible] [illegible]

ma sœur Savidan doit chez Le Bonnier Ce que moi, Collober et Le Saux avons pris le 30 fructidor an 11. j'ai le 30. fructidor 13 Sols de son argent à valoir à l'envoy et tire bra de sa formation.

50
16.
41.
107.
40.
3.
190.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Com. Arrêté du 15. Prairial, an 11.

=

à mettre en tête des grosses de Contracts. 21.

Au Nom du Peuple français, Bonaparte, premier consul de la République; à tous ceux qui ces présentes verront, Salut: faisons savoir que par-devant (tel) notaire à ....

furent présens &c.

(ici le Contrat.)

Mandons Et ordonnons à tous huissiers sur ce requis, de mettre ces présentes à exécution; à tous commandans Et officiers de la force publique, d'y prêter main-forte, lorsqu'ils en seront légalement requis; Et aux comm. près les tribunaux d'y tenir la main. En foi de quoi, nous avons fait sceller ces présentes qui furent faites & passées à .... le ....

Et ont lesdits (les parties) signé à la minute demeurée à ....

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

pourra proposer au gouvernement le remplacements.

V. Les notaires exercent leurs fonctions, savoir, ceux des villes où est établi le tribunal d'appel, dans l'étendue du ressort de ce tribunal;

Ceux des villes où

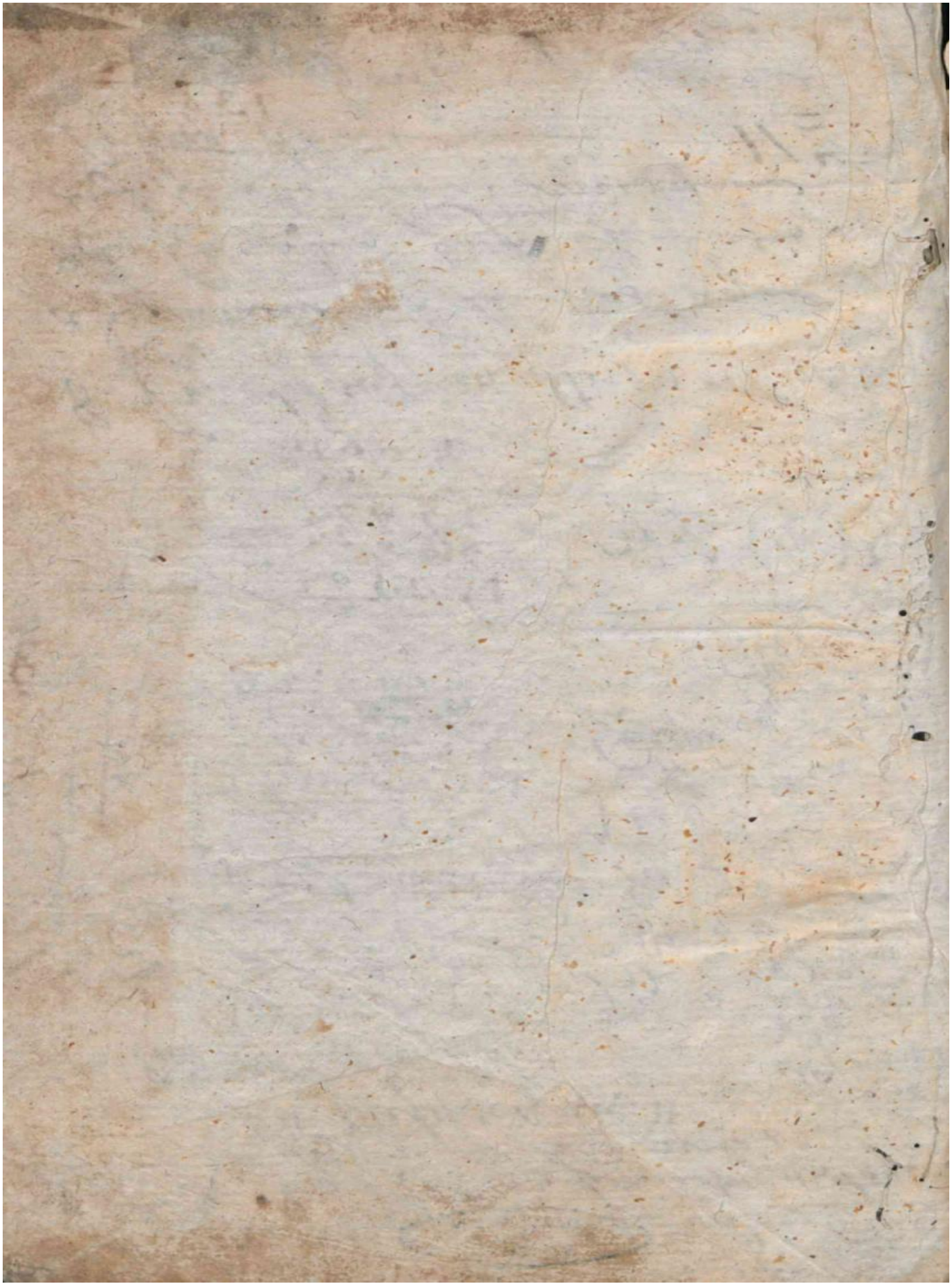

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

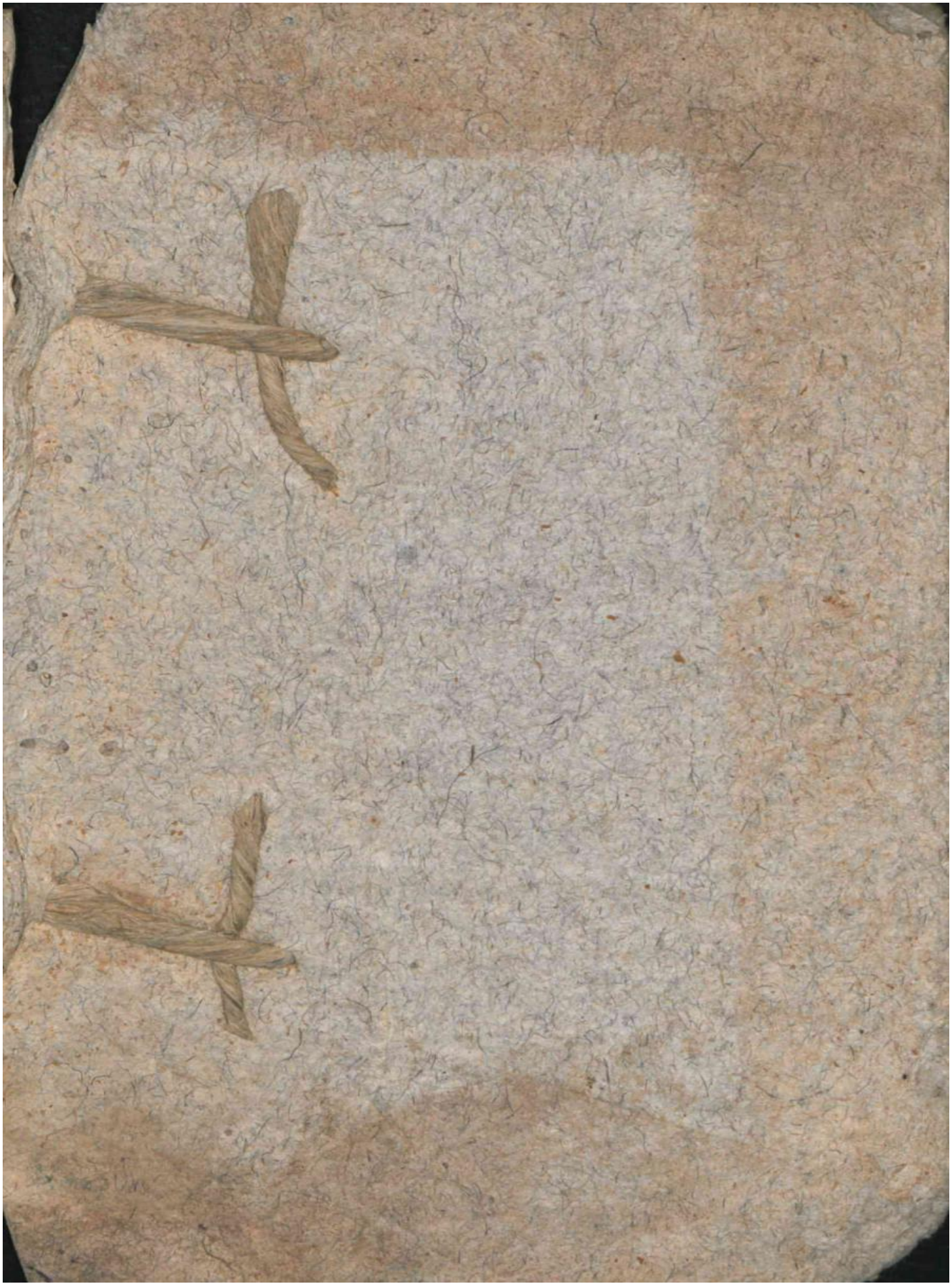

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires